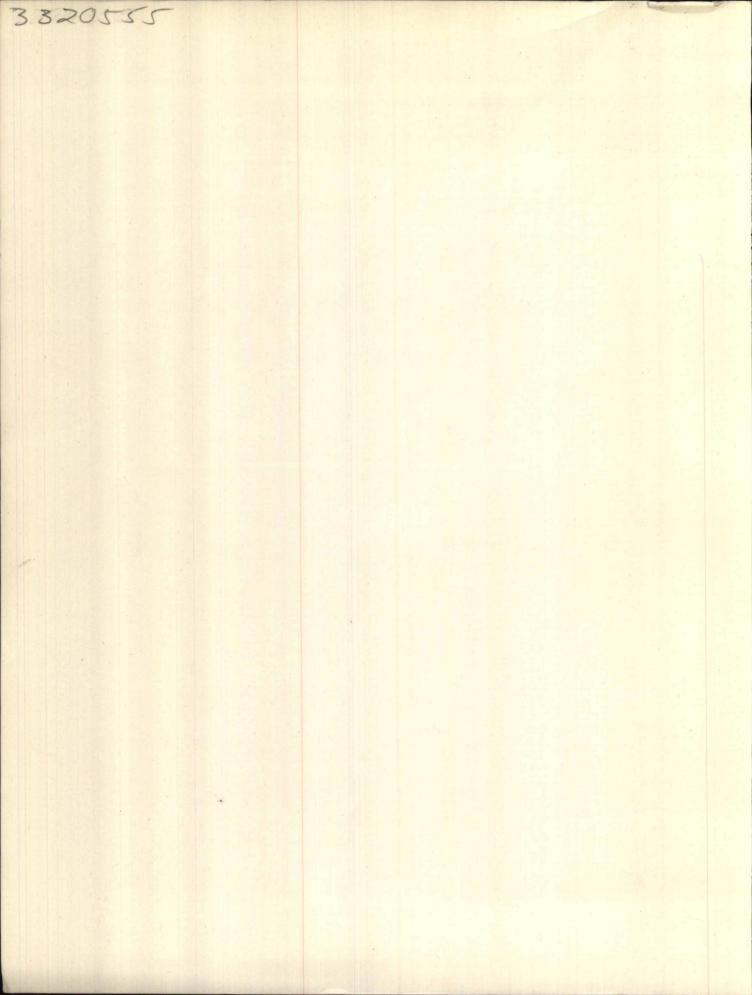
PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

1982

GOPIE DE LA RESERVE

Canadä^{*}

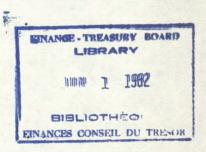




PROGRAMME FNERGÉTIQUE NATIONAL

1982

COPIE DE LA RESERVE



Canadä

TABLE DE CONVERSION EN UNITÉS MÉTRIQUES

1 mètre cube (pétrole) = 6.293 barils

1 mètre cube (gaz naturel) = 35.30 pieds cubes

1 litre = 0.22 gallon

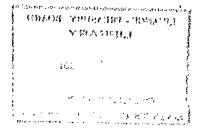
1 tonne = 1.102 tonne courte

1 hectare = 2.471 acres

(10,000 mètres carrés)

1 joule = 0.0009482 Btu

1 pétajoule = 10^{15} joules 1 exajoule = 10^{18} joules



Publié en vertu de l'autorisation du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources Gouvernement du Canada

Distribution sur demande: Bureaux des économies d'énergie et des énergies renouvelables (adresses en page 24) ou Direction des communications 580, rue Booth Ottawa (Ont.) K1A 0E4

Also available in English

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1982 Nº de cat. M 23-12/1982-4 F ISBN 0-662-91657-3

AVANT-PROPOS

Le 28 octobre 1980, le gouvernement du Canada annonçait un ensemble de décisions nationales en matière d'énergie. Nous avons agi à partir de ce qui nous paraissait être une situation nationale de force — et non de faiblesse — dans le domaine de l'énergie.

Nous savions que, moyennant un effort concerté de tous les Canadiens, il était possible d'obtenir la sécurité énergétique — c'est-à-dire l'indépendance par rapport au marché mondial du pétrole — au cours de la présente décennie.

Nous savions que les Canadiens aspiraient à juste titre à posséder et à contrôler une plus grande proportion de leur industrie pétrolière et gazière.

Nous savions que l'équité était indispensable, à la fois entre les gouvernements et envers le consommateur.

Nous savions aussi que tout cela n'avait guère de chance de se réaliser si le gouvernement du Canada ne prenait pas des mesures décisives.

Le Programme énergétique national a été au centre de nombreux débats. Ces derniers ont été utiles à bien des égards. Plus que jamais, les Canadiens ont conscience qu'ils font partie de la solution d'un problème énergétique qui n'est pas insoluble. Plus que jamais, les Canadiens réalisent comment ils peuvent exploiter les possibilités offertes par les atouts énergétiques du Canada. Plus que jamais, les Canadiens sont sensibles à l'équilibre qui doit régir le partage des charges et des avantages de notre situation énergétique — partage entre producteurs et consommateurs et entre les diverses régions du pays.

Le Programme énergétique national n'est pas un document unique, ni un ensemble statique de mesures. Le Programme énergétique national est un ensemble dynamique et complet de réponses évolutives à un monde en mutation, que ce soit par des compromis avec les provinces ou par des corrections à apporter en cours de route à des initiatives particulières ou au fardeau fiscal. Le Programme énergétique national a changé, et continuera de le faire, à mesure que la situation évoluera et que de nouvelles possibilités se présenteront. La force fondamentale du Programme réside dans cette faculté d'adaptation, autour d'un ensemble d'objectifs inchangés et acceptés à l'échelle nationale:

- la sécurité des approvisionnements pétroliers
- la possibilité pour les Canadiens de participer à leur industrie pétrolière et gazière
- une répartition équitable des avantages et des charges en matière d'énergie.

Le gouvernement du Canada est satisfait des progrès accomplis à ce jour. Les Canadiens, à titre de contribuables, de producteurs et de consommateurs, devraient être conscients de ces progrès. Cette mise à jour montre le chemin parcouru vers la réalisation de nos trois objectifs. Parallèlement, certaines mesures nouvelles s'imposent afin de tenir compte de circonstances et de besoins nouveaux. Ces mesures sont présentées dans cette mise à jour.

Le gouvernement du Canada est convaincu, aujourd'hui plus encore que le 28 octobre 1980, que ses objectifs énergétiques sont réalisables au cours de la présente décennie. Je crois que ceux qui liront ce document seront d'accord

avec notre évaluation de l'avenir.

Marche Inde

MARC LALONDE Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

TABLE DES MATIÈRES

| Chapitre 1. | INTRODUCTION |
|-------------|--|
| Chapitre 2. | ÉVOLUTION RÉCENTE DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE Ententes avec les provinces |
| • | Les perspectives pétrolières internationales et leurs répercussions. |
| | Évolution intérieure de l'offre et de la demande |
| | Demande de pétrole |
| | Équilibre offre-demande de pétrole |
| Chapitre 3. | ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME |
| • | Remplacement du pétrole |
| | Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP) |
| | Conversion des immeubles fédéraux |
| | Extension des réseaux de transport et de distribution du |
| | gaz |
| | Électricité |
| | Carburants de rechange |
| | Propane |
| | Gaz naturel comprimé |
| | Economies d'énergie |
| | Programme d'isolation thermique des résidences-Canada (PITRC) |
| | Économies d'énergie dans l'administration fédérale |
| | Économies d'énergie dans les logements neufs |
| | Secteurs industriel et commercial |
| | Secteur des transports |
| | Municipalités |
| | Recherche et développement |
| | Energies renouvelables |
| | Région de l'Atlantique |
| | Nord |
| | Économies d'énergie et énergies renouvelables |
| | Protection en matière de prix de l'énergie |
| | Aménagement judicieux des ressources dans le Nord |
| | Société Petro-Canada pour l'assistance internationale |
| | Récapitulation: coût et avancement des programmes énergétiques |
| | Terres du Canada |
| | Réserves et potentiel |
| | Nouveau régime de gestion |
| | Entente Canada-Nouvelle-Ecosse |
| | Terre-Neuve |
| | Colombie-Britannique |
| | Canadianisation de l'industrie pétrolière et gazière |

| | Secteur aval de l'industrie pétrolière | 53 |
|-------------|---|----------|
| | Rationalisation et investissements dans les raffineries | 54 |
| | Importations de pétrole | 55 |
| | Nécessité de la concurrence | 56 |
| Chapitre 4. | QUESTIONS NÉCESSITANT UNE ACTIONGaz naturel | 59 60 |
| | Marché industriel du gaz | 62 |
| | Gaz dans les Maritimes | 62 |
| | Expansion d'autres éléments du réseau de gazoducs | 64 |
| | Exportations de gaz | 65 |
| | Exportations de gaz maturel liquéfié | 66 |
| | Débauchés du gaz canadian aux États Unic | 67 |
| | Débouchés du gaz canadien aux États-Unis | 68 |
| | Potentiel de production inutilisé | 68 |
| | Accès équitable aux marchés extérieurs | |
| | Électricité | 69 |
| | Sous-utilisation du potentiel de production pétrolière | 72 |
| | Programme du 1er avril | 73 |
| | Perspectives de sous-utilisation future | 74 |
| | Nouvelles mesures visant à atténuer la sous-utilisation | 75 |
| | Restriction des importations | 75 |
| | Modification du programme d'indemnisation des importa- | |
| | teurs | 76 |
| | Programme d'achat de pétrole | 77 |
| | Aide financière aux échanges de pétrole | 78 |
| | Prix et fiscalité du pétrole et du gaz | 78 |
| | Mesures améliorant la situation financière de l'industrie | 79 |
| | Mesures améliorant la situation des petits producteurs | 80 |
| | Mesures en faveur des sources de pétrole coûteuses Effet des mesures | 80 81 |
| | | |
| Chapitre 5. | PERSPECTIVES | 83 |
| | Recettes pétrolières et gazières et incitations à investir | 83 |
| | Offre et demande de pétrole | 87 |
| | Canadianisation | 93 |
| | Le consommateur | 94 |
| Chapitre 6 | CONCLUSION | 00 |

Chapitre 1

INTRODUCTION

Ce rapport fait le point sur le Programme énergétique national, un ensemble complet de mesures visant à apporter sécurité énergétique, possibilité de participation et équité aux Canadiens.

Il ressort de ce document que beaucoup de progrès ont été réalisés sur ces trois plans. Il reste beaucoup à faire, mais les Canadiens peuvent donner suite aux mesures prévues dans le Programme en sachant que les objectifs annoncés en octobre 1980 sont tout à fait réalisables d'ici la fin de la décennie.

Bien des événements se sont produits depuis l'annonce du Programme le 28 octobre 1980. Le chapitre 2 évoque les faits marquants survenus dans le secteur pétrolier et gazier. Le principal événement a été la conclusion de plusieurs ententes complètes, liant pour cinq ans le gouvernement du Canada et les provinces productrices, sur les prix et la fiscalité du pétrole et du gaz. Ces ententes fournissent un cadre sans précédent pour une répartition équitable des recettes pétrolières et gazières au Canada. Elles tiennent compte aussi bien du rôle et des droits des provinces à l'égard de leurs ressources naturelles que du besoin légitime de recettes du gouvernement canadien et de ses responsabilités en matière de commerce interprovincial et international.

Les Canadiens doutent parfois de la capacité de leurs gouvernements à s'entendre en vue d'objectifs nationaux. Les ententes sur l'énergie représentent une réussite remarquable à cet égard. Quatre gouvernements ont mis de côté leurs divergences pour parvenir à un accord qui permet aux investisseurs et aux consommateurs d'envisager avec certitude l'évolution future du secteur de l'énergie. Chose plus importante peut-être, ces gouvernements se sont engagés à poursuivre de concert un ensemble commun de buts. Les objectifs de sécurité énergétique, de possibilité de participation et de répartition équitable sont largement acceptés au Canada.

Les mêmes objectifs sous-tendent l'accord conclu le 2 mars 1982 entre les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse au sujet de la gestion des ressources sous-marines et du partage des recettes. Cet accord, un heureux déblocage, établit un cadre stable qui permettra à l'industrie d'intensifier ses efforts afin de découvrir et de mettre en valeur le pétrole et le gaz situés au large des côtes, au profit de la région et de tout le Canada.

La situation énergétique globale continue d'évoluer. Le choc pétrolier de 1979 dû aux événements d'Iran et les mesures fiscales et monétaires prises en réaction ont entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique internationale et une chute sans précédent de la demande mondiale de pétrole. Cette baisse de la demande a imposé de nouvelles tensions à l'OPEP* et fait planer de

^{*}Organisation des pays exportateurs de pétrole.

nouvelles incertitudes sur l'évolution future des prix internationaux du pétrole. Le chapitre 2 résume ces événements et présente les scénarios possibles, ainsi que leurs implications pour la politique publique. La conclusion est qu'il serait extrêmement imprudent de tirer prétexte de la faiblesse actuelle des prix mondiaux du pétrole pour relâcher nos efforts en vue d'obtenir la sécurité énergétique.

Un certain nombre de facteurs se sont conjugués pour entraîner une baisse considérable de la demande de pétrole au Canada. L'un d'eux est indéniablement l'effet de la récession mondiale sur l'économie canadienne. Cependant, l'expérience de 1981 montre que le Canada peut diminuer sa consommation de pétrole même avec une expansion économique plus rapide. Les politiques énergétiques mises en œuvre au cours des dix-huit derniers mois ont fait en sorte que, lorsque l'économie se redressera, la demande de pétrole continuera de diminuer au Canada. Certains avaient jugé trop optimistes les estimations fédérales de 1980 sur les économies de pétrole réalisables pendant la décennie. Il semble maintenant que ces estimations pourraient être, au moins à court terme, encore inférieures à la réalité.

L'incertitude entourant les prix mondiaux du pétrole et les tensions imposées au secteur privé par la conjoncture économique actuelle ont conduit à arrêter les projets d'Alsands et de Cold Lake — et ce, malgré l'aide intéressante offerte par les gouvernements du Canada et de l'Alberta. De plus, l'exploration pétrolière dans les provinces de l'Ouest est inférieure au niveau souhaitable. Cependant, des perspectives encourageantes ont été signalées sur les terres du Canada. Il apparaît maintenant que ces dernières pourraient produire un volume appréciable de pétrole d'ici la fin de la décennie, complétant ainsi la forte augmentation de la production de nouveau pétrole attendue dans les provinces de l'Ouest. En octobre 1980, le gouvernement du Canada avait indiqué que ses prévisions de l'offre ne tenaient pas compte d'une production possible dans les régions pionnières. Cette hypothèse semble maintenant trop pessimiste.

Le chapitre 2 fait le point sur cette évolution de l'offre et de la demande. Les importations de pétrole diminueront probablement plus vite qu'on l'avait d'abord supposé. La sécurité énergétique, qui ne semblait être qu'un espoir avant le Programme énergétique national, paraît maintenant nettement réalisable.

La particularité du Programme énergétique national est d'instituer des changements dans presque tous les domaines relatifs à l'énergie. Il touche de nombreux éléments de l'économie ainsi que la plupart des Canadiens. Le PEN est une stratégie énergétique visant à atteindre ses trois objectifs. C'est toutefois plus qu'un simple programme. C'est un plan d'action, une stratégie appuyée par littéralement des douzaines d'initiatives précises.

C'est l'ampleur de l'effort lancé le 28 octobre 1980 qui a motivé ce compte rendu de la situation. Certains auront peut-être oublié à quel point le Programme énergétique national était complet. Plusieurs ne savent peut-être plus où en sont toutes ces initiatives.

Le Programme énergétique national signifie bien des choses différentes pour les Canadiens:

• Pour un propriétaire de Terre-Neuve, il peut signifier une subvention spéciale pour l'aider, en isolant particulièrement bien sa maison, à économiser mazout et argent.

- Pour un habitant de l'Île-du-Prince-Édouard, il peut signifier une subvention à l'installation d'un poêle à bois.
- Pour un Néo-Écossais, il peut signifier une entente sur la gestion des ressources sous-marines et l'exploitation du gaz de l'Île de Sable.
- Pour le Nouveau-Brunswick, il peut signifier une aide financière à la conversion de centrales thermiques, du pétrole au charbon.
- Pour un Québécois, il peut signifier l'accès au gaz naturel, à un prix raisonnable, pour remplacer le pétrole.
- Pour un ménage de l'Ontario, il peut signifier une subvention à l'isolation thermique de son logement et des conseils gratuits sur la façon de procéder.
- Pour un Manitobain, il peut signifier l'établissement à Winnipeg de Canertech, une société nouvelle qui aura pour mission de stimuler et de soutenir les entrepreneurs qui cherchent de nouvelles techniques d'énergie renouvelable.
- Pour le producteur de pétrole lourd de la Saskatchewan, il signifie une aide vigoureuse du gouvernement du Canada pour faciliter la vente de son produit dans le pays et à l'étranger.
- Pour un Albertain, il peut signifier une généreuse aide technique et financière à la conversion de véhicules au gaz naturel comprimé.
- En Colombie-Britannique, il pourrait signifier un appui financier pour aider l'industrie forestière, dans le cadre du programme ERIF, à remplacer le pétrole par les déchets de bois comme source de combustible.
- Pour les habitants du Nord, il pourrait signifier une aide fédérale pour trouver des solutions de rechange moins coûteuse que le pétrole pour la production d'électricité dans les localités petites et grandes.

Depuis octobre 1980, le gouvernement du Canada s'est montré disposé à modifier plusieurs éléments du Programme énergétique national. Certains pourraient considérer ces changements comme un signe d'affaiblissement du Programme. Bien au contraire, ils témoignent de sa vitalité fondamentale. Le Programme énergétique national n'est pas un document unique, ni un ensemble figé de prix, de taxes et d'initiatives directes. C'est un engagement de soutenir les efforts déployés par les Canadiens pour travailler ensemble à la réalisation des objectifs énergétiques du Canada. Autour des objectifs énergétiques nationaux qui demeurent l'âme du Programme, il faut, à mesure que le monde évolue, adapter les politiques et recourir à des moyens nouveaux.

La situation de l'industrie pétrolière et gazière en est un exemple. Elle a été soumise à de nouvelles tensions à cause de la récession économique mondiale et du ralentissement des prix du pétrole. Le gouvernement du Canada adhère à l'esprit et à lettre des ententes conclues avec les provinces. Il a déjà apporté des modifications conformes à ces ententes et favorables à l'industrie lorsqu'elles paraissaient nécessaires et continuera de le faire. Le chapitre 4

expose certaines questions nouvelles relatives aux activités de production, ainsi que de nouvelles mesures visant à les régler, dans l'intérêt de la sécurité énergétique.

Les ententes sur l'énergie ont établi un cadre que les gouvernements intéressés ont jugé propice au dynamisme du secteur pétrolier et gazier. Récemment, cependant, le gouvernement de l'Alberta a entrepris de diminuer ses redevances, à la fois pour tenir un engagement pris en septembre et parce qu'à son avis l'évolution de la situation intérieure et internationale justifiait certains changements. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a réduit le fardeau fiscal de l'industrie, dans le cadre de l'entente conclue. Le nouveau gouvernement de la Saskatchewan a annoncé qu'il réviserait son système de redevances. Ce sont là des initiatives utiles, qui témoignent de la volonté commune de rétablir la confiance de l'industrie et de stimuler la prospection.

Le chapitre 4 fait le point sur la situation financière de l'industrie. Dans l'ensemble, le cadre maintenant en place établit des conditions qui devraient permettre à ce secteur de prospérer. Il existe cependant deux problèmes notables. D'abord, divers facteurs ont entrainé un problème financier à court terme dans l'industrie. Ses ressources d'autofinancement seront restreintes au cours des douze prochains mois, et un certain redressement est nécessaire. Ensuite, les petites entreprises ont particulièrement souffert des taux d'intérêt élevés, du fléchissement des marchés de capitaux et de l'insuffisance des ventes de gaz. Par conséquent, bien que le PEN eût prévu des mesures d'aide en leur faveur, certaines de ces entreprises n'ont pu profiter du nouveau régime à cause de leur situation financière à court terme.

Le gouvernement du Canada proposera donc plusieurs mesures pour tenir compte de ces deux problèmes.

Le chapitre 4 aborde aussi d'autres questions nouvelles qui ont pour origine, dans quelques cas, le retard apporté à certains programmes et initiatives et, dans d'autres cas, la nécessité de réagir aux conséquences qu'a déjà eues la réussite du Programme.

Rien n'illustre mieux ces problèmes dus au succès du Programme que la situation pétrolière actuelle au Canada. La demande intérieure de pétrole diminue plus vite que la capacité de production de pétrole classique dans les provinces de l'Ouest. Les importations doivent par conséquent baisser. C'est ce qu'elles font, mais pas toujours assez vite pour assurer la pleine utilisation du potentiel de production au Canada. Cette situation n'a rien d'exceptionnel si l'on se réfère au passé. La production a en effet souvent été inférieure au potentiel au cours des dix dernières années. Une certaine sous-utilisation du potentiel de production de pétrole classique est probablement inévitable dans un système où les activités de raffinage accusent des fluctuations et où une partie appréciable de l'approvisionnement est assurée par deux grandes usines de pétrole synthétique dont la production peut varier sensiblement d'un mois à l'autre. Néanmoins, une sous-utilisation marquée et persistante est nuisible à l'industrie ainsi qu'à l'économie canadienne et ne peut être tolérée.

Le chapitre 4 traite de ce problème de manière assez approfondie. Bien que, pour certains, les progrès accomplis par le Canada dans le sens de l'autonomie pétrolière aient été si remarquables que nous pourrions réduire sensiblement nos contrats d'importation à long terme ou autoriser des exportations de pétrole canadien à long terme, le gouvernement du Canada estime que cela serait imprudent à ce stade-ci. Le chapitre 4 propose un certain nombre de mesures qui devraient atténuer le problème actuel de sous-utilisation du potentiel tout en maintenant notre accès aux importations.

Le chapitre 4 se termine par un bref exposé sur le secteur de l'électricité. Quand on dit énergie, les Canadiens pensent souvent pétrole et gaz. Pourtant, l'électricité satisfait près de 30% de nos besoins d'énergie primaire et est l'une des grandes réussites du Canada. Ce secteur appartient presque entièrement aux Canadiens, est à la fine pointe de la technologie et a peut-être les opérations de production les plus efficaces et les plus sûres au monde.

Il existe de nouvelles possibilités d'exploiter nos atouts en matière d'électricité, pour le bien des régions et du pays. L'une de ces possibilités est le projet de réseau de l'Ouest, qui s'alimenterait principalement aux ressources hydro-électriques du Manitoba pour satisfaire les besoins de toute la région. Le gouvernement du Canada accueille favorablement cette initiative et prendra en considération les demandes d'aide à ce projet important.

L'élément nucléaire de ce secteur traverse une période difficile. La demande intérieure d'électricité s'est ralentie et le marché mondial des réacteurs nucléaires est devenu extrêmement concurrentiel. L'industrie nucléaire a un rôle à jouer dans l'avenir énergétique du Canada et il importe qu'elle demeure aussi vigoureuse que le permettent les réalités économiques. On espère évidemment que les efforts du Canada à l'exportation seront payants, mais le pays doit continuer de développer et de maintenir ses options intérieures de production d'électricité.

Le chapitre 5 donne un aperçu des perspectives du Canada en matière d'énergie. La conclusion est relativement claire: le Canada sera nettement moins dépendant du pétrole au cours des prochaines années qu'on l'avait prévu antérieurement. Nos perspectives à long terme dépendent du maintien de notre engagement à poursuivre l'effort de réduction de la demande de pétrole et de mise en valeur du nouveau pétrole dans les provinces de l'Ouest, les régions pionnières et les sables pétrolifères. Le Programme énergétique national vise la sécurité énergétique; cet objectif est réalisable, moyennant un effort concerté des producteurs et des consommateurs.

Les objectifs de participation et d'équité restent également au cœur du Programme. Leur importance a en fait été renforcée, et les progrès accomplis sont notables. Le programme de canadianisation est nettement plus avancé que prévu, et peu de gens doutent maintenant de notre volonté ou de nos chances d'atteindre notre but. L'équité dans le partage des recettes entre gouvernements a été obtenue grâce aux accords sur l'énergie. Les Canadiens bénéficient maintenant d'une énergie à meilleur marché qu'ailleurs dans le monde industrialisé, et ils continueront de le faire. Ils bénéficient aussi de prix fixés au Canada en

fonction de la situation nationale. Le Programme énergétique national est équitable pour le consommateur.

Comme le précisent les autres chapitres, l'examen des progrès accomplis au titre du Programme énergétique national fait ressortir les points suivants:

- Les perspectives pétrolières restent incertaines au niveau international, la plupart des analystes prévoyant de nouvelles tensions d'ici le milieu de la décennie.
- Bien qu'un fléchissement des prix internationaux soit positif à maints égards, il serait extrêmement imprudent de relâcher nos efforts en vue de nous affranchir, par des solutions économiquement viables, du marché mondial du pétrole.
- Un ensemble complet de mesures législatives et de programmes d'action directe est en place ou le sera d'ici quelques semaines afin de stimuler encore l'offre de pétrole, le remplacement du pétrole, les économies d'énergie et la canadianisation.
- Des progrès remarquables ont été enregistrés en dix-huit mois seulement dans la réalisation des objectifs du Programme énergétique national.
- Pour ce qui est de l'équilibre global offre-demande de pétrole, le Canada est maintenant plus près de son objectif de sécurité énergétique qu'en 1980.
- La situation de l'offre de pétrole laisse à désirer sur certains points, mais des progrès appréciables ont été enregistrés sur les terres du Canada.
- Les ententes fédérales-provinciales conclues en 1981 ont modifié le cadre de prix et des mesures fiscales exposé dans le Programme énergétique national de 1980, mais les résultats sont entièrement compatibles avec les trois objectifs du Programme et favorisent même leur réalisation.
- Bien que les perspectives paraissent généralement satisfaisantes dans l'industrie pétrolière, il existe quelques problèmes réels à court terme, notamment pour les petites compagnies pétrolières et gazières et pour l'industrie du gaz en général. Il faut se pencher sur ces problèmes.
- L'effort de canadianisation a été à la fois fructueux et populaire, et les mesures mises en place en assureront le succès au cours de la décennie.

Chapitre 2

ÉVOLUTION RÉCENTE DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

La situation énergétique a sensiblement évolué depuis le 28 octobre 1980. Si certains changements ont fait surgir des problèmes nouveaux, nombre d'entre eux ont été très positifs.

Ententes avec les provinces

Des négociations intensives ont débouché, le 1er septembre 1981, sur la conclusion d'une entente de cinq ans entre les gouvernements du Canada et de l'Alberta au sujet des prix du pétrole et du gaz, du régime fiscal de ce secteur et des encouragements à l'industrie.

Voici les principaux éléments de l'entente:

- un barème des prix du pétrole classique, pour la période 1981-1986, d'après lequel les prix augmenteront selon un calendrier fixé, sans pouvoir dépasser 75% du prix international;
- pour le nouveau pétrole, des prix qui procurent aux producteurs le prix mondial, avec cependant des dispositions qui protègent les consommateurs contre une hausse brutale de ce dernier;
- un mécanisme d'établissement des prix qui protège le consommateur canadien contre des hausses rapides des prix mondiaux du pétrole mais lui permet de bénéficier des baisses du prix mondial;
- un système de prix du gaz naturel qui devrait encourager vivement les consommateurs à abandonner le pétrole, tout en assurant aux producteurs d'amples recettes et une protection contre le risque d'une élévation des coûts de transport du gaz;
- un ensemble explicite de taxes et de redevances convenu entre les deux gouvernements et que chacun d'eux s'engage à ne pas modifier de manière à réduire les recettes de l'industrie ou de l'autre gouvernement;
- une entente en vertu de laquelle les producteurs de gaz naturel et le gouvernement de l'Alberta contribueront à un fonds destiné à soutenir l'expansion du marché du gaz naturel, pour favoriser le remplacement du pétrole;
- l'engagement du gouvernement de l'Alberta de financer et d'administrer la partie albertaine du Programme fédéral d'encouragement du secteur pétrolier, qui prévoit des subventions allant jusqu'à 35% des frais d'exploration et 20% des frais de mise en valeur engagés par des entreprises canadiennes dans la province;

8

• l'engagement du gouvernement du Canada d'approuver des exportations supplémentaires de gaz si l'Office national de l'énergie conclut à l'existence d'un excédent accru.

Cette entente a été suivie, le 24 septembre, d'un accord du même genre avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Dans cet accord, le gouvernement du Canada s'est engagé à financer et administrer le Programme d'encouragement du secteur pétrolier en Colombie-Britannique et à offrir le Prix de référence du nouveau pétrole pour le nouveau pétrole classique découvert dans la province. Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à verser certains impôts ou des recettes équivalentes au gouvernement fédéral ainsi qu'à apporter des modifications qui accroîtront les recettes nettes des producteurs de gaz naturel.

Le 26 octobre, une entente était conclue avec le gouvernement de la Saskatchewan. Le gouvernement du Canada s'est engagé à financer et à administrer le Programme d'encouragement du secteur pétrolier dans la province et à offrir le Prix de référence du nouveau pétrole au nouveau pétrole classique découvert en Saskatchewan. L'entente comportait de plus les dispositions particulières suivantes:

- l'engagement de chaque gouvernement de fournir 15 millions \$ pour soutenir la recherche et le développement du pétrole lourd;
- l'engagement de la Saskatchewan d'alléger ses redevances et taxes sur l'industrie:
- l'acceptation par la Saskatchewan de verser au gouvernement du Canada des sommes équivalentes à ce qu'elle doit au titre de certains impôts fédéraux; et
- l'engagement mutuel d'encourager la construction d'une usine de valorisation du pétrole lourd dans la province.

Les pourparlers se poursuivent avec les autres provinces désireuses de conclure une entente du même genre. Dans l'intervalle, le gouvernement canadien offre le Prix de référence du nouveau pétrole pour le nouveau pétrole dans ces provinces.

Sur un autre plan, une percée importante a été réalisée le 2 mars 1982 grâce à la signature d'une entente avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet de la gestion des ressources sous-marines et du partage des recettes de production. Malheureusement, le gouvernement du Canada n'a pu en venir à une entente du même genre avec le gouvernement de Terre-Neuve. Les discussions suivent leur cours avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

L'industrie pétrolière et gazière dispose maintenant, pour la première fois, d'un ensemble d'ententes intergouvernementales qui explicitent le régime des prix, des taxes et des encouragements.

Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur les ressources sous-marines

Cette entente, conclue le 2 mars 1982, expose les conditions dans lesquelles les

côtes seront gérées et les recettes de production partagées. Elle donne aux Néo-Écosactivités pétrolières et gazières au large des sais un droit de regard appréciable sur les décisions touchant l'exploration et l'exploitation des ressources sous-marines et garantit que la mise en valeur de ces ressources leur apportera des avantages importants.

Voici les principaux éléments de l'entente:

1. Objectifs partagés, notamment:

- amélioration de la sécurité énergétique et de la prospérité économique
- protection rigoureuse de la pêche et de l'environnement
- premier choix aux Néo-Écossais pour les emplois et la fourniture de biens et de services à des conditions concurrentielles.

2. Régime coopératif de gestion

- L'entente a institué un Office Canada-Nouvelle-Écosse du pétrole et du gaz formé de cinq membres: deux représentants de la province et deux représentants fédéraux, sous la présidence de l'Administrateur du pétrole et du gaz des terres du Canada. Le comité dirige les activités sous-marines et conseille le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources.
- Les membres néo-écossais de l'Office ont le pouvoir de retarder, pendant des périodes prescrites allant jusqu'à un an, certaines décisions importantes de gestion s'ils s'opposent à une décision particulière de l'Office.

3. Partage des recettes

- A l'exception de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, la Nouvelle-Écosse recevra 100% de toutes les recettes publiques tirées des hydrocarbures sous-marins, y compris la taxe fédérale sur les recettes pétrolières et gazières, jusqu'à ce que son revenu atteigne un niveau convenu.
- Le «niveau convenu» est défini de façon que la province conserve une part de 100% jusqu'à ce que sa capacité fiscale par habitant soit nettement supérieure à la moyenne nationale.

- Au-delà du niveau convenu, les avantages financiers de la production au large des côtes commenceront à être partagés avec l'ensemble des Canadiens, mais de façon progressive de manière que la province obtienne des avantages économiques et financiers durables.
- Part de la Couronne: la Nouvelle-Écosse a un droit de préemption pour acquérir une partie (50% pour un gisement de gaz naturel et 25% pour un gisement de pétrole) de la participation de la Couronne et bénéficier d'une participation accrue aux décisions de gestion prises par les exploitants des sites de production sous-marins.

4. Autres dispositions

- Canalisation principale du gaz naturel sous-marin: le gouvernement de la Nouvelle-Écosse peut acquérir, dans des conditions commerciales, une participation allant jusqu'à 50% de toute canalisation principale de pétrole ou de gaz naturel venant d'un site de production sous-marin, y compris tout prolongement en Nouvelle-Écosse.
- Île de Sable: ayantages particuliers pour la Nouvelle-Écosse, en matière de gestion des ressources et de partage des recettes.
- Sécurité des approvisionnements: la production des gisements sous-marins doit servir à satisfaire en premier lieu la demande d'hydrocarbures de la Nouvelle-Écosse avant d'être acheminée vers d'autres marchés.
- Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse: une somme de 200 millions \$ sera avancée à la Nouvelle-Écosse par le gouvernement fédéral sur la période allant de 1984 à 1987 afin de permettre à la province de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour satisfaire les exigences de mise en valeur de Venture et aux autres sites sous-marins proches de la Nouvelle-Écosse. La province proposera les dépenses à financer par le fonds et les deux gouvernements approuveront les dépenses. Cette avance sera remboursée ultérieurement au gouvernement fédéral grâce aux recettes de la production sous-marine.

Les perspectives pétrolières internationales et leurs répercussions

Deux faits importants sont survenus depuis la deuxième flambée des prix de l'OPEP en 1979-1980. L'économie mondiale est entrée dans une récession et les pays consommateurs déploient des efforts plus énergiques et plus fructueux pour diminuer leur consommation de pétrole. Bien qu'aucun pays ne dispose d'un programme aussi complet que le Canada pour s'attaquer au problème du pétrole, la plupart des États ont mis en place une réglementation et des encouragements économiques favorisant les économies d'énergie.

La récession et les mesures d'économie se sont soldées par une diminution régulière de la consommation de pétrole, qui ne semble pas près de s'arrêter. La demande globale de pétrole, qui avait culminé à plus de 9 millions m³/jour (56 millions barils/jour) au premier trimestre de 1979, n'était plus que de 7.5 millions m³/j (47.5 millions b/j) à la fin de 1981, soit 15% de moins. Bien que l'importance relative des facteurs ayant contribué à cette évolution soit difficile à préciser, on estime que l'effet des hausses de prix de 1979-1980 sur l'économie de l'énergie et le remplacement du pétrole ne s'est pas encore fait entièrement sentir et que la demande pourrait continuer de baisser pendant encore un an ou deux au moins.

La production de pétrole des pays non-membres de l'OPEP, qui est généralement proche de la capacité, a légèrement augmenté pendant cette période. L'offre a aussi été alimentée en bonne partie par un écoulement des stocks, qui avaient atteint un niveau record en 1979-1980. La production de l'OPEP est descendue de 5 millions m³/j (31.4 millions b/j) à 2.5 millions m³/j (16 millions b/j) selon les rapports entre 1979 et avril 1982.

Cette évolution a mis à l'épreuve la capacité de l'OPEP de maintenir son emprise sur les prix internationaux du pétrole. La faiblesse actuelle des prix et ce qu'elle laisse présager de leur évolution pendant le reste de la décennie ont introduit un nouvel élément de complexité dans la politique énergétique publique et les décisions du secteur privé. La question fondamentale est de savoir si le marché mondial du pétrole a subi une transformation structurelle profonde ou si la demande de pétrole marquera une augmentation sensible, génératrice de nouvelles tensions sur l'offre disponible ou déterminée par l'OPEP, lorsque l'économie mondiale se redressera. Autrement dit, le fléchissement récent des prix mondiaux du pétrole préfigure-t-il l'évolution du reste de la décennie ou indique-t-il une fausse piste qu'il serait dangereux de suivre?

Nul ne peut prédire avec certitude l'évolution future des prix mondiaux du pétrole. Les facteurs de hausse semblent toutefois dominer: la diminution des réserves mondiales de pétrole classique depuis le milieu des années 70, le rôle fondamental du pétrole dans l'économie des pays consommateurs et l'instabilité inhérente au Moyen-Orient. À cet égard, nombre d'observateurs ont noté le rôle régulateur joué par l'Arabie Saoudite dans la production de pétrole de l'OPEP. Certains y voient un élément positif, tandis que d'autres s'inquiètent de la concentration de la production et de l'effet possible de bouleversements politiques dans un ou deux grands pays producteurs. Les tenants du deuxième point de vue invoquent les événements de 1979-1980 pour illustrer la nature du danger.

| | Production (en | n mondiale de pét 1 millions m³/j) | role* | |
|---------------------|----------------|---------------------------------------|-------|-------|
| | 1960 | 1970 | 1980 | 1982† |
| <i>OPEP</i> | 1.4 | 3.6 | 4.3 | 3.2 |
| Arabie Saoudite | 0.2 | 0.6 | 1.6 | 1.2 |
| Pays non-membres de | | | | |
| l'OPEP | 2.0 | 3.5 | 5.2 | 5.8 |
| À économie dirigée. | 0.5 | 1.3 | 2.3 | 2.3 |
| Autres pays | 1.4 | 2.3 | 2.9 | 3.5 |
| Total mondial | 3.4 | 7.2 | 9.5 | 9.1 |
| OPEP en % du total | | | | |
| mondial | 41% | 51% | 45% | 35% |

11

Source: International Petroleum Encyclopedia, 1981.

Une élévation modérée des prix mondiaux du pétrole ne serait pas en soi un facteur négatif pour le Canada. Même si à titre d'exportateur d'énergie il peut profiter de l'augmentation des prix, le Canada a appris que des hausses brutales du prix international du pétrole pouvaient lui nuire sur le plan économique global, dans la mesure où elles perturbent la croissance économique mondiale. La meilleure preuve en est le fait que les difficultés économiques actuelles du Canada découlent en grande partie du dernier choc pétrolier—l'économie de pays tels que les États-Unis étant freinée dans le but de juguler l'inflation engendrée par les hausses des prix du pétrole de 1979-1980.

Cependant, la situation actuelle des prix internationaux du pétrole pose au Canada un défi assez difficile. Certains projets d'exploitation de l'énergie seront viables uniquement si les prix réels du pétrole augmentent de façon régulière et d'autres, seulement si la hausse est plus modérée. L'évolution des prix internationaux du pétrole influera donc de manière appréciable sur l'ampleur de la mise en valeur des ressources énergétiques du Canada et le rôle de cette exploitation dans l'économie canadienne. Si l'on connaissait les prix futurs du pêtrole, les investissements pourraient être décidés et l'économie canadienne pourrait s'adapter facilement à l'évolution des prix, qu'elle se traduise par une augmentation plus rapide ou plus lente. Il est bien évident que la mise en valeur des ressources énergétiques jouerait un moins grand rôle dans l'économie en cas de hausse modérée des prix, mais les atouts énergétiques du Canada sont tels que nos objectifs en matière d'énergie ne seraient pas sensiblement compromis. Les perspectives de prix ne consistent toutefois pas nécessairement en une augmentation rapide ou lente, mais en une évolution incertaine. Cette incertitude est nuisible du point de vue canadien et les politiques énergétiques doivent être adaptées en conséquence.

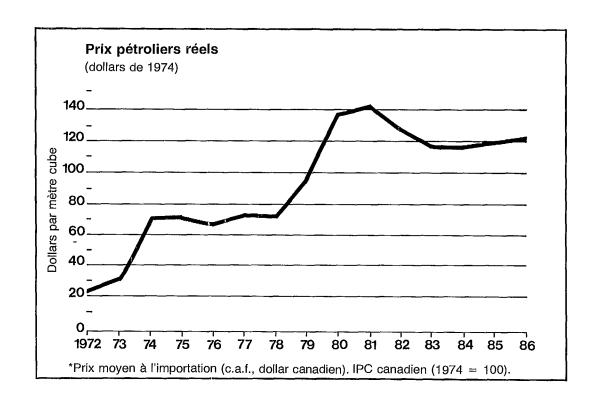
^{*}Les chiffres étant arrondis, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des éléments.

[†]Estimations de l'EMR basées sur des données de l'Agence internationale de l'énergie et de Data Resources Incorporated.

La structure des approvisionnements en énergie au Canada aggrave tout particulièrement le problème de l'incertitude des prix, car certaines de nos options consistent en grand projets qui nécessitent des investissements massifs et s'accompagnent de longs délais. L'incertitude de l'évolution future des prix pose des problèmes particuliers dans le cas de ces projets. Bien que des mesures fiscales innovatrices puissent contribuer à transmettre une partie du fardeau de l'incertitude de l'investisseur à l'État, et donc au grand public, les projets à rentabilité marginale connaîtront des difficultés tant que les perspectives de prix resteront incertaines.

Le Canada dispose toutefois de plusieurs options énergétiques sur lesquelles l'incertitude actuelle n'a pas de prise, soit parce que la rentabilité des projets est si bien établie que les investisseurs peuvent garder confiance, même avec de longs délais de récupération, ou que les projets sont de moindre envergure et les délais de récupération plus courts. La politique publique devrait donc encourager la poursuite des nombreuses options d'approvisionnement d'envergure plus modeste au Canada.

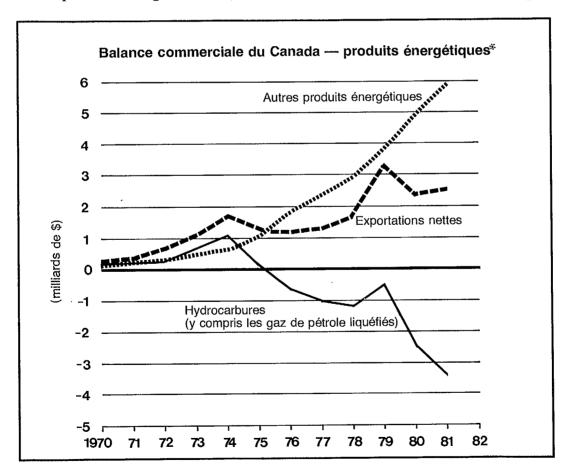
Il semble prudent, étant donné les incertitudes, d'agir en supposant que le fléchissement actuel des prix mondiaux sera temporaire. Le coût d'une diminution trop rapide de la consommation de pétrole paraît insignifiant, comparé à celui qu'entrainerait une attitude d'insouciance dans l'éventualité où les prix du pétrole remonteraient. De plus, il est évident que dans bien des cas les efforts d'économie et de remplacement du pétrole ne coûtent rien.



Pour établir des plans et produire les prévisions de prix intérieurs et de partage des recettes présentées dans ce document, il faut bien poser certaines hypothèses au sujet de l'évolution future des prix internationaux du pétrole. Bien que toute prévision doive naturellement être entourée d'une grande marge d'incertitude, on suppose que les prix mondiaux resteront constants en termes nominaux jusqu'à la fin de 1983, puis marqueront une hausse réelle de 2% par an. Cette évolution représenterait une érosion appréciable des prix mondiaux par rapport à leur sommet de 1981. À la fin de 1983, les prix du pétrole seraient au même niveau, en terme réels, qu'à la fin de 1979. Le prix nominal projeté du pétrole en 1986 est de 355 \$/m 3(56.50 \$/baril). Cela représente un prix réel de 122 \$/m³ (19.40 \$/baril) en dollars de 1974.

Évolution intérieure de l'offre et de la demande

Le Canada est un exportateur net d'énergie depuis 1969. Les recettes de l'exportation du gaz naturel, de l'électricité et d'autres ressources énergéti-



Source: Statistique Canada, Exportations — Commerce de marchandises, publ. an. 65-202, et Importations — Commerce de marchandises, publ. an. 65-203.

^{*} Statistique Canada inclut dans la définition les éléments et isotopes de l'uranium, dont les usages ne sont pas uniquement énergétiques. Au lieu d'essayer de répartir ces éléments entre les usages, on les a tous exclus du tableau. Leur inclusion aurait augmenté de 657 millions \$ le solde des échanges, qui aurait ainsi atteint 3 059 millions \$ en 1981.

ques dépassent de loin la facture du pétrole importé. Le solde global s'est amélioré de 73 millions \$ en 1981, malgré une hausse de 803 millions \$ du coût des importations nettes de pétrole.

Le problème énergétique du Canada, c'est le pétrole. Le Programme énergétique national cherche à renverser la tendance à l'augmentation des importations de pétrole. Cela ne sera pas une tâche facile, puisque les réserves de pétrole classique continuent de diminuer dans l'Ouest canadien. Il reste des ressources appréciables sous forme de pétrole classique et de sables pétrolifères, mais la mise en valeur des nouvelles sources d'énergie prend du temps. Il n'existe aucune solution immédiate, du côté de l'offre, au problème des importations de pétrole. Il faut plutôt mettre l'accent sur une diminution rapide de la demande de pétrole. Cela donnera le temps nécessaire à la mise en valeur des ressources nouvelles dont le Canada aura besoin pour obtenir une sécurité énergétique durable.

L'objectif est de s'affranchir du marché mondial du pétrole d'ici 1990. Pour atteindre ce but, le PEN donne au marché un signal clair sous la forme d'une augmentation des prix du pétrole et d'une hausse plus modérée des autres formes d'énergie. Il prévoit un nombre appréciable de mesures directes pour aider les Canadiens à utiliser moins d'énergie et à remplacer le pétrole par des combustibles relativement abondants au Canada. Il encourage l'industrie pétrolière à découvrir et exploiter de nouvelles sources intérieures d'approvisionnement.

Demande de pétrole

Le PEN comporte un effort massif et sans précédent en vue d'améliorer le côté demande de l'équation énergétique au Canada. Les programmes de gestion de la demande sont efficaces.

La demande totale d'énergie, après avoir augmenté de 1.4% en 1980, a baissé de plus de 2% en 1981 — et ce, bien que l'économie canadienne ait progressé plus vite l'an dernier qu'en 1980. Même si cette baisse est due pour environ un tiers aux conditions climatiques, elle est attribuable en majeure partie à l'effet des politiques énergétiques.

Heureusement, la baisse a été plus forte dans le cas de la demande de pétrole brut, qui a diminué de 7% en 1981. La demande d'essence a chuté de 3.3% l'an dernier et celle de mazout léger et lourd, de 17.4 et de 13.7% respectivement.

L'ampleur de la désaffection vis-à-vis du pétrole est illustrée par le nombre de demandes de subventions présentées dans le cadre du Programme canadien de remplacement du pétrole. Près de 200 000 foyers utilisant le pétrole ont profité de cette aide fédérale pour se convertir à d'autres formes d'énergie. On s'attend à une vive hausse du rythme de conversion en 1982, notamment en faveur du gaz naturel et des énergies renouvelables.

La demande de gaz naturel a baissé de 1.7% en 1981. La consommation moyenne de gaz par foyer diminue d'environ 2% par an depuis 1977. Le

recul global de la consommation de gaz aurait été plus marqué sans la conversion d'un grand nombre d'utilisateurs de pétrole. Les conversions à l'électricité ont dépassé les attentes. La demande d'électricité a augmenté d'environ 1.3% grâce à une hausse de sa part de marché. Les économies d'électricité ont elles aussi freiné la demande. Le Canada devance le calendrier prévu en octobre 1980 pour le ralentissement de la consommation d'énergie et la réduction de la demande de pétrole. D'après les projections actuelles, la consommation de pétrole en 1982 sera inférieure d'environ 36 000 m³/j (228 000 b/j) au niveau record de 1979 et d'à peu près 10% plus faible qu'en 1980.

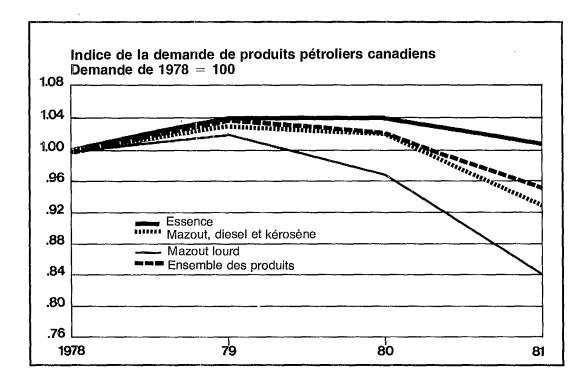
| | Den | nande d'énerg (en pétajou | - | | |
|--|-------|------------------------------|-----------|--------|-----------|
| | 1979 | | 1980 | i | 1981† |
| _ | | Niveau | % de var. | Niveau | % de var. |
| Pétrole | 4,058 | 3,963 | -2.3 | 3,597 | -6.7 |
| Gaz naturel | 1,734 | 1,746 | 0.7 | 1,716 | -1.7 |
| GPL* | 91 | 99 | 8.8 | 105 6 | 5.1 |
| Charbon et coke | 876 | 928 | 5.9 | 945 | 1.8 |
| Électricité primaire | 2,590 | 2,723 | 5.1 | 2,795 | 2.6 |
| Autres | 325 | 348 | 7.1 | 348 | _ |
| Demande totale Croissance économique (variation de | 9,674 | 9,807 | 1.4 | 9,606 | - 2.1 |
| la DNB réelle) | | (| 0.0 | +3 | 3.0 |

^{*}Gaz de pétrole liquéfiés, comme le propane.

Source: Statistique Canada, Bulletin trimestriel — Disponibilité et écoulement d'énergie au Canada, publ. trim. 57-003.

| Demande de produits pétroliers raffinés Variations en pourcentage en 1981 | | | | | | | |
|--|-------------|------------|-------|---------|-------------|------------------------|--|
| | | Atlantique | | Ontario | Prairies | CB., Yukon, T.NO | |
| Essence | - 3.3 | - 5.3 | -6.0 | -3.3 | -1.0 | -0.5 | |
| Mazout léger | -17.4 | -13.8 | -16.2 | -20.2 | -18.7 | -16.6 | |
| Mazout lourd | 13.7 | -26.5 | -13.3 | -8.6 | +1.0 | +14.9 | |
| Ensemble des produits | 6.7 | 15.5 | -8.9 | - 5.9 | -2.3 | -0.6 | |

[†]Estimations de l'É.M.R.



Offre de pétrole

Les perspectives de l'offre de pétrole ont considérablement changé au Canada depuis l'annonce du PEN. Parmi les éléments positifs, les résultats des travaux d'exploration et de délimitation du pétrole sur les terres du Canada continuent d'être extrêmement prometteurs.

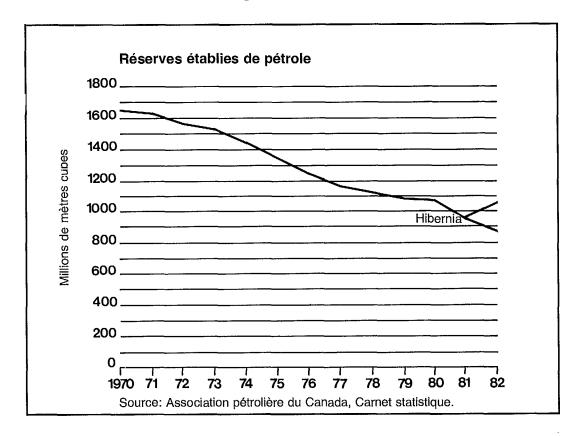
Malgré une exploration active dans les régions pionnières en 1980, le PEN ne tenait pas compte, dans sa forme initiale, des possibilités de production pétrolière au large des côtes ou dans le Nord pendant les années 80. Depuis, de nouveaux indices intéressants de pétrole ont été trouvés sur les terres du Canada. Chose plus importante peut-être, les forages de délimination effectués à Hibernia au cours des dix-huit derniers mois ont établi des réserves prouvées qui semblent suffisamment importantes pour permettre une exploitation viable.

Dans le Nord, trois nouvelles découvertes de pétrole ont été effectuées dans les îles de l'Arctique et une dans la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie depuis octobre 1980. Le rythme de prospection est resté élevé et les résultats semblent prometteurs; il n'y a toutefois pas eu assez de forages de délimitation jusqu'ici pour y prouver l'existence de réserves.

Deux grands projets d'exploitation des sables pétrolifères ont été victimes des incertitudes entourant les prix internationaux du pétrole. Le coût estimatif des projets d'Alsands et de Cold Lake a plus que doublé depuis 1980.

Cette hausse des coûts, jointe à l'élévation prévue des frais de financement et à la perspective d'une augmentation moins rapide des prix mondiaux, a assombri les perspectives de rentabilité du projet Alsands. C'est pourquoi, malgré une offre généreuse des gouvernements du Canada et de l'Alberta, les promoteurs d'Alsands ont décidé le 30 avril 1982 d'abandonner le projet.

Il y a également eu un fléchissement des efforts d'exploration et de mise en valeur de l'industrie dans les provinces de l'Ouest. Cette région possède un important potentiel d'hydrocarbures. Elle sera appelée à fournir un volume croissant de nouveau pétrole classique afin d'améliorer l'équilibre offredemande au Canada. Or, les forages ont baissé en 1981.



Plusieurs facteurs ont contribué à ce phénomène. D'abord, l'industrie traverse une période difficile depuis un an et demi. Les nouvelles ententes conclues avec les provinces productrices ont instauré des conditions de stabilité dans le pays. Le régime de prix et de fiscalité applicable au nouveau pétrole est intéressant. Les correctifs apportés par les deux ordres de gouvernement ont amélioré les recettes et les incitations. Cependant, l'industrie a eu à s'adapter à un système d'encouragements complètement modifié et s'est trouvée prise — comme au milieu des années 70 — au beau milieu d'un différend fédéral-provincial. Ces deux éléments ont de toute évidence eu des effets perturbateurs.

L'une des principales causes de la baisse d'activité tient aux difficultés financières qu'ont éprouvées en 1981 nombre des entreprises les plus actives dans l'exploration, les petites sociétés. Des ventes de gaz moins élevées que prévu, de lourdes charges financières, la faiblesse du marché boursier et de nouvelles taxes ont fait que beaucoup d'entreprises ont eu à leur disposition beaucoup moins d'argent qu'elles ne l'avaient escompté. Cet affaiblissement de la capacité des petites compagnies est particulièrement préoccupant si l'on considère que ce sont elles qui ont trouvé une forte proportion du pétrole découvert depuis 1980.

De plus, l'industrie, au Canada comme ailleurs, n'a pas échappé aux incertitudes entourant la demande auxquelles tous les secteurs sont confrontés en période de difficultés économiques. Cela a particulièrement touché les entreprises ayant d'importantes activités en aval. Cependant, le problème de sous-utilisation évoqué au chapitre 4 touche la plupart des sociétés productrices de pétrole.

Dans le cas du gaz naturel, on s'attendait généralement à ce que l'accélération des forages observée à la fin des années 70 ne se maintienne sans doute pas au-delà de 1980, à cause d'un volume croissant de réserves invendues. D'après des sources industrielles, les achèvements de puits d'exploration de gaz ont diminué de 18% en 1981, la baisse étant de 27% pour les puits de mise en valeur. Cette situation contraste fortement avec celle de 1980, alors que les forages gaziers avaient augmenté de 24% dans l'ensemble par rapport à 1979. Le chapitre 4 traite des problèmes particuliers de l'industrie du gaz.

Dans le cas du pétrole, la situation était plus complexe et variait selon les provinces. En Alberta, il ressort des estimations de l'industrie que la diminution globale de 9% des achèvements de puits de pétrole est le solde d'une hausse de 13% pour les puits d'exploration et d'une baisse de 14% pour les puits de mise en valeur. L'évolution a été encore plus défavorable en Saskatchewan, où le nombre total de puits de pétrole achevés a dégringolé de 48%, le recul étant de 41% et de 58%, respectivement, pour les puits d'exploration et de mise en valeur.

Au Manitoba, les forages d'exploration et de mise en valeur ont augmenté par rapport à un niveau modeste. Le nombre total d'achèvements a quintuplé. En Colombie-Britannique, les résultats ont été variables, les forages de mise en valeur augmentant très légèrement tandis que les forages d'exploration étaient réduits de moitié, là encore par rapport à un faible niveau.

Nombre des facteurs qui faisaient obstacle aux activités de l'industrie ont été éliminés. Les modifications généreuses apportées par l'Alberta à son régime de redevances devraient stimuler vigoureusement l'industrie. On s'attend à ce que la Saskatchewan apporte elle aussi certains allégements.

L'exploration pétrolière devrait reprendre lorsque les entreprises se prévaudront des incitations de prix et des encouragements fiscaux maintenant offerts. L'exploration gazière se redressera probablement moins vite parce qu'il faudra du temps pour régler le problème fondamental de l'industrie, la faiblesse des marchés. Il est cependant clair qu'une exploration peu active dans l'Ouest canadien est préoccupante. Même si la prospection est suffisante pour répondre à nos objectifs en matière de pétrole, le gouvernement canadien considère

l'industrie du gaz et ses activités de forage comme un élément vital de l'économie. Ce document propose des mesures qui devraient contribuer à accélérer la reprise des forages.

Équilibre offre-demande de pétrole

Sur le plan de l'équilibre global, le Canada a obtenu jusqu'ici de meil-

leurs résultats que ne le prévoyait le PEN en 1980.

Le tableau présente la demande, l'offre et les importations de pétrole de 1979 à 1982. L'atténuation de la demande de pétrole à partir de la fin de 1980 est manifeste. La demande a diminué en 1981 et devrait reculer de nouveau en 1982. Les importations de pétrole se sont orientées à la baisse en 1981 et devraient continuer dans ce sens en 1982. La tendance générale est claire: les importations, que l'on s'attendait auparavant à voir augmenter considérablement, risquent maintenant plutôt de diminuer au cours des prochaines années.

| | - | s canadiennes de n milliers m³/j) | pétrole | |
|---|-------|--------------------------------------|---------|----------------------|
| | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 (prévisions) |
| Demande | 290 | 284 | 265 | 246 – 256 |
| Production | 256 | 244 | 220 | 213 - 215 |
| Corrections et variation des stocks | 4 | 2 | -4 | -7 |
| Importations nettes de | 38 | 42 | 41 | 26 – 34 |
| pétrole* | (239) | (263) | (260) | (164 - 214) |
| Importations nettes de pétrole selon la défi- | , . | , . | , . | , . |
| nition de l'AIE† | 11 | 18 | 19 | 3 - 11 |

^{*}Les chiffres entre parenthèses représentent des milliers de barils par jour.

[†]Comprend le propane, le butane et l'éthane des usines à gaz.

Chapitre 3

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Le Programme énergétique national comporte un certain nombre de mesures visant à diminuer rapidement nos importations de pétrole. Il accorde une attention spéciale aux problèmes et aux possibilités de deux régions du Canada, la région de l'Atlantique et le Nord. Il établit aussi un cadre permettant d'accroître la participation et le contrôle des Canadiens dans leur industrie pétrolière et gazière. Enfin, il tient compte des problèmes et des questions qui surgissent dans le secteur aval de l'industrie pétrolière, par suite de la forte baissé prévue de la demande de pétrole.

Comme on le verra, bien des progrès ont été accomplis au cours des dix-huit derniers mois. Ce chapitre fait le point sur les principales mesures annoncées dans le PEN, les réalisations à ce jour et les défis qui restent à relever.

Le programme énergétique national sur le plan législatif

L'ampleur et l'audace du Programme énergétique national exigent du Parlement canadien un effort considérable de refonte et de modernisation de la législation énergétique de la nation.

Depuis le début du programme, le gouvernement du Canada a parrainé quatorze nouveaux projets de loi, qu'il a soumis à l'examen et aux délibérations du Parlement. Si certains projets de loi énergétiques sont encore à l'étude, nombre d'entre eux ont déjà pris force de loi.

| Projet de loi | Titre | État au parlement |
|------------------|---|---|
| C-75 | Loi concernant un programme d'isola- tion thermique des résidences pour certaines provinces du Canada | Adopté par le Parlement le 30 juin 1981 |
| C-76 | Loi concernant un programme d'isolation thermique des résidences pour certaines provinces Maritimes du Canada | Adopté par le Parlement le 30 juin 1981 |
| C-77 | Loi concernant l'économie de pétrole et le remplacement du mazout par d'autres sources d'énergie | Adopté par le Parlement le 30 juin 1981 |
| C-60 | Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie | Adopté par le Parlement le 18 décembre 1981 |
| C-87 | Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (n° 2) | Adopté par le Parlement le 18 décembre 1981 |

| C-48 | Loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la Loi sur la pro- duction et la conservation du pétrole et du gaz | Adopté par le Parlement le 18 décembre 1981 |
|-------|---|---|
| C-101 | Loi modifiant la Loi sur la Société Petro-Canada | A l'étude au Sénat |
| C-102 | Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Res- sources | A l'étude à la Chambre des communes |
| C-103 | Loi modifiant la Loi sur l'administra- tion du pétrole et édictant des disposi- tions se rattachant à cette loi | A l'étude en comité |
| C-104 | Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger | A l'étude à la Chambre des communes |
| C-105 | Loi modifiant la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes | A l'étude au Sénat |
| C-106 | Loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout | A l'étude au Sénat |
| C-107 | Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobi- les | A l'étude à la Chambre des communes |
| C-108 | Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (n° 3) | A l'étude en comité |

L'étude de ces projets de loi a été l'occasion pour de nombreux députés de contribuer au PEN en apportant aux débats leurs connaissances et leur expérience et en proposant des modifications. Au cours des dixhuit derniers mois, 430 discours ont été prononcés à la Chambre des communes sur la politique énergétique.

Le gouvernement a également établi un groupe de travail parlementaire spécial sur l'énergie de remplacement du pétrole. Les divers comités de la Chambre des communes et du Sénat ont également joué un rôle important.

Chacun de ces projets de loi relatifs à l'énergie a été examiné attentivement en comité parlementaire. La politique énergétique fait généralement l'objet de délibérations au Comité des ressources nationales de la Chambre des communes, au Comité de la législation énergétique, au Comité des

finances, du commerce et de l'économie, au Comité des comptes publics et au Comité des pipe-lines du Nord. Le gouvernement du Canada a apporté près de cent modifications à ses projets de loi afin de répondre aux préoccupations et aux suggestions exprimées au cours de l'examen parlementaire.

Le gouvernement du Canada assume ses responsabilités envers les citoyens du pays par l'intermédiaire des délibérations du Parlement. Depuis le début du PEN, 718 questions portant sur la politique énergétique ont reçu une réponse pendant la période quotidienne des questions. Cent onze autres questions émanant des députés ont reçu une réponse écrite.

Le Programme énergétique national était au début un ensemble de propositions: c'est maintenant un ensemble de décisions prises par le Parlement canadien.

Remplacement du pétrole

Le but du gouvernement du Canada est de diminuer la consommation de pétrole des trois secteurs résidentiel, commercial et industriel dans chaque province, pour la ramener à 10% au maximum de la consommation totale d'énergie de ces secteurs. Un certain nombre de programmes ont été annoncés en octobre 1980 en vue de promouvoir un remplacement rapide et permanent du pétrole par le gaz, l'électricité, les énergies renouvelables et le charbon. Cela signifie qu'en 1990 la seule utilisation énergétique du pétrole dans la plupart des régions du Canada serait dans les transports.

Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP)

La conversion des systèmes de chauffage au mazout est un élément essentiel de la stratégie de remplacement du pétrole au Canada. Plus de 155 000 entreprises et ménages canadiens ont bénéficié de subventions fédérales d'au maximum 800 \$ pour se convertir au gaz ou à l'électricité, occasionnant au gouvernement du Canada des dépenses de plus de 105 millions \$. Plus de 40 entreprises d'utilité publique de gaz et d'électricité fournissent un soutien administratif et, dans bien des cas, un complément financier au PCRP, et un système efficace d'application du programme est maintenant en place. Près de 600 000 m³ (4 millions de barils) de pétrole ont déjà été économisés grâce aux conversions financées jusqu'ici.

Près de 50 000 ménages canadiens ont demandé une aide du même genre pour se convertir à des énergies renouvelables ou pour investir dans les économies d'énergie. Ce chiffre dépasse de loin les prévisions initiales et témoigne du vif intérêt que les Canadiens nourrissent pour ces sources d'énergie propres et durables. Cette demande a fait prospérer l'industrie de la conservation de l'énergie et des énergies renouvelables et permis de créer nombre de nouveaux emplois.

Comme dans n'importe quel programme nouveau et complexe, il y a eu certaines lenteurs au démarrage. Le gouvernement a entrepris avec diligence de satisfaire la forte demande suscitée par ce programme et le volume initial des demandes en souffrance diminue rapidement. Pour accélérer la prestation de ces programmes, le gouvernement a ouvert 12 bureaux régionaux des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Ces bureaux, qui sont en service depuis mai 1981, sont équipés pour offrir une gamme complète de services au public en matière d'options et de programmes énergétiques. Outre qu'ils administrent la partie du PCRP relative aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, ainsi que d'autres programmes énergétiques, ils fournissent des conseils précieux au gouvernement sur les préoccupations énergétiques propres à chaque région.

Bureaux des économies d'énergie et des énergies renouvelables

Ces bureaux locaux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont à la disposition du public pour lui fournir des renseignements et des conseils sur nombre des programmes décrits dans ce document. (Pour communiquer avec les bureaux qui n'ont pas de numéro sans frais, appelez à frais virés.)

TERRE-NEUVE

Case 65, Atlantic Place 215, rue Water, 7° étage St-Jean (T.-N.) A1C 6C9 (709) 772-5353

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Centre commercial Waterfront 98, rue Water C.P. 234 Summerside (I.-P.-É) C1N 4N6 (902) 436-7283

NOUVELLE-ÉCOSSE

Tour de la Banque de Montréal 5151, rue George 5° étage, Bureau 503 Halifax (N.-É.) B3J 1M5 (902) 426-8600

NOUVEAU-BRUNSWICK

835, rue Champlain Dieppe (N.-B.) E1A 1P6 (506) 388-6070 1-800-332-3908

QUÉBEC

605 ouest, boul. Dorchester Rez-de-chaussée Montréal (Québec) H3B 1P4 (514) 283-5632 1-800-361-8025

ONTARIO

2242 ouest, boul. Lakeshore Toronto (Ont.) M8V 1A5 (416) 252-5866 1-800-268-2207

MANITOBA

Rez-de-chaussée 112-110 sud, rue Osborne Winnipeg (Manitoba) R3L 1Y5 (204) 949-4266 1-800-542-8928

SASKATCHEWAN

Immeuble S.J. Cohen, Bureau 706 119 sud, 4° Avenue Saskatoon (Sask.) S7K 5X2 (306) 665-4532 1-800-667-9719

ALBERTA

Grandin Park Plaza Bureau 200 22, av. Sir Winston Churchill St-Albert (Alb.) T8N 1B4 (403) 420-4085 1-800-222-6477

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mail Marlborough 5021 Kingsway Bureau 320 Burnaby (C.-B.) V5H 2E5 (604) 524-7222 112-800-663-1280

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Immeuble Precambrian 4922, 52° rue ou C.P. 68 Yellowknife (T.N.-O) X1A 2N1 (403) 920-8476

YUKON

2078, Deuxième Avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 1B1 (403) 668-2828

Conversion des immeubles fédéraux

Le gouvernement est résolu à intensifier la conversion des immeubles fédéraux, tant pour économiser l'argent du contribuable que pour démontrer son adhésion à l'objectif de remplacement du pétrole. On se propose de réduire la consommation de mazout de 40% d'ici la fin de la décennie.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a engagé 25.5 millions \$ pour financer des études sur les différentes possibilités de conversion et défrayer le coût des travaux. En 1981-1982, 1.2 million \$ a été fourni pour financer 15 projets, permettant de remplacer 21 800 m³ (4.8 millions de gallons) de mazout.

Extension des réseaux de transport et de distribution du gaz

Voici quelques-uns des faits marquants et des décisions importantes qui devraient favoriser l'extension des gazoducs et du réseau de distribution du gaz.

- L'Office national de l'énergie a donné le feu vert au gazoduc Trans Québec et Maritimes. On s'attend maintenant à ce que Trois-Rivières soit desservi en novembre 1982 et Québec au printemps de 1983. L'avancement du projet dans les Maritimes est traité au chapitre 4.
- Le gouvernement de l'Alberta a convenu de financer en partie l'extension du réseau de transport et de distribution du gaz. Aux termes de l'entente sur l'énergie conclue avec le gouvernement du Canada, la province financera les paiements d'incitation à l'expansion des marchés qui serviront à ouvrir de nouveaux débouchés au gaz naturel à l'est de l'Alberta. On a maintenant mis en place des programmes pour employer ces fonds au financement partiel de l'aide aux distributeurs (voir le programme PERD ci-après).
- Une politique de prix de gros uniforme de Toronto à Halifax a été mise en place. Le prix de gros du gaz doit être fixé aux deux tiers environ du prix du pétrole brut pour les consommateurs de l'Est du Canada. Ce prix avantageux encourage vivement les consommateurs à abandonner le chauffage au mazout et contribue à établir la demande nécessaire à l'expansion du réseau de gazoducs.
- Une somme totale de 60 millions \$ a été attribuée pour 1982-1983 au Programme d'expansion des réseaux de distribution (PERD). Ce programme offre des subventions aux entreprises d'utilité publique afin d'élargir leurs débouchés. Près de 400 demandes ont été reçues depuis l'annonce du programme en mars 1982. Rien que l'an prochain, ce programme mettra le gaz à la disposition de 52 000 foyers et entreprises de plus et contribuera à faire économiser 130 000 m³ (29 millions de gallons) de mazout.
- Le gouvernement a exprimé son intention d'instituer en faveur des distributeurs de gaz un programme de prix avantageux à compter du 1^{er} novembre 1982. Dans le cadre de ce programme, les distributeurs de gaz du Québec et des Maritimes bénéficieraient d'une exonération limitée de certains frais jusqu'à ce que le volume du gaz soit suffisant pour utiliser de façon plus complète les immobilisations initiales.

Ces initiatives fédérales pour l'expansion des débouchés intérieurs du gaz profiteront considérablement aux producteurs. De plus, les dispositions de l'entente Canada-Alberta protègent ces derniers contre les coûts et les risques relatifs aux réseaux de transport du gaz nécessaires à l'expansion des marchés intérieurs. Cette entente garantit aussi aux producteurs de gaz l'entier bénéfice des hausses éventuelles du prix à l'exportation.

Les gouvernements provinciaux appuient l'objectif fédéral d'expansion des ventes de gaz au Canada. La Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan ont tous annoncé des initiatives importantes pour accroître et améliorer la distribution du gaz. Le gouvernement espère que le gouvernement du Québec ne tardera pas à tenir son engagement d'abolir la taxe de vente sur le gaz naturel.

Bien que ces initiatives soient pour la plupart de date très récente, leurs effets se font déjà sentir. Le nombre de foyers qui utilisent le gaz naturel a augmenté de plus de 5% en 1981 et le total des ventes sur ce marché, de 2%. Cette hausse plus faible des ventes de gaz est due aux efforts d'économie d'énergie, qui ont réduit les ventes de gaz par utilisateur résidentiel au cours de chacune des sept dernières années. L'expansion a été particulièrement remarquable sur certains marchés, les ventes de gaz aux consommateurs augmentant de plus de 13% au Québec.

Électricité

L'électricité joue un rôle clé dans la politique énergétique canadienne à titre d'énergie de remplacement du pétrole et de source importante de recettes d'exportation permettant de compenser le coût des importations de pétrole. Près de 72 000 conversions de systèmes de chauffage, du mazout à l'électricité, ont bénéficié d'une aide dans le cadre du PCRP, ce qui équivaut presque au nombre des conversions au gaz. Bien que dans la plupart de ces conversions on ait opté pour la méthode classique des plinthes chauffantes, on manifeste un intérêt croissant pour plusieurs techniques nouvelles économisant l'énergie, comme les thermopompes et les systèmes de chauffage mixtes à l'électricité. Cette dernière restera un concurrent redoutable dans de nombreuses régions du pays, particulièrement là où une isolation thermique améliorée diminue la demande relative au chauffage.

Le gouvernement fédéral maintient son aide à l'industrie de l'électricité. Les travaux de recherche et de développement de l'Association canadienne de l'électricité bénéficient de subventions fédérales. Près de 170 millions \$ seront consacrés cette année à la recherche sur l'énergie nucléaire. Des prêts d'environ \$120 millions ont déjà été accordés au Manitoba pour développer le réseau de transport de la rivière Nelson et 73 millions \$ de plus seront avancés d'ici 1991. Une aide spéciale est offerte pour des projets particuliers, comme la centrale nucléaire de Pointe Lepreau, qui contribuent à l'objectif de remplacement du pétrole et aux recettes d'exportation.

Carburants de rechange

Propane Les Canadiens deviennent de plus en plus conscients des avantages de la conversion au propane. Plus de 6 500 demandes d'aide ont été reçues au cours de la première année d'application du programme de subventions à la conversion des véhicules au propane. Les derniers mois ont vu s'accroître considérablement l'intérêt porté à ce programme, qui offre des subventions de 400 \$ pour la conversion des véhicules commerciaux et agricoles au propane. On s'attend à ce que de 12 000 à 15 000 conversions bénéficient d'une aide cette année. L'objectif de 100 000 véhicules propulsés au propane d'ici 1985 devrait être atteint sans difficulté. Cela diminuera la consommation de pétrole de plus de 2 065 m³/j (13 000 b/j). Le gouvernement du Canada a converti près de 600 de ses propres véhicules au propane l'an dernier et est en voie d'atteindre son objectif de 8 000 véhicules convertis d'ici 1985.

Le secteur privé ne reste pas inactif devant les possibilités offertes par le propane. Le nombre de points de vente de propane pour véhicules est passé de 350 à 935 l'an dernier seulement au Canada. Parmi les sociétés ayant des plans dynamiques dans ce domaine figurent maintenant Imperial Oil, Sunoco, Husky, Canadian Tire et plusieurs distributeurs de propane. En Ontario en particulier, l'infrastructure se développe rapidement, cette province comptant déjà autant de points de vente de propane que de carburant diesel. Plusieurs provinces et territoires ont pris des initiatives complémentaires en faveur du propane. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest ont aboli leur taxe routière sur le propane, tandis que le Manitoba et la Saskatchewan abaissaient leurs taxes au-dessous du niveau applicable à l'essence. La Colombie-Britannique accorde un allègement de taxe sur les dispositifs de conversion au propane et l'Ontario n'impose pas de taxe de vente sur les véhicules au propane.

On peut faire et l'on fera beaucoup plus encore. Le propane exporté par le Canada équivaut à près de 6 400 m³ (40 000 barils) de pétrole par jour. Le gouvernement du Canada est résolu à détourner une bonne partie de ces exportations vers les utilisateurs canadiens. Cela nécessitera un effort concerté de la part des producteurs, des distributeurs et des gouvernements provinciaux et fédéral. Le gouvernement fédéral finance cette année pour 2 millions \$ d'études visant à évaluer le marché potentiel du propane dans tout le pays. Les applications semblent particulièrement prometteuses dans le secteur agricole. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, ces études sont financées de concert avec les gouvernements territoriaux; elles porteront sur la possibilité de mettre en place l'infrastructure nécessaire au propane et au gaz naturel dans les localités du Nord.

Gaz naturel comprimé (GNC) On s'intéresse également de plus en plus au gaz naturel comprimé (GNC) comme carburant. Ce produit est maintenant offert dans des stations de Vancouver et de Calgary, et des points de vente devraient ouvrir cette année à Toronto, Edmonton et Montréal. Pour faciliter l'expansion de ce marché, le gouvernement fédéral a prévu une aide initiale de 1.3 million \$

pour favoriser la conversion d'environ 1500 véhicules au GNC. Ce programme de conversion donnera des renseignements précieux sur le rendement du GNC comme carburant et fournira une incitation à l'établissement de stations de distribution de GNC et de l'infrastructure voulue. Il se pourrait que dans certains cas une aide directe permettant d'accélérer l'établissement de stations soit justifiée; le gouvernement du Canada est disposé à examiner des demandes dans ce sens.

Des recherches complémentaires sur les obstacles techniques, économiques et réglementaires à une utilisation accrue du GNC sont l'une des priorités du gouvernement fédéral en matière de R&D. Ces initiatives permettront de prendre un bon départ dans l'utilisation du gaz naturel comme carburant. Cela ouvre des possibilités toutes particulières au Canada.

Économies d'énergie

La volonté de remplacer le pétrole par d'autres combustibles doit s'accompagner d'un effort d'économie sur toutes les formes d'énergie. Les Canadiens en sont bien conscients et agissent en conséquence, tant pour des raisons financières que par civisme. A preuve, par exemple, la baisse constante de la consommation de gaz naturel par foyer. Selon le Programme énergétique national, les économies d'énergie représentent la façon la plus propre, la plus durable et bien souvent la plus économique de résoudre le problème pétrolier des années 1980 et d'améliorer le bilan énergétique.

La demande d'énergie sous toutes ses formes a diminué sensiblement au Canada à cause de la hausse des prix de l'énergie et des mesures prises par les autorités fédérales et provinciales pour favoriser les économies. Cela est encourageant, mais ne saurait justifier un relâchement des efforts visant à promouvoir une utilisation plus efficace de l'énergie. Le défi, pour les Canadiens, consistera à soutenir le rythme d'amélioration du rendement énergétique quand l'économie se redressera. Il faudra pour cela s'efforcer d'éliminer les gaspillages et entreprendre toute une série d'investissements dans les techniques de conservation de l'énergie.

Au cours des années 1970, le gouvernement fédéral avait déjà mis en œuvre un certain nombre de programmes en faveur des économies d'énergie; de nouvelles initiatives importantes ont été instaurées par le Programme énergétique national. Ces mesures ont été conçues pour aider à surmonter les obstacles structurels, les problèmes d'information et les contraintes financières qui empêchent de réaliser toutes les économies possibles. Voici les principales réalisations enregistrées jusqu'ici, ainsi que les points qui font problème et devront être résolus.

Programme d'isolation thermique des résidences-Canada (PITRC)

Le PITRC est l'une des pierres angulaires de la politique d'économie de l'énergie, dans le Programme énergétique national. Plus de 1.2 million de

Canadiens ont reçu une subvention couvrant 100% du coût des matériaux isolants à concurrence de 350 \$ et un tiers des frais de main-d'œuvre à concurrence de 150 \$. Le gouvernement du Canada a investi jusqu'ici près de 460 millions \$ dans ce programme.

Le budget annuel du PITRC a été porté à 265 millions \$ dans le cadre du Programme énergétique national. Grâce à l'annonce, le 23 mars 1982, de l'avancement de la date d'admissibilité, environ 80% des résidences canadiennes peuvent maintenant bénéficier de l'aide du programme. Les personnes habitant tous les logis et petits appartements construits à Terre-Neuve et dans les territoires avant le 1^{er} janvier 1977, et dans les autres régions avant le 1^{er} janvier 1971, ont désormais droit aux subventions du PITRC.

Le gouvernement travaille sans relâche à améliorer la prestation de ce programme et à éviter les abus. Le entrepreneurs en isolation thermique sont maintenant obligés d'obtenir un certificat de l'Office des normes générales du Canada avant de pouvoir entreprendre des travaux dans le cadre du PITRC. Le mécanisme d'inspection visant à prévenir les abus a été révisé pour permettre de déceler rapidement les fraudes, et un programme-pilote a été lancé pour étudier les façons d'améliorer encore le système.

Le gaz de formaldéhyde dégagé par la mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF) soulève des préoccupations sérieuses au Canada et dans bien d'autres pays. La MIUF était déjà utilisée comme matériau isolant avant l'instauration du PITRC; plus de la moitié des logements où l'on soupçonnait l'existence de ce problème n'ont pas bénéficié de l'aide fédérale pour installer cette isolation.

Le Canada a été le premier pays au monde à interdire l'utilisation de la MIUF. Il a réagi aux difficultés des personnes qui l'avaient utilisée pour isoler leur logement en prenant un certain nombre de mesures immédiates. Le gouvernement fédéral fournira gratuitement une aide technique et des services d'essai aux propriétaires. Il est le seul gouvernement au monde qui accorde également une aide financière aux propriétaires chez lesquels les émanations dégagées par la MIUF sont jugées présenter des risques pour la santé. Cela lui coûtera une somme estimée à 125 millions \$ en 1982-1983. Le gouvernement entreprend également un examen approfondi du système d'agrément des matériaux isolants. Il espère que les autorités provinciales, qui sont responsables des normes de logement, accepteront elles aussi d'aider les propriétaires aux prises avec ce problème.

Bien que le grand nombre de bénéficiaires des subventions du PITRC témoigne de l'intérêt porté aux investissements dans les économies d'énergie, le taux de participation doit encore être accru. Cela nécessitera une augmentation considérable du taux de demande dans certaines régions ainsi que parmi les locataires et les propriétaires. Le PITRC fait actuellement l'objet d'une évaluation approfondie, dont les résultats sont attendus vers la fin de l'année. Les résultats de cette analyse permettront de mieux mesurer l'efficacité des investissements entrepris jusqu'ici dans les économies d'énergie et fourniront les renseignements nécessaires à l'amélioration du programme.

Économies d'énergie dans l'administration fédérale

Le gouvernement du Canada est résolu à économiser l'énergie dans sa propre administration. Depuis 1975-1976, il a diminué sa consommation d'énergie de plus de 17.5%, ce qui a fait économiser aux contribuables plus de 250 millions \$. Ce résultat dépasse de loin l'objectif initial d'économiser 10% d'ici 1985-1986.

Le gouvernement fédéral fera plus encore. Plus de 120 millions \$ ont été prévus sur cinq ans pour financer des études techniques sur les projets d'amélioration du rendement énergétique et défrayer l'exécution de ces projets. L'an dernier, 35 projets de ce genre comportant des dépenses de 6 millions \$ ont été financés; le budget fera plus que doubler cette année. Le délai de récupération des fonds investis dans les projets financés jusqu'ici n'a été que de deux ans dans certains cas, ce qui prouve bien la rentabilité des initiatives judicieuses de conservation de l'énergie.

Économies d'énergie dans les logements neufs

Il est certes important d'améliorer le rendement thermique des logements existants, mais il ne faut pas pour autant négliger l'isolation thermique des nouvelles habitations. Il est beaucoup plus efficace de construire dès le début un bâtiment à haut rendement énergétique que de l'améliorer après coup. Le Canada est reconnu comme un chef de file mondial dans les techniques de conception et de construction d'immeubles à très haut rendement énergétique, mais il n'y a pas encore suffisamment de bâtiments de ce genre en construction.

Le gouvernement dépensera 6 millions \$ pour soutenir la construction de 300 à 500 logements à haut rendement énergétique au Canada. Entre 30 et 50 de ces habitations seront construites cette année, les autres devant être mises en chantier au cours de la prochaine saison de construction. Le programme démontrera clairement, tant aux constructeurs qu'aux acheteurs, la rentabilité des mesures d'économie de l'énergie, tout en développant les capacités de l'industrie dans ce domaine. La consommation d'énergie de ces bâtiments ne sera que d'environ 25% de celle d'un logement classique. Cela pourrait ouvrir la voie à une révolution des techniques de construction résidentielle au Canada. Ces techniques seront également applicables dans d'autres pays.

On a maintenant entrepris d'élaborer des normes améliorées de construction résidentielle dans l'Arctique, qui devraient être disponibles pour un examen public au début de 1983. Le gouvernement fédéral veillera à ce que tous les travaux de construction bénéficiant de son aide se conforment à ces normes et espère que les gouvernements territoriaux imposeront des exigences analogues en matière de logement.

Outre ces mesures, le gouvernement canadien a mis en œuvre un programme efficace d'étiquetage de la consommation d'énergie sur tous les gros appareils électro-ménagers neufs.

Secteurs industriel et commercial

Le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec l'industrie pour amener les entreprises canadiennes à utiliser plus efficacement l'énergie. Cette collaboration a produit des résultats remarquables. Depuis 1972, la consommation d'énergie par unité produite dans l'industrie a diminué de plus de 15%, ce qui équivaut à une économie d'environ 8 millions m³ (50 millions de barils) de pétrole en 1981 seulement.

Ces économies appréciables d'énergie ont été favorisées par toute une gamme d'initiatives fédérales, notamment des mesures fiscales, des programmes d'information et une aide financière directe. L'industrie a réagi de façon remarquable: on estime que les entreprises participant aux colloques gouvernement-industrie représentent plus de 80% de la consommation d'énergie dans le secteur de la fabrication. Nombre de ces initiatives, notamment le populaire Energiebus, ont valu au Canada une renommée internationale et ont été copiées par plusieurs pays européens.

Des mesures analogues sont maintenant mises en œuvre dans le secteur commercial, notamment avec la création de groupes de travail volontaires pour l'économie de l'énergie.

Collaboration avec l'industrie pour économiser l'énergie

Les initiatives fédérales suivantes aident l'industrie à économiser l'énergie.

- Les équipements qui économisent l'énergie ou utilisent des sources d'énergie autres que le pétrole peuvent faire l'objet d'un amortissement accéléré.
- Seize groupes de travail sur les économies d'énergie industrielle ont été créés afin de sensibiliser les cadres et les employés aux économies de frais d'exploitation que rendent possible des techniques appropriées de gestion de l'énergie. Plus de 50 colloques destinés aux cadres techniques et supérieurs ont déjà été parrainés dans le cadre de ce programme et 60 autres sont prévus.
- Un programme du même genre a été entrepris dans le secteur commercial, où

l'on commence par les hôpitaux et l'industrie de l'hébergement.

• Le gouvernement fédéral consacrera plus de 40 millions \$ au cours des trois prochaines années au soutien du Programme national de vérification énergétique. Ce programme conjoint fédéral-provincial offre un service d'inspection sur place aux établissements industriels et commerciaux ainsi qu'aux églises et aux institutions publiques. On finance jusqu'à 90% du coût des études de conseillers visant à planifier des projets d'économie d'énergie. Le service de vérification est effectué à l'aide d'Energiebus, véhicules spéciaux équipés d'un ordinateur et d'appareils perfectionnés de mesure de l'énergie, ainsi que d'ingénieurs et de techniciens qualifiés.

Secteur des transports

La mise au point de véhicules plus économiques permettrait de réaliser des économies énormes. On estime qu'une amélioration du rendement énergéti-

que dans ce secteur pourrait faire économiser en 1990 près de 47 700 m³/j (300 000 b/j) de plétrole, par rapport à la consommation de véhicules conformes aux normes de 1979.

Aussi le gouvernement a-t-il déposé au Parlement un projet de Loi sur la consommation de carburant des véhicules automobiles, dont il prévoit l'adoption au début de l'été. Le projet de loi prévoit un système volontaire de surveillance des progrès réalisés pour améliorer le rendement énergétique dans les transports. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Transports feront rapport chaque année des progrès accomplis à cet égard et compareront les résultats du Canada à ceux des autres pays. Les normes de consommation pourraient au besoin être rendues obligatoires après 1985, lorsque le programme d'application volontaire prendra fin. On ne s'attend toutefois pas à ce que des normes obligatoires soient nécessaires.

Le gouvernement est encouragé par les progrès réalisés dans le ralliement de l'industrie et des groupes de consommateurs à cette cause. La Société des fabricants de véhicules à moteur a convenu de fournir les données nécessaires à l'élaboration de normes appropriées. Le gouvernment compte entamer sous peu des pourparlers avec la Société et les Importateurs d'automobiles du Canada au sujet des renseignements nécessaires. L'Association canadienne des automobilistes et l'Association canadienne du camionnage se sont montrées des partenaires coopératifs dans les projets visant à fournir des renseignements sur les utilisateurs.

Municipalités

Le Programme énergétique national annonçait l'intention du gouvernement de mettre au point un programme de gestion de l'énergie dans les municipalités, afin d'aider ces dernières à économiser l'énergie. Le gouvernement a décidé de ne pas donner suite à ce projet. Les affaires municipales relèvent au Canada de la compétence des provinces; le gouvernement fédéral considère qu'il revient davantage à ces dernières de prendre des initiatives particulières pour accroître le rendement énergétique dans les municipalités.

Cependant, plusieurs programmes fédéraux en matière d'énergie bénéficieront aux municipalités canadiennes. Les services du Programme national de vérification énergétique sont offerts aux écoles et aux hôpitaux. Des groupes de travail commerciaux ont déjà été établis afin de fournir de précieux services d'information aux hôpitaux, et le gouvernement se propose d'étendre le programme à d'autres établissements municipaux. Le programme de soutien de la technologie du bâtiment appuie des recherches intensives sur l'utilisation et l'économie de l'énergie dans les bâtiments; les résultats de ces recherches seront mis gratuitement à la disposition des municipalités canadiennes.

Recherche et développement

Le Programme énergétique national tient compte du rôle essentiel de la R&D tant pour élargir les options énergétiques du Canada à long terme que

pour résoudre les problèmes actuels d'énergie. Trois axes prioritaires d'effort ont été définis:

- les carburants de rechange
- une utilisation plus efficace de l'énergie
- les nouvelles sources d'énergie.

Depuis octobre 1980, il est apparu qu'on devait aussi donner plus d'importance à la mise au point de techniques et de procédés nouveaux permettant d'accroître la production de pétrole dans l'Ouest et dans les nouveaux gisements des terres du Canada.

En 1982-1983, le gouvernement consacrera 75 millions \$ aux nouvelles initiatives prises en faveur de la recherche depuis le Programme énergétique national. Il continuera en outre d'appuyer la recherche sur les énergies classiques comme le nucléaire. Près de 290 millions \$ seront consacrés à l'ensemble des programmes de recherche sur l'énergie, ce qui représente une hausse de plus de 90% du financement sur quatre ans.

Des sociétés fédérales de la Couronne telles que Petro-Canada et Canertech (la nouvelle société chargée de commercialiser les techniques de conservation de l'énergie et d'énergies renouvelables) travaillent en étroite collaboration avec le secteur privé à la réalisation de ces nouveaux objectifs. Cependant, on espère aussi que les efforts accrus du gouvernement fédéral en faveur de la R&D sur l'énergie, qui bénéficient aux entreprises privées canadiennes, inciteront ces dernières à intensifier leurs propres travaux de recherche et à développer de nouvelles industries de haute technologie au Canada.

Dans la gestion des terres du Canada, le gouvernement fédéral tiendra tout spécialement à ce qu'un effort ambitieux de R&D soit entrepris pour relever les défis techniques particuliers à cette région. En négociant les ententes d'exploration, l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada pressera les sociétés privées de prendre des engagements précis à cet égard.

Plusieurs provinces ont également lancé des programmes intensifs de R&D. Le gouvernement de l'Alberta, par exemple, finance un important programme de recherche (AOSTRA) axé sur les sables pétrolifères et la récupération du pétrole lourd. Le gouvernement de l'Ontario appuie des recherches importantes sur les combustibles liquides de rechange, qui font une place croissante à l'utilisation de l'hydrogène. Les entreprises publiques d'électricité de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec ont entrepris de grands programmes visant à rendre plus efficaces la production, le transport, la distribution et l'utilisation de l'électricité.

Recherche et développement sur l'énergie dans l'administration fédérale

Nouvelles sources d'énergie

Les sources d'énergie qui offrent déjà au Canada une importante solution de rechange au pétrole et au gaz — le nucléaire, le charbon et les énergies renou-

velables comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne et la biomasse — représentent un axe important de l'effort fédéral de R&D dans le cadre du Programme énergétique national. Une technique nouvelle, la combustion sur lit fluidisé, est à l'étude dans province l'Île-du-Prince-Édouard, considérablement du dépend pétrole importé. Il s'agit d'un nouveau genre de chaudière polyvalente qui peut être alimentée par des combustibles de moindre qualité, comme le charbon ou les déchets muniprésente Elle l'avantage cipaux. supplémentaire d'éliminer jusqu'à 90% le bioxyde de soufre et l'oxyde d'azote dégagés par la combustion du charbon.

De plus, un nouveau projet de démonstration à grande échelle d'une turbine éolienne à axe vertical est en cours. Dans le cadre du projet de 20 millions \$ Aeolus, au Ouébec, l'industrie canadienne construira une turbine éolienne de plus de 100 mètres de haut, susceptible de produire jusqu'à 3,8 MW d'électricité, qui alimenteront directe-

ment le réseau d'Hydro-Québec.

Utilisation plus efficace de l'énergie

Le secteur de la construction illustre bien les retombées de la R&D sur l'énergie. Les consommateurs bénéficient d'un nouveau code du bâtiment qui établit des normes de rendement énergétique pour les nouvelles habitations, ainsi que des techniques nouvelles dont la démonstration a été faite dans des projets de recherche sur des bâtiments à haut rendement énergétique. Les consommateurs ont aussi profité de la mise au point de systèmes polyvalents de chauffage par îlots alimentés par des sources locales d'énergie: le charbon à Tumbler Ridge (Colombie-Britannique), les déchets de bois à Chapleau (nord de l'Ontario) et la chaleur dégagée par des génératrices diesel aux Îles de la Madeleine.

De plus, le gouvernement fédéral soutient l'industrie dans ses investissements à risque élevé visant à accroître le rendement énergétique. Parmi les résultats de ces investissements figurent: un processus de production d'électricité par combustion de déchets municipaux solides, démontré dans une usine de Hamitlon (Ontario); une réduction de l'énergie consommée dans le chromage et la fabrication du papier; la mise au point de chauffe-eau au gaz à très haut rendement; et le développement de dispositifs permettant de diminuer la consommation de carburant des avions.

Pétrole et gaz

Des techniques et des procédés nouveaux sont nécessaires au Canada pour récupérer et utiliser la plus forte proportion possible du pétrole brut léger et moyen qui reste dans les anciens gisements de l'Ouest canadien. La production de pétrole classique de cette région diminuera considérablement d'ici la fin de la décennie si l'on n'applique pas des méthodes améliorées de récupération à grande échelle. Le régime de prix et de fiscalité établi par les gouvernements offre des encouragements puissants à cette fin. Le gouvernement canadien accorde aussi une aide financière directe à la mise au point des techniques nouvelles nécessaires à l'exploitation complète de ce potentiel

pétrolier extrêmement important.

Des progrès considérables sont également réalisés en vue de tirer du pétrole brut une plus grande quantité de combustibles utilisables. Un résultat remarquable de la R&D dans ce domaine est la mise au point d'un nouveau procédé d'hydrocraquage qui produit 10 à 15% plus de distillats que le processus classique de cokéfaction. La mise à l'essai commerciale de ce procédé du CAN-MET, élaboré par des chercheurs du gouvernement canadien, se poursuit avec la construction par Petro-Canada d'une usine de démonstration de 795 m³/j (5 000 b/j) à Montréal. S'il donne de bons résultats, ce procédé apportera une contribution appréciable à l'autonomie pétrolière en rendant plus intéressante la transformation des abondantes réserves canadiennes de pétrole lourd en une forme plus utilisable de brut. L'exploration et l'extraction du pétrole et

du gaz dans le milieu souvent défavorable mais délicat de l'Arctique canadien et des zones situées au large des côtes présentent également des défis techniques considérables. Elles offrent aussi au Canada la chance d'acquérir des compétences et des technologies nouvelles en matière de systèmes commerciaux de production et de

transport du pétrole et du gaz.

Énergie nucléaire

L'Énergie atomique du Canada Ltée poursuit un programme complet de R&D qui vise à assurer la viabilité de la filière Candu pour le Canada; plus de 167 millions \$ ont été attribués à ce programme pour 1982-1983. On fait une place accrue à la recherche sur l'élimination permanente et sûre des déchets radioactifs de combustible des réacteurs. Les travaux portent maintenant sur la conception de contenants ayant une durée de vie de 300 à 500 ans, qui pourraient servir à stocker les matériaux

tant qu'ils sont dangereux dans des formations rocheuses stables du Bouclier canadien. Un laboratoire souterrain de recherche a été créé près de Pinawa (Manitoba) pour permettre de faire des recherches géotechniques.

Énergies renouvelables

Le Programme énergétique national prévoit un certain nombre d'initiatives pour promouvoir l'utilisation commerciale des sources d'énergie renouvelable. Voici les mesures prises au cours des 18 derniers mois.

- 821 chauffe-eau solaires sont en construction au Canada et devraient être en service cet été. Le gouvernement consacrera 4,2 millions \$ à ce programme, qui fournira des renseignements précieux sur le rendement de cette technique dans le milieu canadien.
- On a annoncé un programme des projets de démontration dans les collectivités éloignées qui sera bientôt en place. Ce programme offrira 24 millions \$, sur quatre ans, aux localités qui ne sont pas raccordées actuellement à un réseau principal d'électricité ou d'approvisionnement en gaz naturel. Ces fonds permettront de financer des études sur toute une gamme d'options de remplacement du pétrole et de conservation de l'énergie à l'aide des sources locales d'énergie, ainsi qu'une participation aux projets viables qui auront été définis. Les options d'énergie renouvelable notamment les centrales de basse chute et l'utilisation du bois et de l'énergie éolienne représenteront une solution de rechange intéressante dans plusieurs régions.
- Le programme d'énergie renouvelable dans l'industrie forestière (ERIF) a été élargi pour permettre de financer des projets de remplacement du pétrole par la tourbe, les déchets municipaux et agricoles et la biomasse forestière. Les projets de cogénération sont également admissibles. Plus de 217 millions \$ ont été affectés à ce programme pour les quatre prochaines années. Jusqu'ici, 94 projets ont été soutenus grâce à 46 millions \$ de subventions. Près de 922 000 m³ (5.8 millions de barils) de pétrole par an seront économisés quand tous ces projets seront achevés.
- Canertech, nouvelle société de la Couronne, a reçu une dotation initiale de 20 millions \$. Plusieurs projets ont été lancés au cours de sa première année d'existence. Une entreprise en participation a été formée avec Nouveller, société de la Couronne québécoise, afin de démontrer la production de gaz de synthèse à partir du bois. La planification d'un projet-pilote de production d'éthanol à partir de la cellulose est bien avancée. Des apports en capital ont été fournis à des entreprises produisant des matériaux isolants, des systèmes de production d'électricité faisant appel à des technologies de pointe d'énergie renouvelable et des techniques de transformation de la biomasse.

Outre ces initiatives, le gouvernement fédéral continue de financer divers projets de démonstration de techniques nouvelles. Des ententes sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables ont été conclues entre le gouvernement fédéral et six provinces ainsi que deux territoires, afin de permettre le financement conjoint des projets présentés par le secteur privé. Plus de 68 millions \$ ont été attribués à ce programme pour les deux prochaines années. Le gouvernement fédéral offre un programme du même genre dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec ne participe pas à ces programmes conjoints fédéraux-provinciaux. Pour qu'on puisse progresser dans la démonstration des nombreuses techniques nouvelles qui permettraient de rendre le Québec moins dépendant du pétrole importé, le gouvernement fédéral travaille à l'élaboration de son propre programme dans ce domaine.

Solutions de rechange énergétiques-Rapport du comité spécial de l'énergie de remplacement du pétrole au Parlement du Canada

Un comité spécial de la Chambre des communes, présidé par M. Thomas H. Lefèbvre, avait été formé en mai 1980 pour étudier les solutions de rechange énergétique. Après un programme ambitieux de publiques consultations, d'audiences d'étude des programmes étrangers matière d'énergie de remplacement, le comité a publié un rapport complet qui étudie les solutions de rechange énergétiques dans une optique à long terme et présente 65 recommandations précises. Ce rapport a stimulé un débat public vigoureux sur des questions énergétiques importantes et a fait ressortir nombre des aspects relativement complexes des choix auxquels nous sommes confrontés en matière d'énergie.

Il existe une grande similitude entre l'orientation du rapport Lefèbvre et les thèmes et initiatives du Programme énergétique national. Plusieurs des recommandations du comité sont déjà en cours d'application. Par exemple, le gouvernement du Canada a considérablement accru le financement de la recherche et du développement en matière d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables et de combustibles

synthétiques.

Se plaçant dans une perspective à long terme, le comité a exprimé l'avis que les hydrocarbures non renouvelables devraient être considérés comme une source d'énergie provisoire, jusqu'à ce que des sources renouvelables ou inépuisables puissent satisfaire la plupart de nos besoins d'énergie. Aussi les recommandations du comité visaient-elles à promouvoir les sources d'énergie renouvelables. Le comité a souligné le potentiel de l'hydrogène, produit par électrolyse à partir de l'eau, comme grande source d'énergie future pour le Canada. En 1982-1983, le gouvernement fédéral portera ses dépenses de recherche directe sur l'hydrogène à 5 millions \$, montant qui pourrait doubler d'ici 1984-1985.

Le comité a souligné combien il importait de maintenir un système énegétique diversifié. Ce point de vue est partagé par le gouvernement du Canada, qui a encouragé l'adoption de sources d'énergie autres que le pétrole dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel et favorise actuellement l'utilisation du propane et du gaz naturel comprimé (GNC) pour remplacer dans les véhicules les carburants liquides classiques. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, consacre des efforts considérables à la mise au point de carburants liquides de rechange tirés du gaz naturel et de la biomasse. De cet effort relève le financement des projets de recherche et de démonstration destinés aux utilisateurs d'alcool comme carburant dans les véhicules. Une aide spéciale est également offerte pour l'application de l'énergie solaire et d'autres énergies renouvelables. De plus, un effort appréciable est consacré à la recherche des moyens permettant de réduire les effets de certaines sources d'énergie sur l'environnement.

L'analyse détaillée à laquelle s'est livré le comité Lefèbvre sur environ trente sources d'énergie et techniques énergétiques de rechange fournit une liste des plus utiles et une étude des options parmi lesquelles on peut choisir l'orientation future de notre système énergétique. Parmi ces options, le comité a fortement recommandé que l'économie de l'énergie soit considérée comme une source d'énergie, peut-être l'une de nos options les moins coûteuses. Ce point de vue coïncide lui aussi parfaitement avec les initiatives du PEN visant à aider les Canadiens à diminuer leur consommation d'énergie.

Quelques projets d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable

Plus de 38 millions \$ d'aide fédérale ont été fournis à 235 projets de démonstration faisant appel aux énergies renouvelables ou à des techniques d'économie de l'énergie. Voici quelques-unes des réalisations les plus notables à ce jour:

- La première démonstration commerciale du procédé canadien de gazéification du bois sur lit fluidisé a lancé une technique susceptible de donner naissance à une industrie nouvelle.
- Un projet-pilote d'aquaculture, au Nouveau-Brunswick, utilisant la chaleur dégagée est maintenant l'élevage le plus productif de saumons et de truites au Canada.

Cette technique est applicable dans tout le pays.

- La démonstration de techniques de détection et de prévention des infiltrations d'air au Manitoba a aidé une société à vendre plus de 30 franchises à des entreprises canadiennes et américaines. Cette technique permet des économies d'énergie allant jusqu'à 40% dans les résidences.
- La première démonstration d'un système mixte de production d'électricité turbine éolienne-diesel, près de Sudbury (Ontario), en est maintenant au stade de l'exploitation. Cette technique est très prometteuse pour plusieurs régions éloignées du Canada.

Région de l'Atlantique

Le Programme énergétique national comporte une série d'initiatives conçues en fonction de la situation particulière de la région de l'Atlantique. Même si les programmes nationaux annoncés en octobre 1980 devaient de toute évidence bénéficier considérablement à cette région, des mesures particulières étaient nécessaires en raison de la forte dépendance de cette région vis-à-vis du pétrole importé et de l'impossibibilité d'avoir accès au gaz et à l'électricité à un prix raisonnable. Les mesures particulières suivantes ont été mises en œuvre:

- Un élément du PCRP, le «super-PITRC», a été établi afin d'offrir des subventions allant jusqu'à 800 \$ pour les investissements diminuant les frais de chauffage au mazout dans l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve.
- On a créé un programme d'investissement dans les économies d'énergie dans l'Atlantique, doté de 40 millions \$ sur cinq ans. Ce programme offre des subventions aux entreprises qui investissent pour accroître leur rendement énergétique.
- Une caisse de remplacement du pétrole dans les entreprises d'utilité publique de 175 millions \$ a été créée. Cette caisse a financé une étude sur les effets techniques, économiques et environnementaux de la conversion au charbon de la centrale de Coleson Cove. Les deux premières étapes de cette étude sont maintenant terminées et une méthode de conversion permettant d'économiser près de 9

millions m³ (55 millions de barils) de pétrole sur douze ans a été définie. On pourrait réaliser ces économies tout en diminuant sensiblement les émissions de bioxyde de soufre du réseau d'électricité du Nouveau-Brunswick. La troisième étape de l'étude sera entamée bientôt afin de produire des estimations techniques plus précises, avant que les travaux de conversion ne commencent.

- Un sous-programme d'utilisation du charbon a été établi. Il permet de soutenir, à concurrence de 150 millions \$, les techniques nouvelles d'utilisation du charbon efficaces et acceptables pour l'environnement. Plusieurs projets sont en cours ou devraient commencer bientôt, notamment: une chaufferie à chaudière double sur lit fluidisé sous pression atmosphérique à Summerside; une usinepilote de démonstration d'un procédé charbon-eau à Sydney; et une installation d'essai sur lit fluidisé à Point Tupper.
- Le laboratoire de recherche minière de l'Est du CANMET a ouvert officiellement ses portes. Il se consacrera à l'amélioration de la sécurité dans les mines et, à long terme, à l'accroissement de la productivité minière. Le personnel travaillera en étroite collaboration avec le laboratoire de recherche de l'Atlantique du Conseil national de recherches, qui sera chargé de coordonner la R&D sur le charbon dans la région.
- Les travaux ont commencé à la mine Donkin dans le cadre d'un programme de galeries d'exploration de 60 millions \$ qui fournira les données nécessaires à une production ultérieure à grande échelle.
- Le consortium Scotia Coal Synfuels a entrepris une étude de faisabilité sur la possibilité de liquéfier jusqu'à 4 millions de tonnes de charbon de Nouvelle-Écosse par an. La première phase de l'étude, qui a bénéficié d'une subvention fédérale de 1 million \$, est désormais terminée, et l'on examine maintenant les procédés à étudier au cours de la deuxième phase.

Quelques déceptions ont été enregistrées. En octobre 1980, le gouvernement canadien avait mis de côté 200 millions \$ pour appuyer l'aménagement hydro-électrique du Bas-Churchill au Labrador. Pour s'assurer que toute initiative raisonnable serait prise pour permettre la mise à exécution rapide de l'un des deux projets envisagés, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve avaient financé conjointement d'autres travaux sur le terrain en 1981, principalement afin d'obtenir de meilleurs renseignements sur les lignes de transport traversant le détroit de Belle-Ile.

Le gouvernement de Terre-Neuve a présenté récemment des mesures législatives visant à retirer les droits d'utilisation de l'eau pour les installations existantes des chutes Churchill. La remise en route du projet semble peu probable avant que le contentieux avec l'Hydro-Québec au sujet du contrat de l'électricité des chutes Churchill ne soit réglé. Le gouvernement du Canada espère que Terre-Neuve et le Québec s'efforceront sans tarder de rapprocher leurs points de vue au sujet de l'aménagement hydro-électrique du Labrador. En période de chômage élevé, il est désastreux qu'un projet offrant d'aussi grandes possibilités que l'aménagement du Bas-Churchill soit au point mort à cause d'un litige entre provinces.

Nord

Le Programme énergétique national a trois objectifs pour le Nord:

- rendre l'énergie moins coûteuse pour les habitants de la région
- mettre en valeur les ressources à un rythme et d'une façon compatibles avec un équilibre écologique et social délicat
- mener des consultations étroites avec les habitants de la région pour établir les règles applicables aux projets énergétiques dans le Nord.

Depuis octobre 1980, le gouvernement du Canada a pris un certain nombre de décisions qui témoignent de sa volonté d'atteindre ces objectifs. Il a aussi établi un ensemble de mesures visant à répondre aux besoins particuliers de la région en matière d'énergie.

Économies d'énergie, conversion et énergies renouvelables

Les économies d'énergie et la diminution de la consommation de pétrole ont une signification toute particulière pour les habitants du Nord, auxquels l'énergie coûte plus cher qu'à la plupart des autres Canadiens. Le gouvernement du Canada en tient compte dans le Programme énergétique national en prévoyant des mesures particulières.

Depuis 1980, le gouvernement fédéral a déployé des efforts considérables pour élaborer, en matière d'économies d'énergie, de conversion et d'énergies renouvelables, des programmes et des options qui reflètent les besoins et la situation dans le Nord. Par exemple, dans le cadre du Programme canadien de remplacement de pétrole (PCRP), les habitants de cette région ont droit jusqu'à 800 \$ de subventions pour accroître les économies d'énergie ou modifier leur système de chauffage, en plus des subventions de 500 \$ offertes par le Programme d'isolation thermique des résidences-Canada (PITRC). En mars 1982, le gouvernement a annoncé un prêt de 58 millions \$ à la Commission d'énergie du Nord canadien pour lui permettre de construire une nouvelle turbine-génératrice de 20 MW à la centrale de Whitehorse. Étant donné que ce projet permettra de remplacer l'électricité produite à grands frais à l'aide de carburant diesel, il diminuera le coût de l'énergie dans la région, facilitant ainsi le développement économique.

En avril 1982, le gouvernement fédéral a annoncé un programme de 19 millions \$ visant à favoriser le remplacement du pétrole et les économies d'énergies au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Programme des projets de démonstration dans les collectivités éloignées attribue 10 millions \$ aux deux territoires pour promouvoir la mise au point et la démonstration de techniques nouvelles permettant aux habitants du Nord de s'approvisionner davantage à des sources locales d'énergie et d'améliorer les techniques d'économie de l'énergie, de manière à remplacer dans la mesure du possible les systèmes alimentés au pétrole. La première phase du programme aidera les localités à déceler les

possibilités de diminution de la consommation et la seconde financera les projets de démonstration les plus appropriés. Des comités régionaux de gestion, composés de représentants des gouvernements fédéral et territoriaux, de spécialistes de l'énergie et de membres des localités en cause, veilleront à ce que les projets de démonstration proposés et approuvés représentent des options innovatrices mais réalistes. Pour les habitants de la région, la sécurité d'approvisionnement et les économies de coûts permises par des sources locales d'énergie représentent un enjeu considérable. Le Programme des projets de démonstration dans les collectivités éloignées les aidera à y parvenir.

Parmi les autres mesures annoncées en avril 1982 figure l'élargissement des critères d'admissibilité du PCRP pour la conversion à des énergies autres que l'électricité — en particulier le bois — pour le chauffage de locaux. Dans le cadre du Programme d'expansion des réseaux de distribution (PERD), des études de marché seront effectuées afin de déterminer les possibilités de distribution du propane et du gaz naturel au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement territorial au sujet des projets de développement et de démonstration en matière d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable continueront de promouvoir les techniques nouvelles particulièrement appropriées au Nord.

Le gouvernement fédéral continuera d'adapter ses efforts en matière d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable en vue d'améliorer la sécurité énergétique et de diminuer le coût de l'énergie dans le Nord. Il satisfera ainsi les objectifs des habitants de la région ainsi que du pays tout entier.

Projets d'économie de l'énergie et d'énergie renouvelables dans le Nord

Dans le cadre des ententes fédérales-provinciales concernant les projets de développement et de démonstration en matière d'économie d'énergie et d'énergie renouve-(EPDER), un certain nombre d'accords importants ont été conclus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces accords, financés à 75% par le gouvernement fédéral, favoriseront des technologies nouvelles particulièrement adaptées au Nord. La participation des gouvernements territoriaux à l'évaluation et à l'élaboration des projets garantit que ces derniers répondent aux besoins des habitants de la région. En avril 1982, 43 projets EPDER étaient en cours au Yukon (3,3 millions \$) et dix dans les T.N.-O. (3,3 millions \$).

Au Yukon, par exemple, un programme dynamique de vérification et d'amélioration énergétiques des bâtiments commerciaux est en cours. Environ 25 immeubles subissent des modifications améliorant leur rendement énergétique, à un coût total dépassant 162 000 \$, notamment le Centre médical de White Horse, plusieurs églises, des hôtels et d'autres établissements commerciaux. Dans les T.N.-O., les activités notables comprennent un projet 197 000 \$ pour la démonstration d'un système de gazéification du bois permettant de produire de l'électricité et un chauffage par îlots à Fort Providence et un projet de démonstration de 36 000 \$ pour la récupération de la chaleur dégagée par un compresseur pour chauffer une patinoire couverte à Pine Point.

Protection en matière de prix de l'énergie

Pour protéger les habitants du Nord contre l'escalade des coûts de l'énergie, plusieurs mesures ont été instituées ces dernières années. Les subventions directes aux prix de l'énergie que verse actuellement le gouvernement fédéral, combinées aux subventions indirectes prenant la forme du stockage du pétrole en vrac, de la structuration des tarifs d'électricité et des programmes publics d'habitation, dépassent maintenant 24 millions \$ par an — l'équivalent de 350 \$ par homme, femme ou enfant vivant dans le Nord. Même si ces subventions étaient autrefois nécessaires à cause de l'inexistence de solutions de rechanges immédiates, elles ont freiné, comme l'a soutenu le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les efforts de remplacement et d'économie de l'énergie.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé le 19 avril 1982 que les subventions seraient prolongées d'une autre année, ce qui donnerait le temps à son ministère, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et avec la participation des gouvernements territoriaux, d'entreprendre trois études portant sur la mission de la Commission d'énergie du Nord canadien, les solutions de remplacement aux subventions énergétiques et le raffinage local du pétrole dans l'Ouest de l'Arctique.

Aménagement judicieux des ressources dans le Nord

Étant donné la nécessité de connaître l'ampleur des réserves d'hydrocarbures dans les régions pionnières, un programme intensif d'exploration sera poursuivi dans la mer de Beaufort et le Haut-Arctique. Les entreprises intéressées n'ont cependant pas encore établi des réserves suffisantes pour justifier une production appréciable.

Le gouvernement prend des mesures pour qu'un examen approfondi des propositions de production, par le biais du processus d'évaluation environnementale, soit entrepris en vue d'établir les risques et les avantages d'ordre économique, social et environnemental. Une caisse renouvelable de 15 millions \$ pour les études environnementales, placée sous la gestion du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, financera directement les études nécessaires. Des organismes consultatifs spéciaux, tels que le comité consultatif local de Norman Wells, fourniront des avis sur les projets courants ou particuliers. Ce cadre élaboré d'approbation réglementaire assurera la consultation des habitants du Nord et la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions ultérieures.

Le gouvernement a prouvé sa volonté de veiller à ce que les effets de la mise en valeur des ressources n'entrent pas en conflit avec les besoins des habitants de la région. La construction du pipe-line de Norman Wells ne commencera pas avant octobre 1983. Cette décision a été bien accueillie par les Dene et Métis des Territoires du Nord-Ouest. Elle donnera le temps d'achever les études de planification nécessaires et de mettre en place des programmes spéciaux de

formation et de développement social. On espère que dans l'intervalle des progrès appréciables seront réalisés dans le règlement des revendications autochtones dans la vallée du Mackenzie.

Participation des habitants du Nord

Depuis l'annonce du Programme énergétique national, les habitants du Nord ont participé activement aux questions énergétiques dans leur région. Les deux gouvernements territoriaux ont déployé des efforts considérables pour diminuer la consommation d'énergie, notamment par l'entremise de leurs sociétés d'habitation. Ils ont tous deux participé au groupe de travail sur une stratégie de l'énergie pour les habitants du Nord, établi en janvier 1981 par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce groupe de travail a aidé le gouvernement fédéral à élaborer sa politique en matière d'énergie dans le Nord. Les ministres responsables de l'énergie dans les deux territoires ont mené des consultations fructueuses avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ces consultations ont été d'une valeur inestimable pour élaborer l'application des objectifs nationaux au Nord canadien.

Société Petro-Canada pour l'assistance internationale

Le Programme énergétique national annonçait l'intention du gouvernement canadien de créer Petro-Canada International, maintenant appelée Société Petro-Canada pour l'assistance internationale, afin d'aider les pays en développement importateurs de pétrole à devenir moins dépendants du pétrole importé. Une somme de 250 millions \$ a été prévue à cette fin pour la période 1981-1985.

La Société Petro-Canada pour l'assistance internationale est maintenant en activité. Elle offrira les techniques et les compétences canadiennes à des pays en développement choisis, sous forme d'activités telles que des études préalables à l'exploration, une participation à la prospection des hydrocarbures et la prestation d'une aide et d'une formation technique en matière d'exploration, de mise en valeur et d'extraction des hydrocarbures. Les projets seront conformes aux objectifs du gouvernement canadien en matière d'aide à l'étranger. Des missions techniques examinent déjà des projets possibles en Jamaïque, au Sénégal et en Tanzanie, et des pourparlers ont été entamés avec plusieurs autres pays. Les projets précis à entreprendre devraient être annoncés bientôt.

Récapitulation: état d'avancement et coût du programme énergétique national

L'encart présente la situation et le coût projeté des mesures du Programme énergétique national. Sur quatre ans, le coût prévu des initiatives nouvelles annoncées dans le PEN dépasse 9 milliards \$. En outre, plus de 4 mil-

| Programmes énergétiques Programme Coût État | | | | | | |
|---|--------|--|--|--|--|--|
| 1981-82 — 1984-85 (millions \$) | | | | | | |
| Encouragements à l'industrie | 4 600 | | | | | |
| Encouragement du secteur pétrolier | , 555 | Bill C-104 devant le Parlement | | | | |
| Remplacement du pétrole | 1 540 | | | | | |
| Programme canadien de remplacement du pétrole | | En activité | | | | |
| Conversion des immeubles fédéraux Programme d'expansion des réseaux de dis- tribution | | En activité En activité | | | | |
| Programme d'expansion du réseau de trans- port | | Annoncé dans ce document | | | | |
| Conversion des véhicules au propane Démonstration du propane (véhicules du gou- vernement) | | En activité En activité | | | | |
| Économie et énergies renouvelables Programme d'isolation thermique des rési- | 1 390 | | | | | |
| dences-Canada Programme national de vérification énergétique | | En activité En activité | | | | |
| Programme de gestion de l'énergie indus- trielle | | En activité | | | | |
| Normes de consommation des véhicules auto- mobiles Amélioration thermique des immeubles fédé- | | Bill C-107 devant le Parlement | | | | |
| raux Démonstration dans les collectivités éloignées Démonstration de techniques solaires | | En activité Annoncé | | | | |
| (chauffe-eau résidentiel) Extension du programme ERIF | | En activité En activité | | | | |
| Initiatives pour le secteur agricole Habitations à haut rendement énergétique Caisse des petits projets | | En élaboration En activité En activité | | | | |
| Programme spécial de l'Atlantique | 530 | Zn douville | | | | |
| Caisse de conversion des centrales Société de développement du Bas-Churchill Utilisation du charbon | | En activité Retardé En activité | | | | |
| R&D sur le charbon Économies d'énergie et énergie renouvelable dans l'I.PÉ. | | En activité | | | | |
| Programmes d'investissement dans les économies d'énergie dans l'Atlantique | | En activité En activité | | | | |
| Installations de valorisation | 330 | En élaboration | | | | |
| Recherche et développement | 500 | En activité | | | | |
| Petro-Canada International | 220 | En activité | | | | |
| Total partiel | 9 110 | | | | | |
| Initiatives antérieures au PEN | 4 270 | | | | | |
| Total | 13 380 | | | | | |

liards \$ seront consacrés aux programmes découlant des activités entreprises avant le PEN. On trouve dans cette dernière catégorie les apports aux sociétés de la Couronne s'occupant d'énergie comme Petro-Canada, les recherches effectuées par les laboratoires du CANMET et le financement d'activités comme le Programme d'achat et d'utilisation d'équipement solaire et le programme ERIF, lancés à la fin des années 70.

Il s'agit de sommes considérables, qui ne sont pas faciles à réunir dans la situation actuelle. Le gouvernement est pourtant bien résolu à maintenir le rythme de réalisation de nos objectifs énergétiques. Les programmes qui viennent d'être décrits représentent un investissement dans la sécurité énergétique future du Canada.

Un an et demi après l'institution du PEN, plus de 70% des nouveaux programmes lancés sont en pleine activité. Les autres attendent seulement, pour la plupart, que des études soient menées à terme dans l'industrie, des mesures prises par les gouvernements provinciaux ou des projets de loi adoptés au Parlement. Des centaines de milliers de Canadiens ont déjà profité directement de ces programmes; des millions en ont bénéficié indirectement grâce à une amélioration des possibilités industrielles et de la sécurité énergétique. L'effort et sa récompense ne font que commencer.

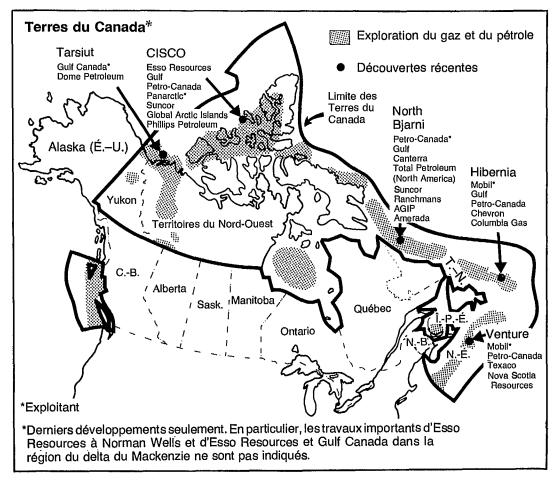
Terres du Canada

Des progrès remarquables ont été réalisés depuis octobre 1980 sur deux points importants. D'abord, des indices encourageants laissent à penser que les ressources appréciables des terres du Canada pourraient être disponibles plus tôt qu'on le pensait lorsque le PEN fut annoncé. Ensuite, le gouvernement du Canada a mis en place un nouveau cadre de gestion des terres du Canada et a entamé la négociation d'ententes d'exploration.

Réserves et potentiel

Le Programme énergétique national ne tenait pas compte des réserves éventuelles des terres du Canada dans l'estimation de l'offre de pétrole disponible au Canada en 1990. Or, la délimitation du gisement découvert à Hibernia en 1979 a mis en évidence des réserves prouvées dépassant 160 millions m³ (1 milliard de barils) de pétrole, avec de bonnes perspectives d'accroissement des réserves. A supposer qu'on prouve l'existence d'un réservoir de 250 millions m³ (1.5 milliard de barils), Hibernia permettrait de produire environ 40 000 m³/j (250 000 b/j). De plus, d'autres forages ont donné des résultats encourageants dans la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie. La carte montre les découvertes importantes et les zones de délimitation qui ont attiré l'attention depuis octobre 1980.

Le potentiel pétrolier et gazier des terres du Canada, bien qu'il reste encore en grande partie à prouver, est appréciable. Les dernières estimations de l'Institut de géologie sédimentaire et pétrolière (Commission géologique du Canada) établissent maintenant le potentiel global des terres du Canada à 4,6 milliards m³ (29 milliards de barils) de pétrole et 8,5 trillions m³ (300 trillions de pieds cubes) de gaz. Des gisements de pétrole pourraient exister en particulier sur le plateau est de Terre-Neuve (1,3 milliard m³ ou 8,4 milliards de barils), où le gisement Hibernia a été découvert en 1979, dans la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie (1,5 milliard m³ ou 9,4 milliards de barils) et dans l'archipel de l'Arctique (700 millions m³ ou 4,3 milliards de barils).



Il y a donc lieu des raisons croissantes de croire que les terres du Canada contribueront dans une mesure appréciable à satisfaire les besoins de pétrole du Canada. Cependant, et le gouvernement et l'industrie devront intensifier leurs efforts si l'on veut qu'une partie de ce pétrole soit disponible d'ici la fin de la décennie. Le gouvernement du Canada est résolu à ce que les ressources des terres du Canada ne soient exploitées que lorsque cela est sûr, sans danger pour l'environnement et compatible avec les besoins et les aspirations des habi-

Processus applicable aux ententes d'exploration

Les conditions particulières d'une entente d'exploration sont déterminées par négociation. Elles varient selon les ententes, tout dépendant de l'état de prospection de la zone considérée (c'est-à-dire de l'exploration déjà entreprise), de l'état de l'environnement local, de la durée de la saison de forage et des contraintes techniques ou autres susceptibles de s'appliquer. Chaque entente porte cependant sur un certain nombre de questions clés.

- 1. Taille de la concession: la zone visée par l'entente sera rajustée de façon qu'un programme d'exploration approprié puisse être mis sur pied en fonction de l'état de prospection de la zone. Les ententes ne porteront généralement pas sur plus de 810,000 hectares (2 millions d'acres). Cette limitation des zones garantira l'exécution de travaux d'exploration suffisants dans chaque secteur, évitant qu'on se concentre sur une zone au détriment d'une autre.
- 2. Durée: la durée de validité de l'entente variera selon le programme de travail et les conditions d'exploitation. La durée maximale sera de cinq ans, encore que dans des cas exceptionnels le Ministre puisse porter cette période jusqu'à huit ans.
- 3. Programme de travail: l'entrepreneur devra s'engager à effectuer des travaux sismiques et des forages. Il sera généralement tenu de forer au moins un puits en vertu de chaque entente, et une activité plus intense sera exigée dans les zones où l'exploration est plus avancée.
- 4. Participation canadienne: on exigera d'une entreprise qu'elle ait un taux de participation canadienne d'au moins 50% pour lui acorder un permis de production. Cependant, les entreprises seront également encouragées, mais non obligées, à admettre de nouveaux participants canadiens au stade de l'exploration, soit en qualité d'associés, soit par des mécanismes tels que l'amodiation. Cela sera facilité par le soutien accordé aux entreprises canadiennes dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Dans une entente classique d'amodiation, l'entreprise canadienne acquerrait une participation dans la zone visée par l'entente d'exploration moyennant une contribution aux frais de prospection.

Les entreprises ayant un taux plus faible de participation canadienne sont les bienvenues sur les terres du Canada; en fait, elles détiennent une forte proportion des terrains de prospection. Elles continueront de jouer un rôle clé dans l'effort d'exploration et de mise en valeur des ressources dans les régions pionnières. Elles sont invités à participer aux soumissions relatives aux nouvelles terres qui font l'objet d'appels de propositions.

- 5. Choix des terres: les entreprises seront généralement priées, dans le cadre de la négociation, de restituer à la Couronne 50% des terrains concédés en vertu de chaque entente pendant la durée de cette dernière. Cet objectif général de négociation sera toutefois assoupli s'il ne procure pas suffisamment de terrains susceptibles d'être forés sur la durée du programme de travail de l'entreprise. Les terrains à restituer seront déterminés par choix alterné. L'entreprise commencera par choisir les terrains qu'elle veut conserver en y incluant toutes ses découvertes importantes et tous les terrains intéressants où elle s'est engagée à forer des puits pendant le programme de travail. Le choix des autres terrains sera ensuite donné alternativement à l'entreprise et à la Couronne, l'entreprise choisissant la première zone supplémentaire, jusqu'à ce qu'on atteigne les 50% à restituer. Il convient de souligner que l'entreprise restera détentrice de toutes les découvertes qu'elle fera et que, de plus, elle aura le premier choix sur les autres terrains.
- 6. Protection de l'environnement: des mesures visant à assurer la meilleure protection possible de l'environnement seront prévues dans toutes les ententes.
- 7. Plan d'avantages pour le Canada: la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada oblige une entreprise d'exploration à présenter un plan d'avantages pour le Canada agréé par le Ministre avant de pouvoir commencer les travaux prévus dans une entente d'exploration. Cela garantit aux Canadiens un accès libre et équitable, dans des conditions concurrentielles, aux retombées industrielles et aux créations d'emplois découlant des programmes d'exploration. Des plans d'action positive visant à aider les groupes défavorisés comme les autochtones pourraient être exigés. D'autres conditions pourraient porter sur la mesure dans laquelle les associés canadiens participeront activement à l'exploration et obtiendront les connaissances techniques nécessaires pour leur permettre de devenir à terme des exploitants sur les terres du Canada.

tants de la région. Il accentuera ses efforts en fonction de ces diverses obligations. En particulier, il est déterminé à ce que tout soit fait pour éviter la répétition de tragédies telles que celle de l'Ocean Ranger.

Nouveau régime de gestion

La nouvelle Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, promulguée le 5 mars 1982, comporte des dispositions qui donneront aux Canadiens de meilleures chances de bénéficier du potentiel pétrolier et gazier des terres du Canada avant la fin de la décennie.

Dans la première étape d'application du nouveau régime de gestion, la Loi prévoit la négociation avec chaque société d'ententes d'exploration portant sur toutes les participations existantes sur les terres du Canada. L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) a entamé des pourparlers avec les principaux détenteurs de participations, dans le cadre d'un calendrier fixé par la Loi. La première entente signée dans le cadre du nouveau système a été conclue avec une entreprise active depuis longtemps sur les terres du Canada, Esso Ressources. Les conditions de l'entente sont entièrement compatibles avec les objectifs du nouveau régime des terres du Canada. D'autres ententes font l'objet de négociations actives.

Entente Canada-Nouvelle-Écosse

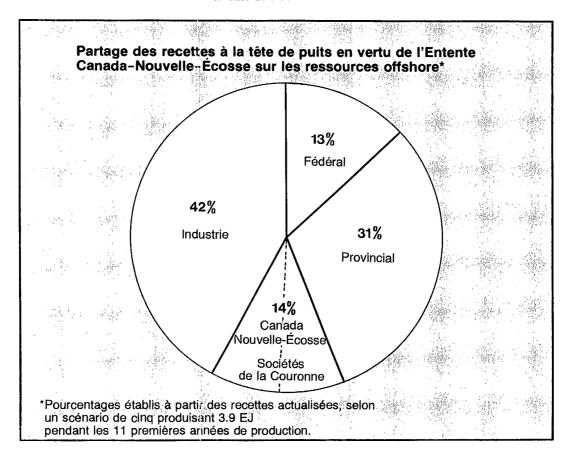
Le Programme énergétique national suppose un règlement rapide des différends fédéraux-provinciaux sur les ressources sous-marines. Le gouvernement du Canada craint tout particulièrement que les incertitudes entraînées par ces litiges ne retardent tant la recherche d'hydrocarbures essentiels sur les terres du Canada que le regain d'activité économique qui pourrait soutenir une prospérité durable dans la région de l'Atlantique.

C'est dans cet esprit que le gouvernement du Canada a entamé, à l'automne de 1981, une nouvelle ronde de négociations bilatérales sur les ressources sous-marines avec les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

Un déblocage important de ces négociations a été réalisé avec la signature, le 2 mars 1982, de l'entente Canada-Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources sous-marines et le partage des recettes. Cet accord, comme les ententes de prix et de fiscalité conclues en 1981 avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, s'inscrit dans la ligne des objectifs du Programme énergétique national: sécurité, possibilité de participation et équité.

L'entente Canada-Nouvelle-Écosse est un pas important vers la sécurité énergétique du pays et une prospérité économique nouvelle en Nouvelle-Écosse. Elle établit, par un accord à long terme, un régime unifié de gestion reposant en grande partie sur les principes qui sous-tendent la nouvelle *Loi sur*

le pétrole et le gaz du Canada. A ce titre, l'entente instaure le climat de certitude nécessaire à l'exploration et à la mise en valeur et accroît fortement les chances que la production de gaz sous-marin et ses retombées économiques profitent aux Néo-Écossais bien avant 1990.



De plus, l'entente assure au gouvernement de la Nouvelle-Écosse un potentiel de recettes qui pourrait égaler, voire dépasser, la capacité fiscale moyenne des provinces au Canada. Elle prévoit aussi qu'une part croissante des avantages financiers reviendra à l'ensemble des Canadiens, une fois que les recettes procurées à la Nouvelle-Écosse par la production sous-marine auront atteint le niveau convenu.

La première réunion de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse du pétrole et du gaz a eu lieu le 22 avril 1982, et la mise en œuvre de l'entente suit son cours.

Terre-Neuve

Il n'a pas été possible d'aboutir à une entente négociée avec le gouvernement de Terre-Neuve, et la question de la propriété des ressources sous-marines a été portée devant les tribunaux. Le gouvernement du Canada reste disposé à négocier des ententes de gestion et de partage des recettes suivant les grandes lignes de l'accord conclu avec la Nouvelle-Écosse, mais tenant expressément compte des possibilités et des besoins particuliers de Terre-Neuve. Le gouvernement du Canada estime que le fait d'avoir réussi à conclure des ententes globales, équitables et durables avec l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse prouve sa volonté d'apporter des solutions pragmatiques et canadiennes aux questions intergouvernementales en matière de ressources.

Colombie-Britannique

Contrairement à la situation sur la côte est, toute activité pétrolière et gazière au large du littoral du Pacifique est suspendue depuis 1971 en application d'un moratoire fédéral. Ces activités ne pourraient reprendre avant que le moratoire ne soit levé.

Dans ses négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral cherchera à conclure une entente sur la gestion en coopération de toute la région située au large de la côte ouest. Il reste également déterminé à assurer que les effets possibles de nouvelles activités pétrolières et gazières sur la société, l'environnement et les pêches de la côte ouest fassent l'objet d'une évaluation complète avant qu'on décide éventuellement de laisser reprendre les travaux d'exploration.

Canadianisation de l'industrie pétrolière et gazière

L'un des principaux objectifs du Programme énergétique national est d'accroître la possibilité pour les Canadiens de participer à l'industrie pétrolière et gazière. Trois objectifs particuliers ont été fixés:

- une participation canadienne d'au moins 50% dans la production de pétrole et de gaz d'ici 1990;
- le contrôle par des Canadiens d'un nombre appréciable des plus grandes entreprises pétrolières et gazières;
- une augmentation rapide de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada.

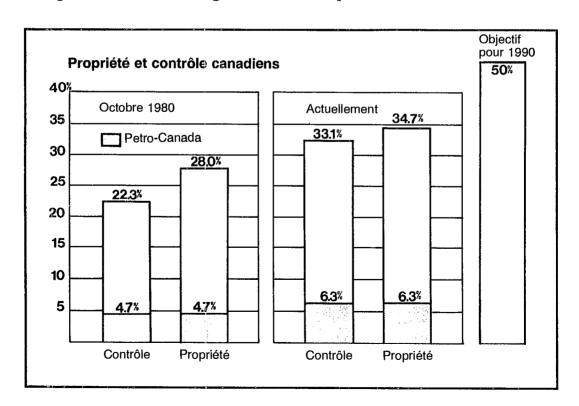
L'importance donnée à l'accroissement de la participation et du contrôle canadiens à l'égard des ressources canadiennes reflète la conviction qu'en encourageant les Canadiens à posséder une plus grande proportion de l'industrie pétrolière et gazière et à participer plus activement à sa gestion, on obtiendra des avantages économiques importants. Elle reflète aussi la certitude que, faute de mesures concrètes de la part du gouvernement, la propriété et le contrôle de l'industrie resteraient en majeure partie à l'étranger pendant l'avenir prévisible.

L'élément étranger de cette industrie se trouvait auparavant en situation avantageuse. La rentabilité généralement élevée des entreprises étrangères leur permettait de se prévaloir à fond des avantages fiscaux canadiens, tandis que leurs fortes participations dans les terres, leurs moyens financiers et leur expérience leur donnaient l'avantage pour les perspectives futures de production. De plus, les multinationales étrangères, en particulier, dominaient dans les sables bitumineux et l'exploration des régions pionnières, secteurs qui paraissaient destinés à jouer un rôle croissant dans la production future au Canada. La prépondérance étrangère dans ce secteur stratégique risquait donc de s'accroître.

Des mesures concrètes ont été prises pour assurer la réalisation de ces objectifs, notamment:

- des subventions d'encouragement du secteur pétrolier qui incitent les entreprises à participation et contrôle canadiens à faire de l'exploration;
- l'attribution à la Couronne d'une participation de 25% dans les terres du Canada;
- l'obligation d'une participation canadienne moyenne globale de 50% dans un gisement productif sur les terres du Canada.

Les mesures annoncées n'étaient ni punitives, ni destinées à chasser les entreprises étrangères. Le Canada reste ouvert aux investissements étrangers, et les conditions de fiscalité et de prix accordées aux entreprises sous contrôle étranger soutiennent avantageusement la comparaison avec celles offertes ail-



leurs dans le monde. Les mesures prises visaient plutôt à garantir qu'une proportion croissante de la production future reviendrait aux Canadiens.

Les objectifs de canadianisation du Programme énergétique national ont reçu un large appui. Les gouvernements de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont tous deux souligné leur soutien à cette partie du programme dans les ententes conclues l'automne dernier. Le gouvernement de l'Alberta a été encore plus loin en s'engageant à administrer et à financer le Programme d'encouragement du secteur pétrolier dans la province.

D'autres mesures ont suivi de près l'annonce du Programme énergétique national. Petro-Canada a acheté Petrofina Canada en février 1981. C'était la première acquisition d'importance et la seule, jusqu'ici, à mettre en jeu une société de la Couronne fédérale. Cette acquisition a fait passer la participation directe du secteur public fédéral dans l'industrie de 4,7% à 6,3% du total des recettes amont et a représenté une étape importante vers la réalisation de l'objectif du gouvernement, qui est de faire de Petro-Canada une entreprise entièrement intégrée d'envergure nationale.

En décembre, le mouvement coopératif et le gouvernement du Canada ont convenu de collaborer pour mettre au point un mécanisme d'investissement qui permettrait aux nombreux membres de coopératives, dans tout le Canada, de participer au secteur pétrolier et gazier. Cette entente a abouti à la création de trois organismes nouveaux: la Société coopérative de l'énergie, une société de portefeuille; la Société coopérative de développement énergétique, une entreprise d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz; et le Fonds coopératif d'investissement dans l'énergie, un fonds en fiducie. Le gouvernement fédéral apportera une contribution équivalente aux fonds d'investissement recueillis par les organismes coopératifs, à concurrence de 100 millions \$, au cours des cinq prochaines années.

Le fait le plus marquant au chapitre de la canadianisation a été la réaction du secteur privé aux possibilités qui s'offraient à lui. Il est clair que les investisseurs canadiens sont prêts à participer à ce secteur si on leur en donne la chance. Ils ont réagi de deux façons. D'abord, une série de prises de contrôle et de fusions s'est produite au cours des quinze derniers mois. Ensuite, de nombreuses entreprises canadiennes prennent pied, grâce à des amodiations, sur des terrains susceptibles de contenir des hydrocarbures contrôlés par des sociétés étrangères. En assumant les frais d'exploration, ces entreprises canadiennes acquerront une part de la production future. Avec le système antérieur, les Canadiens finançaient l'exploration à titre de consommateurs ou de contribuables, mais les droits de propriété restaient entre les mains des entreprises existantes, pour la plupart contrôlées par l'étranger.

Le rythme des progrès, à court terme, en direction de nos objectifs de canadianisation a dépassé les attentes du gouvernement. La participation canadienne dans les recettes pétrolières et gazières amont a augmenté de 6,7 points pour atteindre 34,7%. Le contrôle canadien de l'industrie de production est passé à 33,1%. Il est cependant manifeste que le taux de participation et de contrôle des Canadiens à l'égard des ressources pétrolières et gazières intérieures est encore faible d'après les normes internationales.

On note déjà un renforcement de la présence canadienne dans le groupe des grandes entreprises. Le tableau révèle que, d'après les recettes de production, Petro-Canada se classe maintenant au quatrième rang, Dome Petro-leum au septième et Canterra — société qui a fusionné les participations d'Aquitaine, de Texasgulf et de CDC Oil and Gas — au douzième. Même s'il y a indiscutablement encore du chemin à faire pour établir une forte présence canadienne dans cette industrie — puisque, parmi les dix premières entreprises, deux seulement sont contrôlées par des Canadiens — , un pas important a été fait.

Le gouvernement demeure résolu à poursuivre ses objectifs de canadianisation. Cet engagement se situe à long terme, tout comme ces objectifs. Des progrès considérables ont été réalisés. La méthode prudente consiste à utiliser

| | Société acheteuse | Date d'acquisition | Entreprise acquise | Prix d'achat (millions \$) |
|-----|-------------------------------|-----------------------|---|----------------------------------|
| 1) | Petro-Canada | fév. 1981 | Petrofina | 1 450 |
| 2) | Sulpetro | avril 1981 | CanDel Oil Co. | 536 |
| 3) | United Canso Oil and Gas Ltd. | avril 1981 | Great Basins Petroleum Ltd. | 164 |
| 4) | Dome Petroleum | juin 1981 | Hudson's Bay Oil and Gas (52%) | 2 000 |
| 5) | Fairweather Gas Ltd. | juin 1981 | Alamo Petroleum Ltd. | 213 |
| 6) | Fairweather Gas Ltd. | juin 1981 | Amax Petroleum Ltd. | |
| 7) | Husky Oil Ltd. | juin 1981 | Uno-Tex Petroleum Corp. | 371 |
| 8) | Drummond Petroleum Ltd. | juin 1981 | Union Texas of Canada Ltd. | 101 |
| 9) | Canada Development Corp. | juin 1981 | Aquitaine Company of Canada Ltd. | 1 600 |
| 10) | Turbo Resources Ltd. | juil. 1981 | Merland Explorations Ltd. (50,75%) | 132 |
| 11) | Ontario Energy Corp. | oct. 1981 | Suncor Ltd. (25%) | 650 |
| 12) | Oakwood Petroleums Ltd. | oct. 1981 | Quasar Petroleum Ltd. (81%) | 43 |
| 13) | Aberford Resources Ltd. | fév. 1982 | Marathon Petroleum Canada Ltd. Pan Ocean Oil Ltd. | 265 |
| 14) | Francana Oil and Gas Ltd. | mai 1982 | Sceptre Resources Ltd. | 150 |
| | | | | 7 675 |

des ressources intérieures limitées — au point de vue finances et gestion — de façon que les Canadiens retirent de ce secteur des avantages économiques maximaux. Cela peut prendre la forme, selon les cas, d'une prise de contrôle d'avoirs existants, d'une participation à des entreprises conjointes ou d'une exploration dynamique de la part des compagnies canadiennes. Dans tous les cas, il faut procéder par étapes graduelles, mais régulières, en vue d'atteindre nos trois objectifs d'ici 1990. Le gouvernement est convaincu que les Canadiens ont la volonté d'appuyer la canadianisation pendant toute la décennie et que nos objectifs seront atteints.

| Classement des plus grandes entreprises productrices de pétrole et de gaz en décembre 1981 (d'après les recettes amont) | | | | |
|---|--|------------------------|--|--|
| Classement | Sous contrôle étranger | Sous contrôle canadien | | |
| 1 | Imperial (1) | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | Texaco (3) | | | |
| 4 | | Petro-Canada (7)* | | |
| 5 | Shell (4) | | | |
| 6 | Amoco (5) | | | |
| 7 | | Dome (12)† | | |
| 8 | Mobil (6) | | | |
| 9 | Suncor (10) | | | |
| 10 | Chevron Standard (9) | | | |
| 11 | | Pan Canadian (11) | | |
| 12 | | Canterra (14)‡ | | |
| | Canadian Superior (13) | | | |
| 14 | Canada Cities (17) | | | |
| 15 | | Norcen (15) | | |
| *Comprend Petro | arenthèses indiquent le classement en 1979. ofina. on's Bay Oil and Gas. | | | |
| | ine, CDC Oil and Gas et Texasgulf. | | | |

Secteur aval de l'industrie pétrolière

Le Programme énergétique national annoncé en octobre 1980 portait principalement sur le secteur amont de l'industrie pétrolière et gazière. Même si l'on ne faisait pas une grande place explicitement au secteur aval de l'industrie, les changements de ce secteur étaient prévus implicitement dans les perspectives présentées dans le document de 1980, lequel annonçait quelques initiatives particulières. Notamment, l'expansion du marché du gaz naturel et de l'électricité supposait une transformation de la demande globale de produits pétroliers et de la composition de cette demande. La baisse de la demande globale de pétrole impliquait l'apparition progressive d'un excédent de capacité de raffinage.

L'évolution de la composition de la demande signifiait une amélioration des installations de raffinage afin de produire davantage de produits légers et moins de produits lourds. Le PEN annonçait les investissements prévus par plusieurs raffineries pour obtenir une composition de produits plus conforme à la demande probable.

Depuis la publication du PEN, les perspectives du secteur aval ont changé. La réussite du Programme, quant à la diminution de la demande et à l'accélération de la conversion au gaz naturel et à l'électricité, a précipité les tendances prévues en 1980. La demande de produits pétroliers est déjà inférieure au niveau prévu antérieurement. Les importations, que l'on s'attendait auparavant à voir augmenter pendant les premières années de la décennie, devraient diminuer selon les prévisions actuelles, et la composition de la demande de produits se transforme radicalement. Cette accélération du processus de remplacement du pétrole témoigne certes de la réussite du PEN dans la poursuite de nos objectifs de sécurité énergétique, mais elle a aussi imposé des tensions au secteur aval. Elle a également obligé les entreprises et les pouvoirs publics à réexaminer les stratégies adoptées à une époque où la plupart prévoyaient une évolution plus graduelle.

Le rapport publié par le Directeur des enquêtes et recherches, L'état de la concurence dans l'industrie pétrolière au Canada, est venu rappeler combien il était important que l'adaptation structurelle en cours soit compatible avec le maintien d'une concurrence vigoureuse et la protection des intérêts des consommateurs. Le gouvernement du Canada attend avec intérêt le rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Il ne convient pas de préjuger de l'issue de l'enquête en cours, ni d'élaborer des mesures particulières en matière de politique de la concurrence dans ce secteur essentiel, mais il n'est peut-être pas inutile d'étudier les perspectives de cette industrie ainsi que d'exposer l'orientation générale de la politique gouvernementale.

Rationalisation et investissements dans les raffineries

L'industrie canadienne du raffinage du pétrole est confrontée aux exigences contradictoires de la rationalisation et de l'investissement. Un excédent croissant de la capacité de traitement du brut survient malheureusement à un moment où il est davantage nécessaire de modifier l'équipement en fonction de l'évolution des bruts disponibles et de la composition des produits au cours de la prochaine décennie et au-delà.

La diminution prévue de la demande de produits pétroliers raffinés, par suite des économies d'énergie et du remplacement du pétrole, se traduira par une baisse du taux d'utilisation des capacités et, à terme, par la fermeture de certaines raffineries. Celles du Québec et de l'Atlantique seront particulièrement touchées lorsque le gaz naturel deviendra disponible à un prix avantageux grâce au prolongement prévu du gazoduc jusqu'à Halifax ou à un raccordement au gisement de l'Île de Sable. Les raffineurs de l'Ontario souffriront également

d'une baisse de la consommation régionale et d'une demande moins forte de mazout lourd sur les marchés extérieurs. L'Ouest canadien sera probablement le moins touché par les problèmes d'excédent de capacité. Des décisions difficiles devront être prises par les diverses raffineries face à cette évolution du marché; le gouvernement du Canada estime que le secteur privé est le mieux placé pour prendre ces décisions.

Les raffineurs devront aussi investir de fortes sommes dans la transformation de leurs installations afin de pouvoir traiter des bruts différents et répondre à l'évolution de la demande de produits raffinés. La tendance à produire des bruts plus lourds et plus corrosifs au Canada et ailleurs obligera à engager des investissements importants dans un certain nombre de raffineries construites initialement pour ne traiter que du brut léger non corrosif, ou à construire à part des installations de valorisation. Dans l'ensemble, la composition des produits raffinés fait une plus large place aux carburants de qualité supérieure, aux dépens des combustibles de chauffage.

D'après les normes internationales, les raffineries canadiennes présentent déjà un coefficient élevé de transformation classique permettant d'obtenir une production maximale de produits légers et un rendement minimal en mazout lourd. Le Canada ne compte que trois raffineries d'écumage en activité. Comme leur nom l'indique, ces raffineries écument uniquement les produits fractionnés légers faciles à obtenir, laissant une proportion relativement forte de brut sous forme de mazout lourd, moins recherché. Comme il a déjà été mentionné, des investissements considérables seront nécessaires pour permettre à ces raffineries d'offrir une composition de produits plus conforme à la demande prévue et à la pratique courante de l'industrie. Dans certain cas, les raffineurs pourraient réduire l'ampleur de ces investissements, dont la rentabilité est peut-être moins évidente maintenant en raison de la chute plus rapide de la demande de produits. D'un point de vue énergétique, il n'y a aucun intérêt à accroître la capacité de raffinage si la demande doit diminuer.

On étudie également la possibilité d'investir dans des techniques de valorisation plus poussée, comme l'installation centrale de valorisation du mazout lourd proposée à Montréal (Carmont). Ce genre d'investissement offrirait au Canada certaines possibilités bien réelles, mais il se heurte à des obstacles économiques et à des incertitudes encore plus considérables. Le gouvernement reste déterminé à consulter l'industrie sur la marche à suivre face aux prévisions actuelles de la demande de produits pétroliers.

Importations de pétrole

En octobre 1980, le gouvernement a exposé son point de vue sur la stratégie d'importation du Canada. Cette stratégie comprend deux volets. Ce sont les raffineurs qui ont eu — et devraient continuer d'avoir — la responsabilité primordiale de veiller à la satisfaction des besoins d'importation du Canada. Dans la plupart des cas, cette responsabilité incombe aux filiales canadiennes de multinationales, mais l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada signifie que la

compagnie pétrolière nationale du Canada aura un rôle important à jouer à cet égard. Par ailleurs, en raison de considérations d'ordre stratégique, le Canada peut avoir intérêt à conclure des ententes pétrolières d'État à État. Le gouvernement n'envisage pas d'accroître sensiblement la proportion des importations visées par ces ententes. Si des accords de ce genre sont conclus, il faudra évidemment qu'ils soient conformes aux objectifs économiques et énergétiques du Canada.

Antérieurement, les essais d'élaboration d'une stratégie d'importation du pétrole, aussi bien dans l'administration publique que dans le secteur privé, reposaient sur le postulat d'une hausse des besoins d'importation du Canada à moyen terme. Il était donc important de maintenir les relations avec les fournisseurs étrangers et d'en établir de nouvelles. Les résultats obtenus dans la diminution de la demande depuis que le Programme énergétique national a été annoncé ont remis en question ce postulat et obligent les pouvoirs publics tout comme l'industrie à réviser leurs hypothèses antérieures. On semble maintenant convenir que les importations ne risquent guère de s'accroître à moyen terme. Certains prétendent même qu'elles accuseront une forte chute.

Cette évolution des perspectives pose plusieurs questions fondamentales. Le système canadien d'approvisionnement pétrolier a été conçu en fonction d'un certain volume d'importations. Certains raffineurs de l'Est canadien n'ont pas accès à un oléoduc acheminant du brut canadien. Même les raffineries de Montréal continuent de dépendre en partie du brut importé par le pipe-line de Portland.

Les changements survenus au niveau de l'offre ont encore modifié les perspectives. Le pétrole brut d'Hibernia sera probablement disponible dans l'Est du Canada d'ici la fin de la décennie. Si tel est le cas, les importations seront facilement remplacées. Par conséquent, les incertitudes portent sur le volume et le genre des importations nécessaires jusqu'à ce que le pétrole d'Hibernia devienne disponible. Même s'il semble peut-être maintenant que les importations continueront de baisser, il est également possible qu'elles remontent légèrement lorsque l'économie se redressera.

L'incertitude règne. Il semblerait donc imprudent à ce stade-ci de réduire sensiblement l'accès du Canada aux importations. Il semble plus sage de procéder à une diminution mesurée du volume des importations de manière à pouvoir y avoir accès de nouveau au besoin.

Nécessité de la concurrence

Les transformations profondes subies par l'industrie ces dernières années et l'évolution que l'on prévoit maintenant amènent à s'interroger sur la survie des petites entreprises de ce secteur et le maintien d'une concurrence vigoureuse.

Jusqu'ici, les distributeurs indépendants du secteur de commercialisation de l'essence ont maintenu ou accru leur part du marché, et ce pendant une période où les ventes d'essence ont changé considérablement en fonction des goûts du public et de la technologie. Entre 1971 et 1980, le nombre de stationsservice a diminué de plus de 11 000, soit d'à peu près un tiers, au Canada. Cette baisse s'est accompagnée d'une hausse de la demande d'essence, d'où un doublement du volume vendu par station-service. Les fermetures ont été relativement plus nombreuses dans le réseau de vente des grands raffineurs, de sorte que la part du marché des «grands»* est passée de 64 à 57%. Les points de vente à l'enseigne des petites entreprises de raffinage ont également vu leur nombre diminuer, mais relativement moins. Les stations-service à enseigne privée, c'està-dire celles qui n'affichent pas la marque d'un raffineur, ont augmenté en nombre et en importance sur le marché.

Le nombre de stations d'essence continuera probablement de diminuer. Cependant, la baisse de la demande n'aura sans doute pas un effet plus marqué que les bouleversements de la dernière décennie. D'autres défis pourraient également se poser, par exemple une nouvelle demande de carburants de rechange tels que le propane et le gaz naturel comprimé.

Le gouvernement du Canada suivra de près cette évolution structurelle afin d'assurer le maintien de la concurrence. Il estime que, si on laisse une véritable concurrence s'exercer, les indépendants pourront s'adapter à ces changements aussi bien que les «grands».

À cette fin, le gouvernement continuera de surveiller de près le comportement des grandes compagnies. Il veillera aussi à ce que le marché soit aussi libre que possible, conformément aux objectifs globaux du Canada en matière d'énergie et d'économie, par le biais de sa politique d'importation de produits pétroliers raffinés. L'accès à des sources étrangères d'approvisionnement de rechange impose une certaine discipline au marché intérieur du pétrole. Ce facteur pourrait être particulièrement important dans certaines régions où une rationalisation des raffineries risque de réduire le nombre de concurrents. La possibilité réelle ou la menace d'un recours aux produits importés est un argument de négociation puissant pour les distributeurs indépendants lorsqu'ils traitent avec les raffineurs canadiens. Les produits achetés de cette façon peuvent conduire à une plus forte concurrence sur les prix de détail. Par conséquent, la capacité concurrentielle des indépendants ne sera pas restreinte par une impossibilité d'acheter des produits pétroliers aux raffineurs intégrés, qui peuvent être leurs concurrents auprès des consommateurs.

La distribution de mazout souffre d'un recul marqué et durable en raison de la plus grande accessibilité d'énergies de rechange offertes à prix avantageux dans l'Est canadien. Les petits distributeurs à marque privée seront sans doute particulièrement vulnérables dans cette conjoncture. Bien que ce changement structurel soit inévitable en raison de la nécessité de réduire notre dépendance pétrolière, le gouvernement tient à éviter que ce changement n'entraîne des difficultés financières indues. Dans le but de réduire au minimum les obstacles à une rationalisation ordonnée de cette industrie, le gouvernement continuera de faire preuve de souplesse dans l'examen des demandes d'achat de petits distributeurs indépendants présentées dans le cadre de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

^{*} Imperial Oil, Gulf, Shell et Texaco.

Chapitre 4

QUESTIONS NÉCESSITANT UNE ACTION

Il importe, d'un point de vue tant économique qu'énergétique, que le Canada ait une industrie pétrolière et gazière forte et dynamique. Le Programme énergétique national contribue à ce qu'il en soit ainsi. Aucun gouvernement ne peut garantir le succès de l'industrie. Cependant, les gouvernements fédéral et provinciaux, travaillant de concert dans l'esprit de leurs ententes, peuvent offrir un régime de prix et de mesures fiscales qui offre des possibilités maximales à ce secteur.

Des facteurs économiques importants échappant à la volonté des deux ordres de gouvernement ont influé sur cette industrie. Le ralentissement économique mondial a entraîné une contraction des marchés extérieurs du gaz. Par ses répercussions sur l'économie canadienne, il a réduit/la demande intérieure de pétrole et de gaz et rogné les recettes des entreprises de production qui ont des activités dans le secteur aval. Les taux d'intérêts élevés, importés de l'étranger, ont eu des effets particulièrement marqués sur un grand nombre de petites entreprises. La conjoncture économique générale a déprimé le marché boursier, rendant difficile l'obtention de capitaux nouveaux. La détente récente des prix mondiaux du pétrole a fait obstacle aux augmentations prévues du prix à l'exportation du gaz et fait planer certaines incertitudes sur le rendement escompté des nouveaux investissements pétroliers.

Nombre de ces difficultés touchent aussi les autres branches de l'économie et, par rapport à d'autres secteurs, l'industrie pétrolière et gazière s'en tire relativement bien. Il y a pourtant des problèmes bien réels. Beaucoup d'entreprises ont engagé des investissements en partant de l'hypothèse que les prix mondiaux continueraient d'augmenter rapidement et que les marchés extérieurs du gaz se développeraient encore. Ces entreprises se trouvent maintenant aux prises, pour les unes, avec d'importants stocks de gaz et, pour les autres, avec de l'équipement de forage rendu inutile par le fléchissement de l'exploration gazière.

Nombre d'entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, ont financé leur expansion par l'emprunt plutôt que des capitaux propres. Durement touchées par le niveau élevé des taux d'intérêt actuels, ces sociétés ont été obligées de réduire leurs travaux d'exploration.

Le problème de sous-utilisation du potentiel de production de pétrole, qui n'était pas prévu, s'est traduit pour l'industrie par des recettes inférieures aux prévisions.

D'après les projections actuelles, les recettes qui devraient revenir aux pouvoirs publics et à l'industrie au cours de la période considérée sont inférieures à celles escomptées à l'automne de 1981. Le gouvernement du Canada absorbera la majeure partie de cette diminution, si elle se concrétise. Le niveau plus faible que prévu des prix internationaux n'a pas encore eu d'effet marqué sur les recettes de l'industrie, mais il entraînera probablement une contraction au cours des douze prochains mois. Ces recettes devraient ensuite augmenter sensiblement.

Des problèmes existent donc dans le secteur pétrolier et gazier, et des mesures correctives s'imposent. Ce chapitre traite de ces problèmes — débouchés du gaz, potentiel inutilisé de production du pétrole et contraintes financières à court terme — et expose les mesures que le gouvernement du Canada appliquera immédiatement pour contribuer à les résoudre.

Ce chapitre traite également du secteur de l'électricité, l'une des réussites industrielles du Canada. Deux questions — la situation de l'industrie nucléaire et la possibilité d'établissement d'un réseau de l'Ouest — sont évoquées. Des mesures particulières destinées à maintenir cette situation favorable sont annoncées.

Gaz naturel

Le gaz naturel est l'un des grands atouts énergétiques du Canada: pour remplacer un pétrole coûteux et peu sûr, pour rapporter des devises à l'exportation et pour contribuer à l'activité économique, notamment dans l'Ouest.

L'accroissement annuel des réserves dépasse constamment la production, de sorte que les réserves prouvées continuent d'augmenter. Le gaz canadien dessert maintenant les marchés intérieurs allant de la côte de la Colombie-Britannique à l'est de Montréal. Le bassin de l'Ouest canadien a de toute évidence un avenir prometteur, à long terme, sur le plan des nouvelles possibilités d'exploitation et de leurs retombées économiques.

Les audacieux programmes d'exploration menés dans les régions pionnières au cours des vingt dernières années ont permis de démontrer l'existence de gisements importants et géographiquement diversifiés sur les terres du Canada. Bien qu'une exploitation commerciale soit encore lointaine pour certains de ces gisements, leur présence accroît la confiance placée dans l'ampleur des ressources nationales de gaz et dans le bien-fondé des politiques visant à tirer parti de ce potentiel.

Les forages qui se poursuivent sur le plateau Scotian autour de l'Île de Sable ont donné de forts indices de la présence de gisements importants de gaz naturel. Le gouvernement du Canada est encouragé par les progrès réalisés dans la détection de gisements qui permettront d'atteindre un seuil économique de production. Il accorde une grande importance à la mise en valeur de ces gisements de gaz avant la fin de la décennie.

La réussite de l'industrie du gaz, soutenue par des encouragements généreux au niveau fédéral et provincial, a entraîné un excédent croissant de gaz naturel. L'accroissement cumulatif des réserves de gaz naturel pendant les années 1976-1980 a été de 31 exajoules, tandis que la production totale était de 13 exajoules. C'est une situation que bien des pays nous envieraient, car elle constitue une manifestation de plus de la richesse énergétique du Canada; elle représente cependant un problème financier bien réel pour l'industrie de production du gaz. Après avoir consacré un temps, des efforts et des sommes considérables à l'exploration et à la mise en valeur du gaz, de nombreuses sociétés sont empêchées, en raison d'une limitation des débouchés, de rentabiliser leurs investissements. Le problème est particulièrement sérieux pour les petites entreprises.

Il n'est donc guère étonnant que la prospection de gaz naturel ait beaucoup diminué depuis deux ans. En un sens, c'est une solution logique au problème de stocks que d'adapter les travaux d'exploration aux débouchés probables. Cela est en partie inévitable. Il serait néanmoins dangereux de recourir uniquement à cette solution. Le Canada a besoin de sociétés d'exploration dynamiques afin de maintenir la recherche du pétrole et du gaz naturel. Les recettes apportées par les ventes de gaz naturel seront de plus en plus nécessaires aux entreprises d'exploration pour soutenir leurs efforts de recherche du pétrole. Certains des prospecteurs les plus dynamiques sont des nouveaux venus dans l'industrie du gaz, qui ont déjà prouvé leur capacité de contribuer au bilan énergétique canadien.

Il est donc indispensable de donner aux producteurs de gaz toutes les possibilités raisonnables de vendre leur produit: d'abord sur le marché intérieur, où les intérêts des producteurs coïncident en grande partie avec les objectifs de sécurité énergétique, ensuite à l'étranger, dans le cadre d'une politique visant à tenir compte des besoins futurs de gaz au Canada et de la nécessité pour l'industrie du gaz d'avoir des débouchés qui lui permettent de maintenir et, si possible, d'améliorer sa situation financière.

Le Programme énergétique national réalise cet équilibre. Il tient compte et tire parti de ces ressources et de la vigueur de l'industrie, tant pour assurer notre avenir énergétique en diminuant l'importance relative du pétrole que pour exploiter les retombées économiques régionales et nationales qui accompagnent une industrie du gaz en plein essor.

Les mesures précises déjà prises par le gouvernement du Canada pour promouvoir l'expansion des débouchés intérieurs du gaz naturel ont été exposées au chapitre 3. Si les résultats obtenus jusqu'ici sont encourageants, il faut quand même accélérer le processus. Ce chapitre expose les initiatives nouvelles visant à accroître la demande de gaz des utilisateurs industriels et à développer l'infrastructure destinée au gaz naturel. Il décrit aussi les mesures que prendra le gouvernement pour veiller à ce que le gaz soit disponible le plus tôt possible dans les Maritimes, tout en restant déterminé à mettre en valeur rapidement les réserves de gaz de l'Île de Sable. Le document présente enfin le point de vue du gouvernement sur la politique d'exportation du gaz.

Marché industriel du gaz

Le gouvernement du Canada n'est pas satisfait de la progression des ventes de gaz sur le marché industriel, qui offre de grandes possibilités de remplacement du pétrole. Ce marché est aussi d'une importance critique pour la viabilité économique des distributeurs de gaz.

Il faut s'attaquer à deux problèmes précis. D'abord, les utilisateurs industriels aux moyens limités préfèrent souvent investir dans du matériel de fabrication directement lié à leurs activités plutôt que dans la conversion au gaz. Ensuite, les progrès de la commercialisation du gaz naturel, en particulier dans l'Est canadien, sont freinés par la concurrence du mazout résiduel.

Par conséquent, le gouvernement du Canada accélèrera l'expansion du marché industriel du gaz par les mesures suivantes:

- Le gouvernement du Canada est disposé à assumer 50% du coût de la conversion au gaz naturel des chaudières alimentées actuellement au mazout résiduel et non susceptibles de brûler un autre combustible dans les établissements industriels, commerciaux et privés. Cette aide ne sera offerte que pendant une période déterminée, à compter du 1er juin 1982 ou de la date à laquelle le service du gaz sera offert pour la première fois au consommateur considéré, si cette date est postérieure au 1er juin. Pour obtenir cette aide, le bénéficiaire devra s'engager à acheter un volume minimum de gaz pendant un nombre déterminé d'années. Des pourparlers sont en cours avec les distributeurs de gaz afin de définir les critères précis de programme, qui devraient être annoncés d'ici quelques semaines.
- Les importations de mazout résiduel nécessiteront l'obtention d'un permis de l'Office national de l'énergie à partir du 1^{er} juin 1982. Les demandes d'importation en vue d'une consommation dans les régions desservies par le gaz naturel seront appréciées à la lumière de la politique bien arrêtée du gouvernement de décourager ces importations. Les raffineurs canadiens ne devront pas accroître leur production de mazout résiduel. Le gouvernement du Canada demandera à chaque raffineur de se fixer un objectif volontaire de production de mazout. Des consultations seront entreprises auprès des raffineurs afin de les sensibiliser au calendrier d'accessibilité du gaz dans l'Est canadien et au désir du gouvernement de ne pas voir la distribution du gaz freinée par le mazout résiduel.
- Enfin, on facilitera les exportations de mazout lourd afin de contribuer à libérer le marché pour le gaz naturel. À cette fin, l'Office national de l'énergie est disposé à envisager l'octroi de permis à moyen terme ou de permis généraux d'exportation de mazout lourd à partir du Québec et des provinces de l'Atlantique.

Si les mesures précédentes ne permettent pas d'accroître la pénétration du gaz sur le marché industriel, d'autres initiatives seront prises.

Gaz dans les Maritimes

L'engagement du gouvernement canadien de voir les provinces Maritimes desservies par le gaz naturel à un prix raisonnable est maintenu. Il avait été

annoncé en octobre 1980 que le prix à la livraison à Halifax serait le même que dans le sud de l'Ontario et au Québec. Le gouvernement a donné suite à cet engagement dans son énoncé de politique du 13 janvier 1982 sur la fixation des prix intérieurs du gaz naturel et a précisé que les prix à la livraison dans les villes de tous les marchés situés à l'est de Toronto seraient identiques au coût du même service à Toronto.

L'engagement du gouvernement à l'égard du gaz dans les Maritimes était aussi reflété dans sa décision de décembre 1981 d'approuver la délivrance d'un certificat de commodité et de nécessité publique à Trans Québec et Maritimes par l'Office national de l'énergie.

Depuis l'instauration du Programme énergétique national, deux faits nouveaux sont survenus dans ce domaine. En premier lieu, des progrès importants ont été réalisés récemment sur les plans technique et politique à l'égard du gaz de l'Île de Sable: de nouveaux résultats encourageants de l'exploration laissent à croire qu'on pourra bientôt prouver l'existence de réserves suffisantes pour justifier la construction d'un gazoduc jusqu'à la terre ferme. De plus, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont conclu en mars 1982 une entente qui favorise une exploitation commerciale rapide de cette ressource. L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada vient d'approuver le forage de deux nouveaux puits d'exploration. Le gaz de l'Île de Sable pourrait être disponible dès 1987.

En second lieu, le calendrier de construction du gazoduc Trans Québec et Maritimes a subi des retards en raison de délais réglementaires au niveau provincial et d'autres facteurs indépendants de la volonté du gouvernement canadien. On ne s'attend pas maintenant à ce que le gazoduc atteigne Halifax avant la fin de 1986.

La quasi-simultanéité des deux dates oblige évidemment à considérer si le réseau de transport du gaz destiné aux Maritimes ne devrait pas être réorienté autour d'un gazoduc partant de l'Île de Sable. Le gouvernement du Canada est cependant conscient que cette possibilité présente des risques financiers et des incertitudes d'exploitation pour la société Trans Québec et Maritimes.

Le gouvernement du Canada, conformément à l'entente conclue avec la Nouvelle-Écosse, appuiera sans réserve la progression du réseau de transport du gaz vers les Maritimes d'une façon compatible avec son engagement de promouvoir une exploitation commerciale rapide du gisement de gaz prometteur de la région de l'Île de Sable. L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada veillera à ce que l'industrie entreprenne sans tarder de délimiter les réserves de gaz de cette région et d'effectuer les études techniques nécessaires à leur mise en valeur rapide. Il sera plus facile aux autorités publiques et à l'entreprise privée de planifier un réseau optimal de transport du gaz dans l'Est canadien lorsqu'on disposera de renseignements plus précis sur l'ampleur, le calendrier et le coût d'exploitation du gisement de l'Île de Sable.

D'ici là, cependant, on ne doit pas laisser le calendrier de construction du gazoduc des Maritimes prendre encore du retard. Par conséquent:

• le gouvernement du Canada assumera la totalité des frais des travaux techniques et de levés nécessaires au réseau de transport du gaz entre Québec et le littoral de l'Atlantique, que doit effectuer la société Trans Québec et Maritimes. L'aide sera avancée sous forme d'un prêt sans intérêt, à rembourser lorsque le tronçon des Maritimes sera construit. Les travaux se composeront de toutes les tâches susceptibles d'être effectuées avant la prise d'une décision sur l'origine du gaz. L'aide sera donc applicable peu importe que le gaz approvisionnant les Maritimes provienne de l'Alberta, de l'Île de Sable ou des deux sources. Une fois ces travaux effectués, les derniers détails de conception du gazoduc et sa construction pourront commencer dès que les renseignements relatifs au gisement de l'Île de Sable seront suffisamment sûrs pour permettre de prendre une décision sur l'approvisionnement en gaz.

Les consommateurs d'énergie des Maritimes n'auront pas accès au gaz acheminé par pipe-line aussi tôt qu'on le prévoyait au moment du Programme énergétique national. Il est cependant possible, dans certaines régions, de constituer à l'avance un marché pour ce gaz, grâce au propane produit par les raffineries locales et celles de l'Ouest canadien. Par conséquent:

• Dans les provinces de l'Atlantique, le propane sera un combustible de remplacement admissible, dans le cadre du Programme canadien de remplacement du pétrole, pour la conversion d'un utilisateur résidentiel ou commercial de pétrole. Les subventions seront applicables aux conversions entreprises depuis l'annonce du Programme énergétique national le 28 octobre 1980.

Expansion d'autres éléments du réseau de gazoducs

L'aide à l'infrastucture de transport du gaz naturel ne se limitera pas aux Maritimes. En fait, la construction de la canalisation principale du réseau de Trans Quebec et Maritimes est en cours au Québec. Le réseau actuellement approuvé se compose d'une conduite principale d'où partent une série de canalisations latérales. Le gouvernement du Canada désire encourager l'achèvement rapide et économique des canalisations secondaires qui ont été approuvées, puisqu'elles permettent au gaz de desservir des marchés importants. Il est cependant conscient que ces conduites sont très coûteuses comparativement à celles qui sont construites ailleurs au Canada.

Par conséquent:

• Le gouvernement du Canada établira une «caisse des canalisations latérales» de 500 millions \$, afin de défrayer la construction de canalisations latérales au Québec, à concurrence de leur coût estimatif actuel.

Le coût estimatif de ces nouvelles canalisations latérales a plus que doublé depuis octobre 1980. Cette hausse reflète en grande partie le coût des retards apportés à l'expansion du réseau de gaz. Le montant de la caisse des canalisations latérales sera fixé à un niveau déterminé, afin d'imposer un plafond aux frais que le public canadien devra supporter pour permettre l'expan-

sion du gaz dans cette région. Cette généreuse contribution devrait assurer la construction des canalisations latérales déjà approuvées. Silmultanément, ce plafond constituera une incitation économique importante à la construction rapide et économique de la nouvelle infrastructure.

Les conduites latérales de gaz telles que celles qui ont été approuvées au Québec ont toujours été possédées et exploitées, au Canada, par les distributeurs de gaz et soumises à la réglementation provinciale. Le but de la «caisse des canalisations latérales» est de maintenir cette tradition et d'encourager les distributeurs à participer à l'exploitation de ces conduites. Des pourparlers seront entamés prochainement avec toutes les parties intéressées afin de favoriser un achèvement rapide du gazoduc principal et des conduites latérales au Québec, de manière à atteindre les objectifs de remplacement du pétrole du Programme énergétique national.

Lorsqu'il annonça le PEN, le gouvernement se déclara également prêt à fournir au besoin une aide financière pour prolonger le transport du gaz jusqu'à l'île de Vancouver. Des retards sont intervenus dans ce projet; le mandat des audiences provinciales est juste en train d'être fixé par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Le gouvernement du Canada désire que les résidents de l'île disposent rapidement de solutions de rechange valables au pétrole et attend que la province agisse à cet égard. Il est disposé à étudier avec le gouvernement de la Colombie-Britannique la possibilité d'une aide à d'autres solutions que le prolongement du gazoduc jusqu'à l'île de Vancouver, si elles étaient jugées plus économiques.

Le Programme énergétique national comporte un ensemble de politiques et de mesures visant à favoriser au maximum l'utilisation du gaz naturel dans le pays, dans un souci de sécurité énergétique. Le remplacement du pétrole par le gaz naturel favorise la réalisation de cet objectif et ce, à l'aide d'un combustible dont le prix est intéressant et l'utilisation non polluante. Les mesures supplémentaires présentées dans ce document réaffirment l'adhésion du gouvernement du Canada à cet élément important de notre programme d'autonomie énergétique.

Exportations de gaz

Même avec l'impulsion donnée aux ventes intérieures de gaz par le Programme énergétique national, l'offre de gaz restera vraisemblablement nettement supérieure aux besoins intérieurs. Il est tout à fait compatible avec la politique énergétique nationale établie de longue date d'autoriser l'exportation de ces excédents, si l'on a l'assurance raisonnable qu'un volume suffisant est conservé pour satisfaire les besoins du marché canadien à un prix convenable. Cette protection des besoins intérieurs est d'autant plus importante étant donné les efforts déployés pour inciter les Canadiens à remplacer le pétrole par le gaz naturel; cet effort suppose que les Canadiens ne craignent aucune pénurie de gaz.

L'Office national de l'énergie est chargé de protéger les besoins futurs de gaz naturel des Canadiens. Il s'acquitte de cette tâche en déterminant périodiquement la quantité de gaz excédentaire par rapport aux besoins intérieurs raisonnablement prévisibles. L'Office s'est livré depuis le début de l'année à un examen approfondi de cette question, avec une participation publique complète. Il a maintenant annoncé une nouvelle formule pour déterminer la quantité maximale de gaz qui est excédentaire par rapport aux besoins canadiens prévisibles. Cette formule met en comparaison les réserves établies et 25 fois la demande canadienne actuelle et le volume prévu des exportations. Elle assure une protection plus réaliste en tenant compte des exportations effectives prévues plutôt que des volumes autorisés dans les permis d'exportation.

Cependant, le gaz jugé excédentaire d'après la formule de réserve ne sera pas nécessairement exporté en totalité. Une évaluation de «livrabilité» servira de ligne directrice à l'Office pour déterminer les quantités annuelles de gaz en excédent des besoins canadiens prévisibles. Ces nouvelles méthodes auront pour effet global d'assurer la protection des besoins futurs de gaz naturel des Canadiens, tout en offrant des possibilités maximales d'exportation pour le gaz naturel jugé excédentaire.

Le gouvernement du Canada souscrit à la méthode proposée. L'industrie du gaz naturel a prouvé au cours des dernières années sa capacité de découvrir du gaz plus rapidement qu'il n'en était consommé. Étant donné les estimations actuelles des réserves potentielles et la vigueur de l'industrie, cette tendance pourrait bien se maintenir pendant quelques années. Le gouvernement espère que cela fournira de nouvelles incitations à ceux qui se sont montrés si dynamiques dans l'exploration au cours des cinq dernières années. Les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont évidemment convenu que, si l'Office national de l'énergie concluait à l'existence d'un excédent au-delà des quantités déjà visées par les permis d'exportation, il autoriserait des exportations supplémentaires.

Exportations de gaz naturel liquéfié (GNL)

Les demandes d'exportation de gaz sur lesquelles l'Office national de l'énergie devrait statuer bientôt dans le cadre de son «audience omnibus» portent principalement sur le gaz destiné à être livré aux États-Unis par pipe-line. Il est aussi proposé d'exporter du gaz sous forme liquéfiée au Japon. Les projets d'exportation vers le Japon à partir de la côte du Pacifique sont actuellement étudiés par le gouvernement de la Colombie-Britannique et seront examinés par l'ONE d'ici la fin de l'année. D'autres propositions ont été présentées ou sont en cours d'élaboration pour l'exportation du gaz de l'Arctique.

Les exportations de GNL semblent offrir des possibilités de débouchés nouveaux pour le gaz. A ce titre, elles présentent un certain attrait en termes de diversification des marchés. Par ailleurs, elles posent de nouvelles questions d'orientation. Le gouvernement du Canada tiendra évidemment à ce que les questions soulevées par les exportations de GNL, notamment quant à la durée

des contrats, au partage des risques et aux ententes de prix, soient étudiées convenablement et à ce que les intérêts du public canadien soient protégés.

Débouchés du gaz canadien aux États-Unis

Quelles que soient les exportations autorisées par le gouvernement du Canada, c'est la situation aux États-Unis qui détermine le niveau effectif des exportations. Bien que le volume des autorisations d'exportation de gaz ait notablement augmenté, les quantités effectivement exportées sont en baisse depuis 1979. (Il convient cependant de noter que les recettes ont augmenté de quelque 44% pendant la même période.) Au premier trimestre de 1982, 63% seulement du volume autorisé ont été effectivement exportés.

Ce phénomène s'explique par la faiblesse de l'économie américaine, l'effet des mesures d'économie de l'énergie sur la consommation de gaz, le regain de la concurrence exercée par le gaz américain, la concurrence des dérivés du pétrole et de l'électricité ainsi que, dans certains cas, l'effet des décisions réglementaires aux États-Unis.

Les perspectives d'exportation du gaz canadien aux États-Unis sont quelque peu incertaines à moyen terme. Le marché global du gaz ne devrait pas s'accroître rapidement, notamment si la déréglementation se poursuit et entraîne une hausse des prix. L'industrie pétrolière américaine semble avoir mis un terme, pour le moment, à une longue période de diminution des réserves de gaz. Il reste à voir si cette industrie et la ressource qu'elle exploite pourront maintenir cette tendance à terme. Dans certaines régions particulièrement importantes pour le gaz canadien, la concurrence du mazout et de l'électricité risque de limiter encore la demande de gaz canadien. Enfin, la portée et les effets de la réglementation au niveau des États sont impossibles à prévoir. Il serait probablement trop optimiste de s'attendre à des modifications importantes du système actuel, qui avantage généralement, d'une façon ou d'une autre, le gaz américain par rapport aux livraisons canadiennes.

Le gouvernement du Canada désire s'assurer dans la mesure du possible que les quantités jugées excédentaires par rapport aux besoins canadiens sont entièrement écoulées. Il ne convient pas que les détenteurs de permis d'exportation considèrent ces derniers comme une sorte d'option sur le gaz canadien plutôt qu'un contrat ferme de vente. Cela n'est pas juste pour les producteurs de gaz qui assument les coûts de la prospection et du maintien de la capacité de production en vue d'obtenir un permis d'exportation. Cela n'est pas juste non plus pour les autres entreprises d'utilité publique des États-Unis qui cherchent à obtenir davantage de gaz canadien mais en sont empêchées parce que les bénéficiaires des permis détiennent des droits sur une quantité de gaz dépassant celle qu'ils veulent ou qu'ils peuvent utiliser.

Le gouvernement du Canada préconise donc des mesures réglementaires et commerciales visant à accroître la proportion d'utilisation des exportations déjà autorisées vers les marchés traditionnels des États-Unis et appuie les efforts

déployés actuellement pour vendre le gaz canadien dans des régions américaines considérées comme offrant de nouveaux débouchés sûrs.

Les prix à l'exportation peuvent dans certains cas jouer un rôle important dans la demande américaine de gaz canadien. Le gouvernement du Canada est d'avis que le gaz naturel constitue une ressource précieuse dont la valeur à long terme sera déterminée en fonction du prix du pétrole. L'an dernier, le prix d'exportation a été fixé un peu au-dessous de la valeur de substitution. Réduire davantage les prix n'aurait fait que diminuer les recettes globales des producteurs et aurait signifié que les Canadiens vendaient leurs ressources non renouvelables à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque à long terme. Le gouvernement du Canada continuera cependant de faire preuve de souplesse dans l'application de ses principes d'établissement des prix à l'exportation.

Potentiel de production inutilisé

Les mesures annoncées dans ce document, combinées aux initiatives lancées dans le Programme énergétique national, devraient entraîner une augmentation des ventes de gaz. Le gouvernement du Canada reste préoccupé par le fait qu'un grand nombre de petits producteurs ne reçoivent pas leur juste part d'un accroissement général des ventes. Ce sont les gros producteurs établis, avec des contrats existants, qui en bénéficient en majeure partie. Pourtant, c'est le petit producteur qui bien souvent s'est montré le plus actif dans l'exploration et a découvert les nouveaux gisements de gaz naturel qui permettent d'accroître les ventes.

En octobre 1980, le gouvernement du Canada avait annoncé qu'il était disposé à envisager l'établissement d'une Banque du gaz afin d'aider les petits producteurs qui ne pouvait vendre leur gaz. Les réactions de l'industrie pétrolière et gazière à cette proposition ont été partagées. Beaucoup ont soutenu que l'industrie, travaillant en collaboration et sans coercition, pouvait trouver des façons d'assurer aux petits producteurs une partie des nouveaux marchés. Les gouvernements provinciaux étudient également la facon de surmonter le problème de sous-utilisation du potentiel de production de gaz. Devant cela, le gouvernement du Canada a décidé de ne pas donner suite au projet de Banque du gaz. Il estime que les programmes maintenant en place devraient accroître les ventes de gaz et que, si l'industrie veille à ce que les petits producteurs bénéficient de la progression des ventes, la Banque du gaz ne sera pas nécessaire. Le gouvernement suivra évidemment avec intérêt les efforts de l'industrie à cet égard. Des mesures fiscales particulières seront instaurées en faveur des petits producteurs afin d'améliorer encore leur situation. Ces mesures sont évoquées dans la suite du chapitre.

Accès équitable aux marchés extérieurs

Le gouvernement du Canada est conscient du problème que peut poser la répartition du gaz provenant des diverses sources intérieures, existantes et nouvelles, entre les marchés d'exportation. Il réaffirme ici son engagement d'assurer un traitement équitable aux producteurs des provinces et des terres du Canada qui veulent faire approuver des exportations supplémentaires.

Électricité

Le Canada est abondamment pourvu en électricité, laquelle joue un grand rôle dans nos efforts de remplacement du pétrole. Outre ce rôle important, l'accessibilité d'une énergie relativement bon marché dans la plupart des régions du pays a contribué à créer des emplois et à stimuler l'expansion économique. Ce phénomène se poursuivra, puisque les entreprises d'électricité accroissent actuellement leur capacité afin de répondre à la demande future, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. En 1981, la production canadienne d'électricité a été de 378 TWh (terawatt-heure), en hausse de 3% par rapport à 1980. La consommation intérieure s'est élevée à 344 TWh, soit 1.3% de plus qu'en 1980. Les exportations nettes ont progressé de 26% par rapport à 1980 pour atteindre 34 TWh, soit environ 9% de la production totale d'électricité dans le pays. L'excédent des échanges d'électricité du Canada est passé de 22 millions \$ en 1970 à 477 millions \$ en 1978 et 1.1 milliard \$ en 1981.

Toutes les provinces disposent d'installations satisfaisantes d'approvisionnement en électricité et ont entrepris des travaux de construction en prévision de l'avenir. Terre-Neuve achève l'aménagement hydro-électrique des sites importants restant à exploiter dans l'île; la Nouvelle-Écosse a entrepris la construction de deux centrales thermiques de 150 MW alimentées au charbon afin de remplacer une bonne partie de l'électricité produite à partir du pétrole; le Nouveau-Brunswick termine sa première centrale nucléaire; le Québec continue d'aménager ses ressources hydro-électriques; l'Ontario a mis en construction trois nouvelles centrales nucléaires; la Saskatchewan aménage des centrales hydro-électriques et thermiques; la construction de trois centrales alimentées au charbon est en cours en Alberta; et la Colombie-Britannique a entrepris de nouveaux travaux hydro-électriques.

En décembre 1981, la capacité installée était de 83 300 MW au Canada. Les accroissements de capacité des douze prochaines années, y compris les projets prévus et en cours, accroîtront ce chiffre de 34 600 MW: environ 10 000 MW dans les centrales nucléaires, 7 600 MW dans les centrales thermiques — principalement dans les centrales au charbon de l'Ouest canadien — et près de 17 000 MW dans de nouvelles centrales hydro-électriques.

Le rôle important de l'électricité dans l'obtention de la sécurité énergétique est déjà manifeste. Parmi ceux qui ont déjà abandonné le pétrole grâce à l'aide du PEN, environ 35% se sont convertis à l'électricité. Une vive concurrence opposera vraisemblablement l'électricité et les autres énergies de remplacement du pétrole, tant pour les conversions que pour les installations nouvelles.

En faisant connaître les mesures de remplacement du pétrole du Programme énergétique national, le gouvernement du Canada avait indiqué que la conversion à l'électricité ne serait pas suffisamment importante pour absorber

les hausses de la capacité de production prévues alors. Le gouvernement est toujours de cet avis. En fait, il y aura vraisemblablement un excédent exportable d'électricité pendant toute la décennie. On observera évidemment des constructions ou des modifications de centrales au charbon, comme à Coleson Cove (Nouveau-Brunswick), pour remplacer le pétrole. Cependant, le programme de remplacement du pétrole n'entraînera ni une accélération des constructions de centrales, ni une limitation sensible des exportations.

Mis à part les possibilités géographiques de production d'électricité, le Canada possède un autre atout précieux: la filière nucléaire CANDU. Celle-ci s'appuie sur les ressources et les talents du pays pour produire ce qui est manifestement la meilleure filière de production nucléaire d'électricité au monde. Les centrales CANDU de l'Ontario ont régulièrement établi des records mondiaux de rendement et de coût.

Pourtant, ces centrales sont difficiles à vendre dans le contexte actuel. Les prévisions de la demande d'électricité dans la plupart des pays sont beaucoup plus modestes maintenant que pendant les années 70. Les autres pays industrialisés font tout pour vendre leurs réacteurs nucléaires à l'étranger de manière à fournir des économies d'échelle à leur industrie nucléaire.

Le charbon, un combustible qui revient à la mode

Le charbon est une importante ressource canadienne, tant sur le plan énergétique que par sa contribution à l'expansion économique. En 1981, la valeur de la production à la mine a dépassé le milliard de dollars et le Canada est devenu pour la première fois un exportateur net de charbon. Celui-ci satisfait actuellement environ 11% de la demande d'énergie primaire au Canada, principalement pour la production d'électricité et la sidérurgie. Un marché appréciable est également apparu à l'étranger ces dernières années.

Le recours au charbon oblige à porter une attention particulière à des questions d'environnement telles que l'utilisation des terres, le maintien de la qualité de l'eau et la réduction des émissions dans l'atmosphère. Le gouvernement du Canada est fermement résolu à régler le problème des pluies acides et se propose de poursuivre vigoureusement ses négociations avec les États-Unis et avec les provinces au cours de l'année à venir. Il y a tout lieu de croire qu'on peut réduire sensiblement les pluies acides par un choix judicieux de solutions de rechange pour la production d'électricité, l'instauration de technologies nouvelles et l'application de mesures réglementaires ayant l'accord des provinces intéressées.

L'importance du charbon pour le développement régional se vérifie tout particulièrement en Nouvelle-Écosse. La Société de développement du Cap-Breton (SDCB) est une société de la Couronne fédérale qui met de nouvelles mines en production. Une nouvelle mine a ouvert à Lingan, la nouvelle mine de Prince en est aux premières étapes de production et l'on a entamé un important programme de développement à Donkin-Morien, où les travaux de creusage de galeries sous la mer ont maintenant commencé. La remise en état des installations anciennes et l'ouverture de nouvelles mines dans les anciens gisements sont également envisagées.

Ce document fait état des initiatives fédérales particulières destinées à la région de l'Atlantique en matière de charbon. Voici une récapitulation des activités en cours:

- recherche et développement sur diverses technologies nouvelles d'extraction et d'utilisation du charbon
- construction d'usines de démonstration utilisant la technique de combustion sur lit fluidisé à Summerside (I.P.-É.) et Point Tupper (N.-É.)

- nouveau laboratoire, dans l'Île du Cap-Breton, consacré à l'étude de l'hygiène et de la sécurité dans les mines de charbon
- aide à la conversion au charbon de la centrale de Coleson Cove, alimentée au pétrole.

Le charbon joue aussi un rôle important dans le développement d'autres régions du Canada. L'exemple le plus important, à l'heure actuelle, se trouve dans le nord-est de la Colombie-Britannique, où deux sociétés ouvrent de nouvelles mines; le gouvernement leur apporte une aide en construisant l'infrastructure connexe. Le projet se traduira par des exportations annuelles d'environ sept millions de tonnes de charbon métallurgique et de plus d'un million de tonnes de charbon thermique, les premières expéditions étant prévues pour la fin de 1983. Représentant des investissements privés et publics supérieurs à 3 milliards \$ au total, ce projet représente l'un des plus importants accords jamais conclus au monde en matière de charbon.

Un nouvel embranchement ferroviaire est construit par la B.C. Railway afin de raccorder les nouvelles mines à la ligne de chemin de fer existante à Anzac. Deux tunnels importants sont en cours de creusage afin de traverser la ligne de partage des eaux. La ligne actuelle du CN reliant Prince George à Prince Rupert fait l'objet d'améliorations afin de pouvoir supporter des trains plus lourds et plus longs; une nouvelle installation de chargement pourra alimenter les plus gros navires actuellement en

activité dans le transport international du charbon, grâce à une capacité annuelle de chargement de 12 millions de tonnes au cours de la première phase. L'installation est construite aux termes d'une entente conclue entre le Conseil des ports nationaux et un groupe privé, et par laquelle le Conseil garantit jusqu'à 80% des frais, moyennant 90% des actions.

Il convient aussi de noter que le nord-est de la Colombie-Britannique recèle d'autres gisements prometteurs de charbon qui pourraient être desservis par l'infrastructure mise en place actuellement. Le gouvernement du Canada s'attend à ce que d'autres mines ouvrent dans la région ainsi qu'ailleurs, au cours de la prochaine décennie.

L'utilisation du charbon au Canada est antérieure à la Confédération. Si elle a perdu de son importance juste après la guerre à cause de la concurrence d'un pétrole à bon marché, souvent importé, l'industrie du charbon a retrouvé un rôle appréciable dans l'économie depuis que la situation pétrolière est plus tendue. A l'heure actuelle, les ventes à l'étranger peuvent apporter des avantages considérables sous forme de créations d'emplois et de demande d'équipement et de fournitures. A l'avenir, des utilisations nouvelles telles que la production de combustibles liquides tirés du charbon pourraient jouer un rôle important dans l'industrie. Le gouvernement du Canada continuera de soutenir et d'encourager ces progrès, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Par conséquent, bien que le Canada poursuive ses efforts de commercialisation, de nouvelles commandes ne sont aucunement assurées. Si ces ventes ne se réalisent pas, l'industrie nucléaire canadienne — la filière CANDU — se trouvera dans une situation difficile. Même si quelques commandes peuvent être obtenues, une certaine consolidation de l'industrie est probablement inévitable.

Le gouvernement canadien estime que la filière CANDU doit être conservée, ne serait-ce que pour ne pas rétrécir les options énergétiques du Canada dans un monde incertain. Cela signifie soit des commandes futures de l'étranger, face à une concurrence féroce, soit des ventes dans le pays, où la capacité est suffisante pour un certain temps.

Il y a cependant peut-être une possibilité limitée de répondre à un certain nombre d'objectifs. Il existe sans doute un marché supplémentaire de l'électricité aux États-Unis, notamment dans le nord-est. Les débats menés au niveau fédéral et provincial ainsi qu'entre les entreprises d'utilité publique américaines et canadiennes indiquent des possibilités considérables d'avantages mutuels.

Le gouvernement du Canada voit favorablement la recherche de nouveaux débouchés extérieurs pour l'électricité. Moyennant une répartition équitable des risques et des charges financières entre acheteurs et vendeurs, ainsi que le respect de normes appropriées de protection de l'environnement, les marchés extérieurs présentent une possibilité d'installer la capacité dont le Canada aura peut-être besoin après la décennie en cours et de la financer à l'aide des recettes d'exportation. Dans le cas des centrales nucléaires, ces transactions offriraient l'avantage supplémentaire d'utiliser et de maintenir une technologie concurrentielle et importante, la filière CANDU.

Le gouvernement du Canada a fourni une aide financière généreuse pour la construction de réacteurs CANDU au Canada, où l'énergie produite sert principalement les besoins intérieurs. Il est disposé à envisager une forme quelconque d'aide pour de nouvelles centrales nucléaires même si — au moins au début — elles sont construites pour alimenter les marchés extérieures. Dans le cas d'une éventuelle centrale Lepreau 2, le gouvernement du Canada est disposé à collaborer avec la société d'électricité du Nouveau-Brunswick et à fournir un soutien financier immédiat afin de négocier avec les entreprises américaines d'utilité publique une entente qui permettrait la construction de Lepreau 2 dans un avenir proche. Cette entente devrait évidemment répondre aux critères généraux du gouvernement canadien en matière de prix et de partage des risques. Cette sorte d'aide serait également envisagée pour d'autres entreprises d'utilité publique intéressées.

L'un des événements les plus positifs des dix dernières années a été le raccordement des réseaux électriques provinciaux. Cela permet de partager entre les Canadiens les économies d'échelle et les avantages d'une électricité au plus bas coût possible. De plus, la capacité d'absorption des réseaux est fortement améliorée.

L'exemple le plus récent des progrès accomplis dans ce sens est l'étude, par le Manitoba et ses voisins, d'un réseau de l'Ouest qui s'alimenterait principalement aux ressources hydro-électriques du Manitoba. Cette initiative est positive non seulement d'un point de vue énergétique, mais aussi en raison des avantages économiques qu'elle apporterait. Le gouvernement du Canada étudiera les incidences économiques et financières du projet et prendra sérieusement en considération une demande de contribution financière à ce projet de la province du Manitoba.

Sous-utilisation du potentiel de production pétrolière

Pendant l'année écoulée, la production intérieure de pétrole n'a pas atteint le maximum possible. Bien que par le passé une certaine sous-utilisation du potentiel de production pétrolière ait souvent été observée dans l'Ouest canadien, le niveau récent de sous-utilisation a été assez élevé au cours de certains mois et il survient à un moment où les autres contraintes économiques imposées à l'industrie ne permettent guère à cette dernière d'absorber ce manque à gagner. Le gouvernement du Canada juge essentiel que le pétrole intérieur serve

à satisfaire les besoins canadiens et il est profondément préoccupé par le taux de sous-utilisation du potentiel pétrolier observé récemment.

Au début, cette sous-utilisation reflétait l'influence des importations supplémentaires des raffineurs de l'Est, qui avaient été conclues au moment des restrictions de la production imposées par le gouvernement de l'Alberta et ne pouvaient être annulées immédiatement. De plus, la détente du marché international du pétrole réduisait la demande américaine de brut lourd canadien. La demande extérieure n'a pas été suffisante pour absorber tout l'excédent de la capacité de production de brut lourd par rapport aux besoins canadiens.

Cependant, la cause la plus important à long terme a été, et continuera d'être, la baisse de la demande intérieure de produits pétroliers. Cette diminution rapide de la demande, encouragée explicitement par le Programme énergétique national, a imposé de nouvelles tensions au système de production pétrolière. A mesure que la demande diminuera dans tout le pays, les raffineurs ayant accès à la fois au pétrole importé et au brut intérieur devront réduire leurs importations et acheter plus de brut canadien. De ce fait, l'adaptation doit être concentrée dans les raffineries de l'Est du pays. Ces raffineries doivent modifier leurs programmes d'achat de brut en fonction de la nouvelle situation de l'offre et de la demande dans l'ensemble du pays.

Bien que ces importateurs procèdent à cette adaptation, la vitesse à laquelle ils peuvent le faire est inférieure au rythme de diminution de la demande intérieure. La situation a été aggravée cette année par les efforts de réduction des stocks de pétrole des raffineurs, qui ont encore fait baisser la demande de brut. Dans quelques cas, enfin, certains raffineurs ont profité de livraisons de pétrole international à prix exceptionnellement bas pour réduire leurs dépenses de pétrole brut, diminuant ainsi encore la demande de brut intérieur.

Programme du 1er avril

Le 1^{er} avril 1982, le gouvernement a annoncé un programme d'action visant à accroître la production intérieure de pétrole. En voici les principales caractéristiques:

- l'assurance que les exportations de pétrole brut lourd canadien vers les États-Unis continueront d'être assorties d'un prix concurrentiel;
- l'examen par l'Office national de l'énergie de demandes de permis d'exportation de pétrole brut lourd valables jusqu'à un an;
- l'examen par l'Office national de l'énergie de demandes d'échange de brut léger et lourd par l'intermédiaire des États-Unis à destination de l'Est canadien;
- l'évaluation par l'Office national de l'énergie de la question de savoir si le brut sous-utilisé de façon chronique, comme le mélange corrosif léger de Saskatchewan, pourrait être attribué séparément aux raffineurs de l'Est canadien ou être jugé excédentaire par rapport aux besoins intérieurs et exporté;

- l'importation par les raffineurs de l'Est canadien du volume minimal exigé par leurs contrats d'approvisionnement outre-mer;
- le non-renouvellement des contrats d'achat de brut lourd à l'étranger à moins qu'ils ne soient liés à un accès à du brut léger.

Un système de surveillance a été mis en place afin d'assurer l'observation de ce programme, par un examen des quantités importées et des contrats d'approvisionnement des sociétés outre-mer. Bien que ce processus ne soit pas encore terminé, il y a des signes manifestes de l'effet positif du programme du 1^{er} avril. Les bruts lourds canadiens suscitent plus d'intérêt sur les marchés extérieurs. Le potentiel inutilisé de production du brut lourd en Saskatchewan et en Alberta est tombé de plus de 12 000 m³ (75 500 barils) par jour en mars à environ 6 000 m³ (37 800 barils) par jour en mai et pourrait diminuer encore en juin. L'importante sous-utilisation du brut léger en avril—plus de 50 000 m³ (314 600 barils) par jour—était due en grande partie à la fermeture saisonnière des raffineries intérieures pour des travaux réguliers d'entretien. Elle se situera vraisemblablement à environ 15 000—20 000 m³ (94 400—125 900 barils) par jour en mai en moyenne et pourra être ramenée près de zéro en juin.

Perspectives de sous-utilisation future

La marge future de potentiel inutilisé, en particulier pour le brut léger, dépend en grande mesure du rapport entre une demande intérieure de produits pétroliers en baisse et la diminution constante du potentiel de production de brut léger dans l'Ouest canadien. Les avis peuvent évidemment diverger à cet égard.

Il est possible qu'une baisse continue de la demande canadienne de pétrole entraine un risque chronique de sous-utilisation du potentiel de production à court terme. De plus, les raffineries de Montréal devront continuer d'importer des quantités suffisantes pour maintenir la viabilité du pipe-line de Portland, qui est leur seule voie d'accès au pétrole étranger pendant toute l'année. Au cours de certains mois, lorsqu'une forte production de synthétique coïncide avec une baisse des besoins des raffineries pour des raisons techniques, le volume de sous-utilisation du pétrole classique pourrait être appréciable.

Pour certains spécialistes, si le pétrole susceptible d'être produit était compté dans la production pétrolière canadienne, le Canada aurait maintenant atteint ou presque l'autonomie, en chiffres nets. Avec la perspective d'une diminution rapide de la consommation canadienne de pétrole, il existe, pour les tenants de cette thèse, un risque permanent de sous-utilisation appréciable. Ces personnes proposent des mesures directes pour mettre fin à la situation, en interdisant expressément les importations ou en autorisant des exportations de pétrole léger et en ne se préoccupant pas des effets possibles de ces mesures sur la sécurité pétrolière du Canada.

Il serait tentant d'assimiler la conjoncture actuelle à une situation d'autonomie, ce qui donnerait une bonne occasion de repenser complètement la politique canadienne d'importation et d'exportation du pétrole. Cette attitude

serait cependant trop optimiste, et même imprudente. Malgré la tendance favorable des importations, l'Est canadien risque de continuer à dépendre de ces dernières pour satisfaire au moins une partie de ses besoins de pétrole pendant quelques années. Par conséquent, les solutions proposées du problème de sous-utilisation qui risqueraient de perturber notablement les relations traditionnelles d'importation ou qui détourneraient vers les marchés extérieurs le pétrole léger nécessaire maintenant ou plus tard au Canada, ne sont pas compatibles avec les objectifs de sécurité énergétique du Canada.

Néanmoins, un problème de sous-utilisation risque de se présenter à moyen terme. La durée de ce problème dépend de la mesure dans laquelle la demande intérieure continuera de baisser, ainsi que des perspectives de production intérieure. Le comportement des marchés d'exportation est lui aussi important. Des mesures sont nécessaires afin de réduire la sous-utilisation au cours de la prochaine année. Pendant cette période, on devrait arriver à mieux voir si les besoins d'importation à long terme du Canada ont définitivement diminué. Par conséquent, les mesures prises devraient nous permettre de maintenir nos relations positives avec nos fournisseurs étrangers traditionnels.

Nouvelles mesures visant à atténuer la sous-utilisation du potentiel

Le gouvernement prend les mesures supplémentaires suivantes pour réduire encore la sous-utilisation possible du potentiel de production:

- il limitera les importations de brut, dans le cadre de contrats à terme, au volume nécessaire pour maintenir l'accès au pétrole d'outre-mer;
- il rajustera le mode de calcul du taux forfaitaire du Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole de façon qu'il soit plus sensible aux prix du pétrole d'outre-mer payés par les importateurs canadiens;
- il lancera un programme d'achat supplémentaire de brut de l'Ouest canadien pour entreposage;
- il offrira, dans des cas spéciaux, une aide financière pour faciliter l'acheminement du brut de l'Ouest vers l'Est canadien, au moyen d'échanges avec les raffineurs américains.

Restriction des importations

Dans son programme du 1^{er} avril, le gouvernement s'était déclaré disposé à laisser les raffineurs remplacer les quantités prévues dans les contrats par des importations sur le marché au comptant à plus bas prix, à condition que le total des importations ne dépasse pas les niveaux prévus. Étant donné qu'on s'attend à ce que la demande intérieure continue de baisser, le gouvernement demande aux raffineurs:

- de réviser tous leurs contrats d'importation et, au moment du renouvellement, de réduire les importations au niveau minimum qu'ils jugent prudent étant donné la nécessité de garantir l'accès à long terme aux importations;
- d'éviter d'importer du pétrole hors du cadre de ces contrats.

Modification du Programme d'indemnisation des importateurs

Certains pensent à tort que le Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole incite les raffineurs à acheter du brut étranger à bas prix, aux dépens à la fois des producteurs intérieurs et du consommateur. Cette fausse impression découle d'une mauvaise compréhension du fonctionnement du programme. Les divers importateurs sont certainement incités à réduire au minimum le coût du brut étranger—c'est l'un des objectifs fondamentaux du système d'indemnisation forfaitaire. Cependant, toute livraison à bas prix fait

| | Coût des importations et prix du brut intérieur (en dollars canadiens par mètre cube) | | | | | | |
|--|---|-----------------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------------------|---------------------|--|
| | Avril 1982 | | | Janvier 1982 | | | |
| - | Brut léger arabe | Brut léger véné- zuelien | Mélange mexicain | Brut léger arabe | Brut léger véné- zuelien | Mélange mexicain | |
| En pourcentage du total des importations au premier trimes- | | | | | | | |
| tre de 1982 | 5.3 | 33.5 | 16.1 | 5.3 | 33.5 | 16.1 | |
| Prix à l'importa- tion | 284.00 | 281.00 | 247.00 | 284.00 | 281.00 | 232.00 | |
| Indemnisation des | 204.00 | 281.00 | 247.00 | 284.00 | 281.00 | 232.00 | |
| importateurs | 119.00 | 119.00 | 119.00 | 107.00 | 107.00 | 107.00 | |
| Prix net à la livraison Prix du brut cana- | 165.00 | 162.00 | 128.00 | 177.00 | 174.00 | 125.00 | |
| dien à Montréal | 154.00 | 154.00 | 150.00 | 154.00 | 154.00 | 150.00 | |
| Prix des importa- tions supérieur (inférieur) au | 11.00 | 0.00 | (22.00) | 22.00 | 20.00 | (25.00 | |
| prix intérieur | 11.00 | 8.00 | (22.00) | 23.00 | 20.00 | (25.00 | |

Notes:

- (1) Le coût des importations à la livraison à Montréal est basé sur le cours du dollar canadien par rapport au dollar américain à la date considérée.
- (2) Le mélange mexicain comprend moitié-moitié de brut d'Isthmus et de Maya. Les seules quantités de brut mexicain importées actuellement sont les achats prévus dans le contrat d'État à État passé entre Petro-Canada et Pemex et qui sont actuellement d'environ 8 000 m³ par jour.
- (3) Le prix indiqué pour le brut léger vénézuelien est celui du Lagotreco.

baisser le coût moyen d'importation de l'industrie et diminue en conséquence l'indemnisation de tous les importateurs. Par conséquent, en moyenne, les raffineurs ne sont pas incités à utiliser du pétrole importé de préférence au pétrole intérieur.

Imputer au Programme d'indemnisation des importateurs la sous-utilisation du potentiel de production intérieure revient à croire que ce programme rend le pétrole étranger moins coûteux que le brut intérieur de qualité comparable, d'où une préférence des raffineurs de l'Est pour le brut importé, aux dépens du brut canadien. On n'a observé aucun déplacement notable en faveur du pétrole importé cette année. En volume, les importations sont plus faibles que les années précédentes pour le premier semestre de 1982. De plus, comme l'indique le tableau, les achats de brut étranger moyen et léger effectués aux prix officiels de vente des gouvernements, qui représentent plus des trois quarts des importations de brut du Canada, ne sont pas arrivés au Canada à des prix très différents, après indemnisation, de celui du brut intérieur.

En outre, le mécanisme actuel d'indemnisation a permis, depuis le milieu des années 70, d'atteindre les objectifs nationaux en matière d'approvisionnement et de prix du pétrole. C'est un élément essentiel dans la mise en œuvre de la politique de prix unique du gouvernement, qui permet à tous les Canadiens d'avoir accès au pétrole brut à un même prix moyen, frais de transport mis à part. Étant donné que ce mécanisme ne fausse pas les signaux de prix du pétrole importé, il a permis aux raffineurs canadiens d'acheter du pétrole étranger à bon escient.

Le gouvernement, après avoir examiné la méthode de calcul du taux forfaitaire, a décidé d'y apporter une modification. Jusqu'ici, le taux était fixé avant le mois où il devait s'appliquer à partir d'estimations des prix susceptibles d'être pratiqués. Cette méthode tenait compte des importations à bas prix, mais avec un certain retard. Le système a été modifié à compter du 1^{er} avril 1982, de façon que dans tous les cas les coûts effectifs et non estimatifs soient utilisés. Le mécanisme sera ainsi plus sensible à l'effet des variations des prix du pétrole d'outre-mer sur le coût du brut canadien. Cela donnera aux producteurs de l'Ouest une assurance supplémentaire qu'il n'existe aucune incitation à utiliser du brut importé plutôt que du pétrole canadien.

Programme d'achat de pétrole

Comme il a été indiqué, on peut s'attendre à ce que, certains mois, la sous-utilisation du potentiel de production pétrolière augmente en raison de facteurs saisonniers ou techniques. Pour atténuer ce problème, le gouvernement canadien étudiera avec l'industrie une proposition de programme d'entreposage pétrolier qui permettrait d'accroître la production intérieure de brut les mois où il semblerait qu'autrement un volume appréciable de brut léger ne pourrait être produit.

La capacité de stockage de brut est actuellement excédentaire, notamment sur la côte est, ce qui permettrait de mettre en œuvre le programme et

d'exercer une influence notable en diminuant les risques de sous-utilisation pendant les douze prochains mois. Le pétrole stocké serait écoulé lorsque cela ne nuirait pas à la production intérieure de brut, peut-être dès le premier semestre de l'an prochain.

Le coût net de ce programme ne serait sans doute pas considérable, et serait de toute façon supporté par le gouvernement du Canada.

Aide financière aux échanges de pétrole

Certains raffineurs n'ont pas accès au brut canadien par pipe-line. En raison du coût élevé du transport du pétrole canadien jusqu'à ces raffineries, il n'est peut-être pas viable économiquement d'essayer de desservir en permanence ces régions à l'aide du brut de l'Ouest canadien. D'ici la fin de la décennie, ces raffineurs auront probablement accès au pétrole d'Hibernia.

A court terme, cependant, il pourrait être utile dans des cas particuliers de permettre à ces raffineurs d'avoir accès au pétrole canadien. En 1979, certaines raffineries avaient cherché à obtenir du pétrole canadien, malgré des frais de transport plus élevés, à cause de la situation tendue du marché mondial du pétrole. L'Office national de l'énergie avait accédé à leur demande en autorisant des échanges de brut canadien léger et lourd entre des raffineries de l'Est du Canada et de l'Ouest des États-Unis. La situation est inverse aujourd'hui et des échanges de ce genre ne seraient peut-être pas suffisamment intéressants pour les raffineurs de l'Est.

Le gouvernement du Canada est disposé à étudier cas par cas les demandes d'aide financière présentées par les raffineries qui désirent procéder à des échanges de ce genre. Cette aide sera fonction des coûts qu'entraînerait l'expédition du pétrole canadien à ces raffineries. Ce programme ne sera appliqué qu'aussi longtemps que le brut de l'Ouest canadien sera sous-utilisé dans une proportion appréciable et sera offert uniquement aux raffineurs qui n'ont pas accès au pétrole intérieur par pipe-line.

Prix et fiscalité du pétrole et du gaz

Une augmentation des ventes de gaz et une diminution du potentiel inutilisé de production pétrolière contribueront sensiblement à résoudre les problèmes actuels de l'industrie pétrolière et gazière. D'autres mesures sont cependant nécessaires si l'on veut atténuer les difficultés temporaires de financement auxquelles sont actuellement confrontées certaines compagnies pétrolières et gazières.

Le gouvernement de l'Alberta a révisé récemment ses redevances. L'entente du 1^{er} septembre l'avait annoncé, et cet abaissement des redevances était attendu. Les changements apportés ont cependant été plus marqués que beaucoup l'avaient prévu; ils reflètaient la crainte du gouvernement de l'Alberta que les modifications récentes des perspectives mondiales n'aient un effet négatif sur l'industrie, d'où la nécessité d'apporter certains correctifs fiscaux.

Il est utile de passer en revue certaines des mesures annoncées par le gouvernement canadien depuis le 1^{er} septembre. Ces mesures comprennent l'extension du Prix de référence du nouveau pétrole à la plupart des projets expérimentaux, aux pentanes-plus et, dans certains cas, aux unités de drainage non forées. Ces mesures représenteront environ 100 millions \$ pour l'industrie d'ici 1986. Pour venir en aide aux puits à faible productivité, le gouvernement canadien a instauré une déduction pour les puits produisant moins de 3,18m³/j. Cette mesure rapportera environ 150 millions \$ à l'industrie. Il a également été décidé, depuis la conclusion du protocole d'entente, que l'épuisement des dépenses courantes d'immobilisation serait accordé à Suncor et Syncrude. Cette mesure procurera environ 60 millions \$ à ces entreprises d'ici 1986.

Cependant, d'autres allégements fiscaux sont nécessaires. Le gouvernement du Canada n'a que de très faibles possibilités d'accorder des encouragements financiers. Non seulement ses recettes énergétiques prévues ont diminué, mais les responsabilités financières globales que lui impose la conjoncture économique actuelle représentent un lourd fardeau. Par conséquent, les allégements qu'il est possible d'accorder seront orientés vers les groupes qui en ont le plus besoin et qui sont disposés à investir dans l'avenir énergétique du Canada. Le gouvernement canadien estime que ceux qui ont pris des risques doivent en recevoir le fruit et que ceux qui sont disposés à en prendre devraient être assurés d'un rendement très positif. L'allégement, comme dans les mesures annoncées par le gouvernement de l'Alberta, sera conçu de façon à profiter immédiatement aux bénéficiaires. Le cadre global de fiscalité et de prix que les autorités provinciales et fédérales ont mis en place est sain. Toutefois, certaines mesures immédiates s'imposent pour atténuer les problèmes financiers à court terme.

Mesures améliorant la situation financière de l'industrie

Abaissement de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG). La TRPG est une taxe d'application générale sur les recettes nettes d'exploitation provenant de la production de pétrole et de gaz. Son taux de base sera ramené de 16 à 14.67% du 1^{er} juin 1982 au 31 mai 1983. Cela donnera un taux effectif de taxation des recettes de production de 11%, après la déduction relative aux ressources déjà offerte. La déduction relative aux ressources s'élève à 25% des recettes de production, calculées avant paiement des redevances relatives aux ressources. Le taux de la retenue fiscale sur les paiements de redevances de production au cours de la même période de douze mois sera également ramené de 16 à 14.67%.

Abaissement de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires (TRPS). La TRPS s'applique maintenant aux recettes supplémentaires de l'ancien pétrole provenant d'une hausse des prix au-dessus du niveau prévu dans le PEN. La TRPS sur le pétrole classique sera ramenée à zéro entre le 1^{er} juin 1982 et le 31

mai 1983. On effectuera cette réduction temporaire en modifiant le règlement qui établit le prix de base de l'ancien pétrole. Ce dernier constitue le point de référence par rapport auquel on mesure les recettes supplémentaires passibles de cette taxe. Le règlement stipulera que le prix de base de l'ancien pétrole est égal, pour le pétrole classique, au produit unitaire de la vente de l'ancien pétrole pendant la période commençant le 1^{er} juin 1982 et prenant fin le 31 mai 1983. Comme le prix de base sera en fait égal au prix de vente, aucune TRPS ne sera exigible pendant cette période de douze mois. Le revenu non passible de la TRPS sera assujetti à l'impôt provincial et fédéral sur le revenu.

Prix spécial pour le pétrole découvert après 1973. Le prix à la tête du puits du pétrole découvert après 1973 et donnant droit au taux de redevance provinciale du «nouveau pétrole», mais non au Prix de référence du nouveau pétrole, passera le 1^{er} juillet 1982 à 75% du prix mondial actuel. Après le 1^{er} juillet, le prix demeurera à ce niveau (sous réserve d'un plafond de 75% du prix mondial) jusqu'à ce que le prix de l'«ancien» pétrole classique (découvert avant 1974) atteigne ce niveau. Par la suite, tout le pétrole découvert avant 1981 sera de nouveau soumis au même régime de prix.

Mesures améliorant la situation des petits producteurs

Exemption de la TRPG pour les petits producteurs. Un crédit annuel d'au maximum 250 000 \$ imputable à la TRPG payable par les sociétés sur leurs recettes de production (calculées conformément à la Section I de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers) sera offert. Ce crédit pourra être porté en diminution des impôts sur les recettes gagnées après le 31 mai 1982. Un seul crédit de ce genre sera attribué à un groupe d'entreprises associées, qui devront se le répartir.

Mesures en faveur des sources de pétrole coûteuses

Prix de référence du nouveau pétrole pour les projets actuels de récupération tertiaire. Le Prix de référence du nouveau pétrole sera étendu, à compter du 1^{cr} janvier 1983, aux projets existants de récupération tertiaire qui ne versent pas des redevances supérieures à celles applicables au nouveau pétrole.

Epuisement gagné pour les projets de récupération tertiaire. Le gouvernement du Canada sera disposé à accorder l'épuisement gagné aux projets de récupération tertiaire, sous réserve d'une entente avec les provinces sur un niveau approprié de diminution des redevances et de la production de données justifiant cette aide. L'admissibilité à l'épuisement gagné des très gros projets (entraînant des investissements de plus de 100 millions \$) sera étudiée cas par cas.

Prix de référence du nouveau pétrole pour les projets expérimentaux. Le Prix de référence du nouveau pétrole sera étendu, à compter du 1er janvier 1983, à tous

les projets expérimentaux qui ne paient pas des redevances dépassant 5% des recettes brutes.

Prix de référence du nouveau pétrole pour les puits suspendus. Le Prix de référence du nouveau pétrole sera étendu, à compter du 1er janvier 1983, aux puits de pétrole suspendus depuis au moins trois ans, à condition que la production de ces puits donne droit aux redevances applicables au nouveau pétrole.

Abaissement du taux de la TRPG pour la production de pétrole synthétique des usines de sables pétrolifères. Le taux effectif de la TRPG sur les recettes tirées de la production de pétrole synthétique par des usines intégrées d'exploitation de sables pétrolifères sera ramené de 12 à 8% pour la période allant du 1er janvier 1983 au 31 décembre 1984. Cet abaissement du taux sera effectué en prévoyant une déduction spéciale à l'égard de ces recettes au titre de la Section I de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Effet des mesures

La valeur totale, pour l'industrie, des mesures qui viennent d'être décrites dépasse 2 milliards \$ d'ici 1986. La moitié de cette aide sera fournie en 1982 et en 1983, années pendant lesquelles l'amélioration de la situation financière est la plus nécessaire.

La répartition de cette aide de 2 milliards \$ entre les membres de l'industrie dépend de la taille et des investissements d'une société, ainsi que de sa réussite dans la recherche de pétrole nouveau. Ainsi, par exemple, l'abaissement de 1% de la TRPG, d'une valeur d'environ 200 millions \$ pour la période 1982-1986, est une mesure générale bénéficiant aux entreprises en fonction de leur taille, reflétée par le revenu qu'elles tirent des ressources. Toutes les entreprises de l'industrie profiteront de cette mesure.

L'abaissement de la TRPS pour le pétrole classique, d'une valeur d'environ 250 millions \$, bénéficiera aux entreprises qui réinvestissent. Inversement, les entreprises qui ne réinvestissent pas beaucoup pourraient ne pas bénéficier tellement de l'abaissement de la TRPS.

Le relèvement du prix de l'«ancien-nouveau» pétrole profitera aux entreprises qui ont découvert du pétrole entre 1973 et 1981. Ce sont les sociétés qui avaient réagi à la hausse des prix consécutive à la première crise de l'OPEP. En accélérant la hausse du prix de ce pétrole, le gouvernement canadien est en mesure d'accroître de près de 100 millions \$, en 1982-1983, les ressources d'autofinancement des entreprises qui ont cherché du pétrole nouveau, tout en tenant son engagement de ne pas payer plus de 75% du prix mondial pour le pétrole classique.

L'exemption de la TRPG pour les petits producteurs, d'une valeur d'environ 900 millions \$ entre 1982 et 1986, est offerte à toutes les entreprises de cette industrie. Cependant, en termes relatifs, elle est beaucoup plus importante pour les petites sociétés. Ces dernières sont les entreprises qui ont connu le plus de réussite dans la découverte de nouveau pétrole depuis 1973; par conséquent, les encouragements qui bénéficient principalement à ces entreprises con-

courent tout particulièrement à la réalisation des objectifs de sécurité pétrolière du Canada. Il convient de souligner également que l'industrie des services et des approvisionnements pétroliers profitera considérablement de l'intensification des travaux d'exploration et de développement que stimuleront cette exemption ainsi que les autres mesures décrites.

L'extension du Prix de référence du nouveau pétrole à de nouvelles catégories de production pétrolière coûteuse procurera près de 500 millions \$ à un nombre relativement restreint de producteurs. Ces entreprises ont pris des risques en s'efforçant de produire du pétrole à l'aide de techniques innovatrices qui seront de plus en plus importantes à l'avenir. Cela permettra à certains de ces projets de rester en exploitation malgré leur coût élevé et contribuera à indiquer que le gouvernement est disposé à récompenser ceux qui prennent des risques.

Les sociétés existantes d'exploitation intégrée des sables bitumineux, Suncor et Syncrude, sont confrontées à des problèmes tant techniques que financiers. Sur le plan technique, elles ont eu du mal à faire tourner leurs usines en permanence à plein rendement dans les conditions rigoureuses de l'hiver canadien. Sur le plan financier, elles subissent de plein fouet les effets de la baisse des prix internationaux du pétrole. Si ces usines peuvent faire la preuve d'un rendement raisonnable sur les capitaux investis, cela stimulera les investissements nouveaux de la part des exploitants actuels ou d'autres entreprises qui envisagent d'exploiter les sables pétrolifères. Ces usines doivent obtenir un rendement suffisant pour assurer la réalisation des investissements de déblocage nécessaires à la solution de leurs problèmes techniques. La diminution de taxe qui leur est accordée améliorera sensiblement leurs ressources d'autofinancement—d'environ 125 millions \$ pour la période 1982-1986. L'ensemble de mesures accroît les recettes du gouvernement de l'Alberta; on espère qu'elles serviront à accorder d'autres allégements à ces usines. Grâce à cette amélioration des ressources d'autofinancement, on s'attend à ce que les investissements qui permettront de règler les problèmes techniques et d'extraire le sable des parties plus coûteuses des concessions soient réalisés.

Chapitre 5

PERSPECTIVES

Les chapitres précédents ont exposé les progrès réalisés à l'égard des diverses mesures favorisant la réalisation des objectifs du Programme énergétique national. D'autres mesures visant à régler les nouvelles questions apparues ont été annoncées. Ce chapitre fait le point sur les possibilités de progrès futurs dans la réalisation de nos objectifs énergétiques.

Recettes pétrolières et gazières et incitations à investir

Les dispositions financières du Programme énergétique national, modifiées par les ententes conclues avec les provinces et reflétant les changements apportés ultérieurement par les gouvernements du Canada et de l'Alberta, assurent maintenant à l'industrie des ressources d'autofinancement suffisantes et les encouragements nécessaires pour entreprendre les investissements voulus dans ce secteur. Les redevances dépassent le niveau souhaitable en Saskatchewan, mais le gouvernement du Canada est convaincu que des allégements seront accordés bientôt par cette province.

Les recettes publiques tirées du pétrole et du gaz ont été érodées par le ralentissement des prix internationaux. Les recettes prévues du gouvernement canadien ont diminué davantage que celles des provinces à cause de ce facteur. Les mesures annoncées dans ce document réduisent encore les recettes fédérales provenant des taxes à la production. Dans l'ensemble, les recettes du gouvernement canadien pendant la période 1981-1986 pourraient être de 25 milliards \$ inférieures au niveau estimé en septembre dernier, une bonne partie de cette réduction étant enregistrée vers la fin de cette période.

| | | prévues | ttes projetées act s en septembre 31-1986) | tuelleme | nt | |
|------------|--------------|---------|--|----------|--------------|-----|
| | Septembre 1 | 981 | Actuelleme | nt* | Variation | ı |
| | milliards \$ | % | milliards \$ | % | milliards \$ | % |
| Canada | 61 | 29 | 36 | 22 | -25 | 49 |
| Provinces | 75 | 35 | 53 | 32 | -22 | 43 |
| Industrie† | 78 | 36 | 74 | 46 | -4 | 8 |
| | 214 | 100 | 163 | 100 | | 100 |

^{*} Compte tenu des mesures albertaines du 13 avril et des mesures fédérales de ce document.

[†] Recettes nettes des frais d'exploitation.

Cette diminution des recettes fédérales, bien qu'elle soit regrettable et restreigne évidemment la capacité globale du gouvernement canadien d'accorder des allégements fiscaux, reflète la nature de la fiscalité fédérale. Le régime fiscal est très sensible aux variations des bénéfices; cela permet au gouvernement du Canada de prélever une bonne partie de l'accroissement des bénéfices en cas d'augmentation des prix internationaux du pétrole. Le revers de la médaille est que les recettes du gouvernement national diminuent en période de baisse des prix et des bénéfices pétroliers.

Les recettes provinciales ont baissé par rapport aux prévisions antérieures, à cause à la fois d'une hausse plus lente que prévu des prix internationaux du pétrole et d'une réduction des redevances. Les mesures annoncées maintenant par le gouvernement du Canada accroîtront d'environ 300 millions \$ d'ici 1986 les recettes fournies aux provinces par l'impôt sur le revenu des sociétés et par les redevances.

Le gouvernement canadien s'attend que le gouvernement de l'Alberta emploiera une partie de ces recettes supplémentaires pour accorder une aide équivalente à celle fournie par le gouvernement fédéral aux usines de pétrole synthétique Syncrude et Suncor. Si tel était le cas, les deux gouvernements réunis fourniraient une bonne partie des fonds nécessaires aux producteurs de pétrole synthétique pour régler les problèmes techniques éprouvés dans les usines, accroître la production actuelle grâce à des investissements de déblocage et, peut-être, développer considérablement la capacité de production.

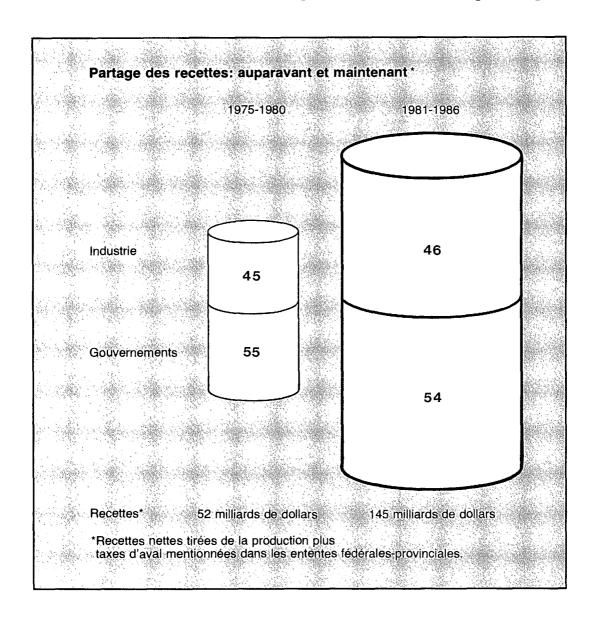
Le 13 avril, le gouvernement de l'Alberta avait exprimé sa crainte que l'interaction des régimes fiscaux fédéral et provinciaux ne se traduise par une récupération, au profit du gouvernement fédéral, des avantages accordés à l'industrie par l'abaissement de ses redevances. Ce problème tenait au fait que la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires avait été conçue, à la demande du gouvernement de l'Alberta, de manière à permettre la déduction des redevances. Les modifications fiscales annoncées maintenant ont réglé ce problème. Le gouvernement du Canada a gagné environ 200 millions \$ grâce à la réduction des redevances de l'Alberta pour la période 1981-1986. Les mesures annoncées dans ce document restituent à l'industrie la totalité de cette somme et, il va sans dire, bien plus encore.

En Saskatchewan, il est manifestement nécessaire de réduire les redevances frappant la production de pétrole. Le gouvernement de la province a exprimé son intention d'agir dans ce sens; les recettes que lui procureront les mesures proposées par le gouvernement du Canada devraient lui permettre de procéder à des réductions plus fortes que prévu initialement.

Malgré le fléchissement des prix internationaux du pétrole et la baisse de la demande de pétrole et de gaz au cours des derniers mois, les recettes que l'industrie pétrolière et gazière peut maintenant s'attendre à recevoir d'ici 1986 ne sont que d'environ 5% inférieures à celles qui étaient envisagées dans le protocole d'entente. Par le jeu des effets automatiques du régime fiscal maintenant en place et des initiatives particulières prises par les gouvernements du Canada et de l'Alberta pour aider cette industrie, les diminutions prévues de recettes

seront supportées presque entièrement par les pouvoirs publics. Ainsi, la part du total des recettes pétrolières et gazières revenant à l'industrie d'ici 1986 passe de 36%, niveau prévu en septembre dernier, à 46% selon les projections actuelles. C'est l'indice manifeste d'un régime fiscal fondamentalement équitable: en cas de baisse, quand les prix et les bénéfices fléchissent, c'est l'État, et non l'industrie, qui supporte le fardeau. Par contre, quand les prix commencent à augmenter, une part croissante revient à l'État.

Certains ont prétendu que le régime institué dans le PEN, avec les modifications ultérieures, avait amélioré la situation financière des gouvernements aux dépens de l'industrie. Bien qu'il existe des scénarios d'établissement des prix, notamment celui envisagé en septembre dernier, dans lesquels les gou-



vernements accroîtraient leur part des recettes pétrolières par rapport à l'industrie, tel n'est pas le cas actuellement. L'industrie a reçu environ 45% des recettes pétrolières au cours de la période 1975-1980. Elle peut maintenant s'attendre à en recevoir une proportion légèrement plus élevée, à peu près 46%, sur l'ensemble de la période 1981-1986. Par conséquent, la redistribution des recettes publiques entraînée par le protocole d'entente du 1^{er} septembre reflètera un partage plus équitable des recettes entre les gouvernements. Ce n'est pas l'industrie qui en fera les frais.

L'industrie pétrolière et gazière est maintenant en bonne posture pour entreprendre un programme dynamique d'exploration, de mise en valeur et d'investissement. Sa situation financière a été sensiblement redressée et les incitations à investir, notamment dans la prospection pétrolière, sont puissantes. Les recettes nettes que l'industrie peut s'attendre à recevoir sur l'ancien et le nouveau pétrole font plus que doubler d'ici 1986. Les recettes nettes du pétrole assorti du Prix de référence du nouveau pétrole font plus que tripler. Pour les grandes compagnies produisant de l'«ancien» gaz naturel, les recettes nettes augmentent de près de 90% d'ici 1986. La hausse est d'environ 70% pour le nouveau gaz.

Pour les petits producteurs, l'exemption de 250 000 \$ de la TRPG a des effets considérables. Cette exonération signifie que, sur un revenu net de production allant jusqu'à 2 millions \$, une société ne sera pas passible de cette taxe. Elle n'aura pas non plus, tant qu'elle aura un programme d'investissement dynamique, à acquitter d'impôt sur le revenu. Autrement dit, une petite société dynamique qui ne produit pas de pétrole ancien pourrait n'avoir aucun impôt à payer au gouvernement fédéral sur son revenu de production. Le gouvernement du Canada estime que jusqu'à 200 sociétés qui sont actuellement frappées par la

| Recettes pétrolières et gazières nettes des gros producteurs* (en dollars par mètre cube) | | | | | | | |
|--|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--|--|
| | Ancien pétrole† (avant 1974) | Nouveau pétrole† (1974-81) | Pétrole PRNP (après 1980) | Ancien gaz† (avant 1974) | Nouveau gaz† (après 1973) | | |
| 1981 | 26.30 | 42.48 | 42.79 | 18.13 | 25.50 | | |
| 1982 | 41.34 | 66.52 | 107.23 | 21.25 | 27.76 | | |
| 1983 | 54.87 | 76.40 | 110.31 | 25.78 | 32.58 | | |
| 1984 | 59.09 | 79.48 | 117.49 | 27.76 | 35.41 | | |
| 1985 | 63.43 | 88.23 | 127.37 | 30.59 | 39.38 | | |
| 1986 | 67.52 | 98.55 | 136.81 | 33.99 | 43.91 | | |

^{*} Pour l'Alberta, les taux effectifs d'imposition ont été utilisés.

[†] Les différences entre le nouveau et l'ancien pétrole et entre le nouveau et l'ancien gaz se situent principalement au niveau des redevances provinciales, dont le taux est généralement moins élevé sur le nouveau pétrole ou gaz que sur l'ancien.

| | (en dollars par mètre cube) | | | | | | |
|------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| | Ancien pétrole (avant 1974) | Nouveau pétrole (1974-81) | Pétrole PRNP (après 1980) | Ancien gaz (avant 1974) | Nouveau gaz (après 1973) | | |
| 1981 | 42.79 | 58.84 | 59.28 | 27.19 | 34.56 | | |
| 1982 | 67.65 | 93.01 | 162.92 | 35.41 | 41.36 | | |
| 1983 | 91.06 | 112.52 | 180.73 | 46.74 | 53.54 | | |
| 1984 | 96.85 | 115.98 | 196.65 | 51.56 | 59.21 | | |
| 1985 | 107.04 | 130.45 | 213.58 | 57.51 j | 66.29 | | |
| 1986 | 119.56 | 148.83 | 230.19 | 64.02 | 73.94 | | |

TRPG se trouveront dans cette situation enviable. Moins de 100 sociétés resteront passibles de la TRPG sur leurs bénéfices de production.

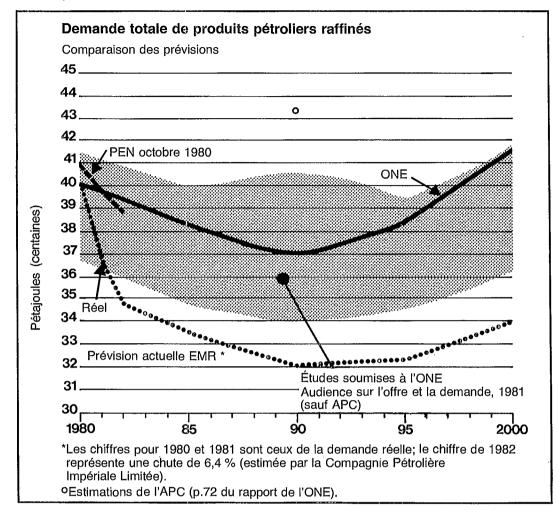
Cette mesure devrait fournir des encouragements puissants aux petites entreprises qui font preuvent de dynamisme. Ces dernières offriront des possibilités d'investissement très intéressantes aux Canadiens. Elles ont des cibles d'investissement sans précédent sous forme de nouveau pétrole. En bref, elles ont d'énormes possibilités pour aider le Canada à progresser vers ses objectifs énergétiques et créer des richesses nouvelles dans l'Ouest ainsi que dans tout le pays.

En résumé, grâce aux mesures de fiscalité et de prix mises en place par les gouvernements du Canada et des provinces, l'industrie pétrolière et gazière est financièrement solide. Elle dispose des recettes voulues et, grâce au rendement net considérable du nouveau pétrole, de l'incitation nécessaire pour intensifier rapidement ses dépenses d'exploration et de mise en valeur des ressources pétrolières au Canada.

Offre et demande de pétrole

Dix-huit mois se sont écoulés depuis l'annonce du PEN. Sur le plan de la sécurité énergétique, le gouvernement est convaincu que, moyennant un effort concerté, les Canadiens peuvent atteindre les objectifs fixés dans le Programme. Du côté de la demande, les progrès ont nettement dépassé les attentes. On escompte une poursuite des tendances déjà manifestes au ralentissement de la demande d'énergie et au remplacement du pétrole. Il est peut-être utile d'exposer les dernières projections établies par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'aide de son modèle de la demande de substitution entre combustibles.

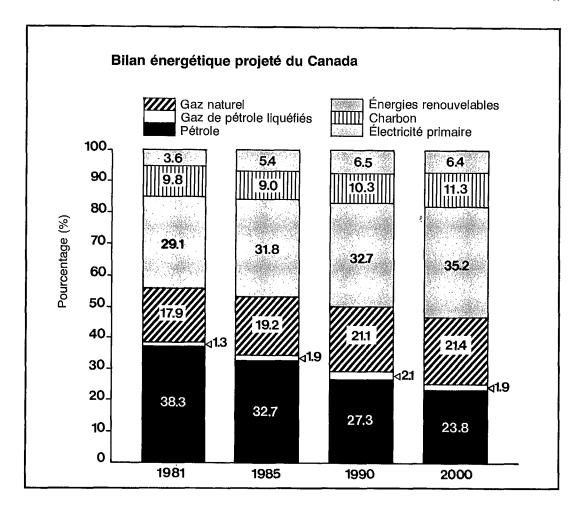
Le taux prévu d'augmentation de la demande totale d'énergie devrait être d'environ 1.8% par an de 1981 à 1990 et de 2% annuellement entre 1991 et



l'an 2000. Ce taux est nettement inférieur au rythme prévu de 3% d'expansion de l'économie canadienne.

D'après les projections, la demande totale de produits pétroliers devrait être en 1990 d'à peu près 18% de moins qu'en 1980. La part du pétrole dans la demande totale d'énergie primaire devrait passer de 39% en 1981 à 27% en 1990 et à 24% en l'an 2000. L'importance relative des autres formes d'énergie augmentera en conséquence.

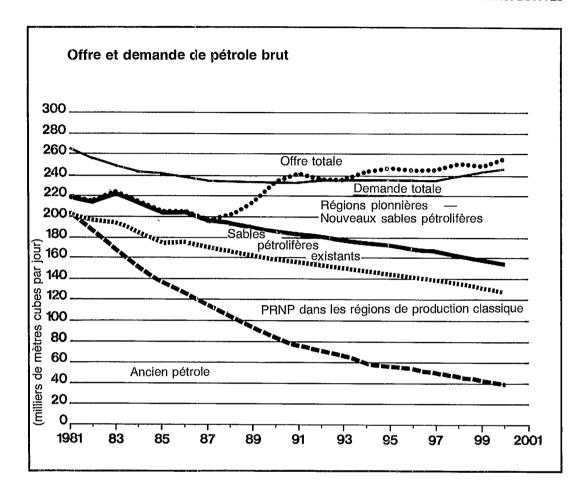
La baisse de la demande de pétrole sera particulièrement marquée dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel, où la technologie permet un remplacement facile par d'autres formes d'énergie. La demande totale de pétrole dans ces secteurs descendra de 93 000 à 44 000 m³/j (585 000 à 277 000 b/j) entre 1980 et 1990. Cela représente moins de 10% de la consommation d'énergie de ces secteurs. Ces chiffres pourraient même gonfler l'importance réelle du pétrole puisque, dans de nombreuses régions du Canada, il n'existe aucune raison technique ou économique d'utiliser ce produit à d'autres fins que le transport.



Dans le secteur des transports, où le remplacement du pétrole est plus difficile, la demande ne devrait baisser que légèrement d'ici 1990. Étant donné qu'on prévoit une expansion économique d'un tiers au Canada d'ici cette date, cette faible diminution représente quand même une amélioration considérable du rendement énergétique dans les transports. La demande de pétrole à des fins diverses telles que la production d'asphalte, de lubrifiants et de graisses ainsi que la pétrochimie, augmentera quelque peu parallèlement à l'expansion économique.

Cette évolution se soldera globalement par une baisse de la demande de produits pétroliers, qui devrait passer de 288 000 à 237 000 m³/j (1 811 000 à 1 489 000 b/j) entre 1980 et 1990. La demande totale de produits pétroliers ne comprend pas que le pétrole brut. Après conversion en demande de pétrole brut, le niveau passera de 284 000 à 233 000 m³/j (1 785 000 à 1 465 000 b/j) pendant cette période. Cette diminution équivaut à deux fois et demie la production d'une usine de traitement de sables pétrolifères de la taille de Syncrude.

Du côté de l'offre, l'incitation à découvrir du nouveau pétrole tant dans les provinces que sur les terres du Canada — les zones géologiques favorables —



ainsi que le climat de certitude instauré par les ententes fédérales-provinciales, offrent des conditions très intéressantes par comparaison avec l'étranger. Il incombe maintenant à l'industrie pétrolière d'exploiter ces possibilités, de découvrir des réserves suffisantes dans l'Ouest et les régions pionnières pour équilibrer l'offre et la demande de pétrole d'ici la fin de la décennie. Le système d'encouragement est en place; les mesures exposées dans ce document amélioreront les ressources d'autofinancement.

La production des gisements établis de pétrole classique de l'Ouest canadien continuera de diminuer d'ici 1990. La production de ces gisements, qui était en moyenne de 202 000 m³/j (1 275 000 b/j) en 1981 — année marquée par les réductions décidées par le gouvernement de l'Alberta —, devrait tomber à 135 000 m³/j (850 000 b/j) en 1985 et à 84 000 m³/j (530 000 b/j) en 1990. Le régime de fiscalité et de prix du pétrole établi par les ententes conclues avec les provinces productrices améliore considérablement les incitations économiques à la mise en valeur du nouveau pétrole, qui compensera en bonne partie la baisse de production de l'«ancien» pétrole classique.

Les nouveaux encouragements pétroliers favoriseront deux grandes catégories d'activités dans les provinces de l'Ouest: la prospection de nouveaux

gisements et l'application de méthodes d'extraction innovatrices et généralement coûteuses aux réserves existantes. Les nouveaux projets de récupération améliorée devraient fournir 6 000 m³/j (35 000 b/j) en 1985 et 20 000 m³/j (125 000 b/j) en 1990. Ces prévisions reposent sur «l'offre de base modifiée» exposée dans L'énergie au Canada — Offre et demande 1980-2000, rapport de juin 1981 de l'Office national de l'énergie. Bien que ce rapport ait été publié avant l'application d'un régime PRNP aux pétroles lourds et légers, l'estimation de la production améliorée de pétrole dans «l'offre de base modifiée» reflète bien le potentiel des réserves établies.

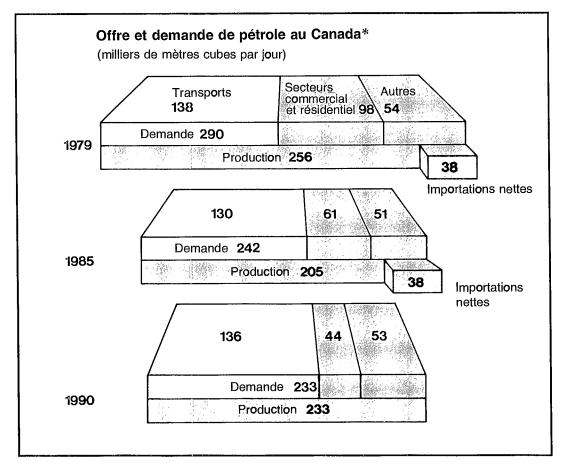
Les estimations de la production des nouvelles découvertes dans les provinces de l'Ouest, dans le tableau, sont basées sur «l'offre forte» dans le rapport de juin 1981 de l'ONE. L'hypothèse de l'Office au sujet du potentiel non découvert, dans le cas de l'offre forte, est celle qui se rapproche le plus des estimations de la Commission géologique du Canada.

| Production projetée de nouveau pétrole (en milliers de mètres cube | | |
|---|---------------------------|----------------|
| Récupération améliorée | <u>1985</u> 6 | 1990 20 |
| Nouvelles découvertes | $\frac{28}{\frac{3}{37}}$ | $\frac{3}{70}$ |

La contribution supplémentaire des sables pétrolifères est extrêmement incertaine. Même si le projet Alsands ou de Cold Lake redémarrait bientôt, il faudrait probablement atteindre la fin de la décennie pour en tirer une production appréciable. Il est concevable que des usines plus petites, mieux adaptées aux moyens financiers des entreprises participantes, puissent être mises en place d'ici 1990. Cela dépendrait toutefois beaucoup de la façon dont ces entreprises envisageraient l'évolution future des prix mondiaux.

Le gouvernement du Canada a accordé des concessions financières appréciables aux usines Suncor et Syncrude. Cette dernière, par exemple, peut déduire à des fins fiscales les redevances provinciales, en sus de la déduction générale relative aux ressources dont bénéficient les autres producteurs de pétrole.

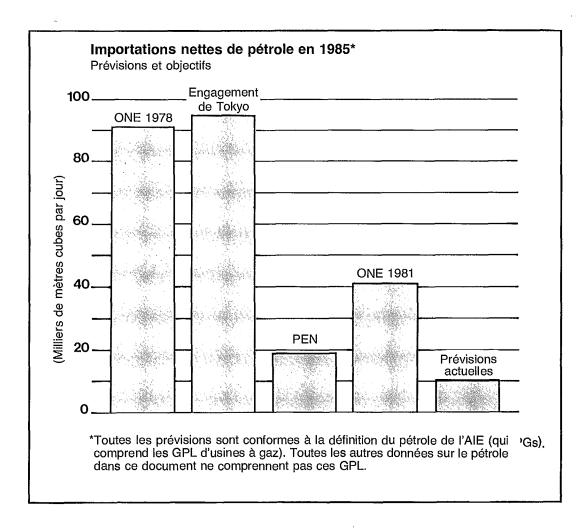
L'ensemble de mesures destinées à l'industrie que présente ce document comprend de nouvelles concessions en faveur des installations existantes de sables pétrolifères, dans le but de porter leur rentabilité à un niveau qui constitue un indicateur positif pour ceux qui envisageraient des investissements dans ce domaine, ainsi que d'accroître les ressources d'autofinancement disponibles pour l'investissement. Le gouvernement du Canada compte que cet encouragement au projet Suncor incitera la société à entreprendre son programme d'exploitation à grande échelle, qui vise à fournir une production maximale de pétrole à long terme. Dans le cas de Syncrude, on espère que les concessions financières inciteront les associés à entreprendre sans retard les investissements



* En 1980, Statistique Canada a modifié ses définitions afin d'inclure l'essence utilisée dans l'agriculture et les carburants d'aviation du secteur public dans le secteur résidentiel, commercial et industrial plutôt que dans les transports. Les corrections nécessaires pour obtenir des chiffres conformes aux définitions du PEN se traduiraient par une demande de 141 000, 149 000 et 160 000 m³/j dans les transports et de 50 000, 31 000 et 21 000 m³/j dans le secteur résidentiel, commercial et industriel en 1980, 1990 et 2000 respectivement. Toute comparaison avec les estimations du PEN devrait être faite de cette façon.

nécessaires pour porter la production au niveau théorique et à entamer sans délai des études sur les possibilités d'expansion de l'exploitation actuelle, de la capacité théorique actuelle de 21 000 m³/j (130 000 b/j) à 32 000 m³/j (200 000 b/j). Si ces études débouchent sur des conclusions positives, il est possible que la production de Syncrude soit portée sensiblement au-dessus du niveau actuel avant la fin de la décennie.

Sur le plan de l'équilibre global, le Canada obtient de meilleurs résultats jusqu'ici qu'il n'était prévu dans le PEN de 1980. Si la tendance actuelle de la demande se maintient — et de nombreux experts pensent maintenant que ce sera le cas —, les importations canadiennes de pétrole, au lieu d'augmenter au cours de la première moitié de la décennie comme on s'y attendait en octobre 1980, diminueront progressivement pendant les années 80. Le Canada deviendra indépendant du marché mondial du pétrole et ce, plus vite que ne l'escomptait le gouvernement canadien en octobre 1980.



Canadianisation

Le chapitre 3 exposait les mesures déjà prises pour assurer le succès de l'effort de canadianisation. Comme il était indiqué, des progrès remarquables ont été réalisés.

Bien qu'il reste beaucoup à faire, le programme a donné d'excellents résultats. En fait, si l'on se rappelle que les objectifs de participation sont fixés pour 1990, le programme devance probablement les attentes à court terme.

Le gouvernement du Canada a un Programme énergétique pour la décennie. Des éléments tels que le Programme d'encouragement du secteur pétrolier constituent une partie intégrante et essentielle de l'effort visant à obtenir la sécurité énergétique et une plus grande participation canadienne. Ils font partie de l'entente conclue entre le Canada et l'Alberta pour la période allant jusqu'à 1986. Au-delà de cette date, les facteurs déterminant la nature du Programme seraient manifestement l'obtention d'une autonomie durable et la réalisation de nos objectifs de canadianisation.

Le gouvernement du Canada accueille favorablement la tendance nouvelle que semble manifester le secteur privé canadien en accroissant sa présence dans l'industrie au moyen d'amodiations et d'entreprises en participation avec des compagnies sous contrôle étranger. Cela garantit que les ressources financières des sociétés canadiennes, renforcées par les subventions d'encouragement du secteur pétrolier, seront consacrées à la recherche du pétrole et du gaz. Les ententes d'exploration négociées actuellement pour les terres du Canada favoriseront les possibilités pour les Canadiens de prendre pied, par l'amodiation, sur des concessions existantes et de devenir des exploitants. Cela offre également de nombreuses possibilités d'associations mutuellement avantageuses entre les compagnies étrangères et les entreprises canadiennes. Plusieurs des grandes compagnies pétrolières et gazières, notamment Esso, Gulf et Shell, ont annoncé d'importantes ententes d'amodiation. Cela ouvrira la voie vers la situation que le gouvernement du Canada voudrait voir régner en 1990: une forte présence canadienne, ne le cédant à personne pour la capacité de prospecter et d'exploiter le pétrole et le gaz, aux côtés d'un groupe vigoureux de compagnies sous contrôle étranger, dont les possibilités de profit et de croissance sont au moins aussi bonnes qu'ailleurs dans le monde.

D'ici 1990, nous devrions atteindre nos trois objectifs: une augmentation sensible de la participation de l'État, un plus grand nombre de grandes entreprises contrôlées par des Canadiens et une participation canadienne de 50% dans l'industrie pétrolière et gazière. Des progrès appréciables ont déjà été accomplis à l'égard de la participation du secteur public. De plus, comme il était indiqué précédemment, les Canadiens contrôlent maintenant cinq des quinze plus grandes entreprises pétrolières et gazières. L'objectif est d'accroître ce nombre dans le courant de la décennie. D'ici 1990, les Canadiens contrôleront un nombre appréciable de ces grandes entreprises.

Les progrès vers notre objectif d'une participation canadienne de 50% dans la production dépendront en partie de l'ampleur des amodiations et des nouvelles acquisitions éventuelles. Bien que les Canadiens aient découvert plus de pétrole nouveau que les entreprises étrangères dans les provinces de l'Ouest (le pétrole découvert entre 1974 et 1981 l'a été pour plus de moitié par des Canadiens, la proportion étant encore plus forte pour le pétrole PRNP), les sociétés étrangères détiennent encore les concessions les plus intéressantes, tant dans les provinces que sur les terres du Canada. L'accessibilité accrue de ces dernières, de manière à favoriser une plus grande participation des Canadiens à la prospection du nouveau pétrole, est un élément essentiel de notre politique.

Le consommateur

L'un des principes fondamentaux du Programme énergétique national est l'équité envers le consommateur. C'est ce que reflètent les dispositions maintenant en place, à plusieurs égards:

• des prix du pétrole établis au Canada, qui varient en fonction des ententes et de la situation au pays plutôt que de l'évolution des prix mondiaux;

• des prix pondérés du pétrole qui resteront pendant la décennie nettement inférieurs aux prix à la consommation dans tous les autres pays industrialisés;

- des énergies de remplacement du pétrole abondantes et à prix intéressant pour la plupart des utilisations;
- une aide financière aidant les consommateurs à adopter ces énergies de rechange et à économiser l'énergie.

Aucun autre pays au monde n'offre au consommateur un tel ensemble de protection au niveau des prix et d'aide pour s'affranchir du pétrole.

Le consommateur canadien, tout en étant protégé contre des hausses brutales des prix mondiaux, bénéficie de leur diminution. Il y a de bonnes nouvelles pour le consommateur à cet égard. En septembre 1981, on avait supposé qu'un certain relèvement du Prélèvement d'indemisation pétrolière (PIP) serait nécessaire pour financer le coût accru des importations. Comme on s'attend maintenant à ce que ces dernières, de même que les prix internationaux, soient plus faibles que prévu antérieurement, le PIP n'aura pas besoin d'être augmenté. En fait, on espère maintenant que, à condition que les prix internationaux n'accusent pas une hausse soudaine, le PIP diminuera, atténuant ainsi l'effet des augmentations prévues de prix à la tête du puits.

Les hausses du prix de pétrole devraient donc maintenant être moins fortes que prévu. Il y aura certes des augmentations, mais uniquement parce que

La facture de chauffage du consommateur

Il serait trompeur de ne tenir compte que des prix du pétrole pour apprécier la situation du consommateur canadien dans le cadre du Programme énergétique national. À la différence des consommateurs de la plupart des autres pays, les Canadiens ont généralement accès à des énergies de rechange à la fois sûres et peu coûteuses par rapport au pétrole. Le Programme energétique national fixe le prix du gaz naturel à un niveau lui permettant de s'implanter sur des marchés actuellement tenus par le pétrole. Il donne au gaz un avantage de prix sensible et prévoit une aide supplémentaire pour favoriser le remplacement du pétrole. L'électricité est également concurrentielle avec le pétrole pour le chauffage dans de nombreuses régions du pays et sa compétitivité s'accroîtra à terme. Le propane, dont le prix est actuellement fixé à 55% de celui du pétrole brut en équivalent énergétique, est également disponible dans une grande partie du Canada. Les énergies renouvelables offrent elles aussi une solution de rechange de plus en plus intéressante. Dans la plupart des régions, il ne sera plus guère nécessaire d'utiliser du

pétrole, sauf dans les transports.

Le chauffage de la maison canadienne moyenne revient à environ 1 025 \$ actuellement, soit 25% de moins qu'aux États-Unis (pour la même maison). Si les consommateurs de pétrole utilisent les subventions fédérales de 500 \$ du PITRC et isolent bien leur maison, ils peuvent diminuer leurs frais de chauffage de 255 \$. Une économie supplémentaire de 200 \$ est réalisable grâce aux subventions fédérales de 800 \$ pour le remplacement du pétrole par le gaz naturel. Des économies du même ordre pourraient être réalisées dans la plupart des régions en se convertissant à d'autres formes d'énergie.

Dans l'ensemble, la facture annuelle de chauffage d'une maison moyenne au Canada pourrait être ramenée à environ 600 \$. Ces économies supposent des initiatives de la part du consommateur, mais ces initiatives sont nécessaires pour assurer la sécurité énergétique du Canada et sont facilitées par une aide financière du gouvernement canadien. De plus, en prenant ces mesures, le consommateur pourrait avoir en 1985 une facture de chauffage nettement inférieure à celle de la dernière saison.

les prix actuels sont nettement au-dessous du niveau mondial. Le prix pondéré du pétrole, qui inclut le PIP (prélèvement destiné à incorporer au prix du pétrole classique le coût des importations et du pétrole PRNP), restera sensiblement inférieur au prix international. Le gouvernement du Canada a tenu sa promesse envers les consommateurs de pétrole.

| Hausses prévues du prix du pétrole (en dollars par mètre cube) | | | | |
|--|-------------|-----------|--|--|
| | 1982 | Mars 1983 | | |
| Prévisions des ententes | | | | |
| À la tête du puits | 28.30 | 25.20 | | |
| Hausse du PIP | 10.70 | 7.20 | | |
| TOTAL | 39.00 | 32.40 | | |
| Prévisions actuelles | | | | |
| À la tête du puits | 28.30 | 25.20 | | |
| Hausse (baisse) du PIP | _ | (4.70 | | |
| TOTAL | 28.30 | 20.50 | | |
| Différence | 10.70 | 11.90 | | |
| Prix pondéré en % du prix mondial | 75% | 789 | | |
| ************************************** | (septembre) | (mars | | |

Prix intérieurs de l'essence

Le coût de l'énergie augmentera à terme, mais le système maintenant en place continuera d'apporter des avantages appréciables aux consommateurs. Le fait que les prix du pétrole augmentent au Canada alors que les prix mondiaux sont stables peut sembler une anomalie. Cela tient uniquement au fait que nos prix sont à l'heure actuelle nettement au-dessous du niveau mondial. Le prix pondéré à la consommation n'est que de 71%—et celui de l'ancien pétrole de 54%—du prix mondial. Les prix augmenteront, mais les consommateurs sont protégés du fait que le prix de l'ancien pétrole, qui représente actuellement plus de 90% de la production intérieure, ne dépassera jamais 75% du niveau mondial.

Un certain nombre de Canadiens ont fait un rapprochement entre la situation actuelle du marché mondial et la baisse du prix de l'essence aux États-Unis. L'essence coûte maintenant à peu près le même prix au Canada et au sud de la frontière. Cependant, ces prix dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont le plus important est le niveau des taxes des provinces ou États. Cet élément de coût varie fortement au Canada, allant de zéro en Alberta et en Saskatchewan à 13 cents le litre au Québec. En moyenne, les taxes provinciales sont nettement plus élevées au Canada que les taxes équivalentes aux États-Unis.

Jusqu'en 1979, l'essence coûtait plus cher au Canada qu'aux États-Unis à cause de taxes au détail plus élevées. Le fait que le pétrole brut soit nettement moins coûteux au Canada a permis de maintenir nos prix de l'essence au-dessous des prix aux États-Unis depuis 1979. Cependant, les taxes provinciales sur l'essence ont augmenté considérablement depuis 1978—de 51% par exemple en Ontario et de 210% au Ouébec.

Comparaison internationale des prix de l'essence

Les Canadiens oublient souvent combien nos prix du pétrole sont raisonnables par rapport à l'étranger. Nos prix intérieurs ont certes augmenté, mais l'essence coûte nettement moins cher au Canada que dans les autres pays industrialisés, comme le montre le tableau.

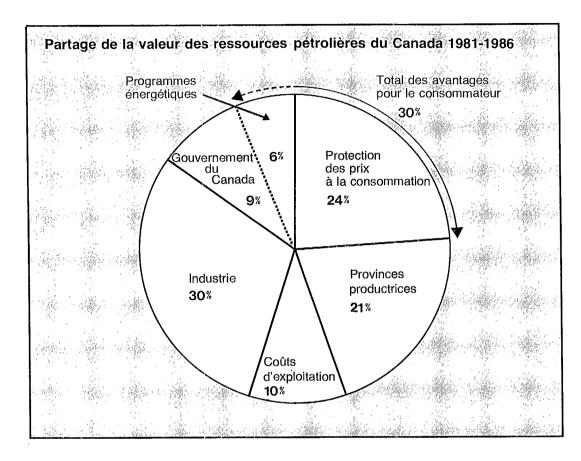
| | Royaume- | | | | | Allemagne | |
|-----------------|----------|---------|------|--------|--------|------------|--|
| | Canada | E U . | Uni | France | Italie | de l'Ouest | |
| Janvier 1981 | 30.6 | 38.9 | 82.1 | 88.3 | 101.5 | 73.6 | |
| Juillet 1981 | 36.4 | 42.1 | 80.3 | 77.5 | 86.2 | 73.0 | |
| Janvier 1982 | 39.3 | 40.5 | 81.9 | 83.7 | 93.3 | 74.5 | |
| Plus cher qu'au | | | | | | | |
| Canada de | | 3% | 108% | 113% | 137% | 90% | |

Les choses vont encore mieux pour le gaz naturel. Son prix de gros devrait être plus faible que prévu en septembre 1981. Comme dans le cas du prix pondéré du pétrole, les prix moins élevés du gaz naturel sont dus à l'abaissement des taxes fédérales. Le gouvernement du Canada se propose maintenant de maintenir la taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz à son niveau actuel pendant toute l'année 1982. Une certaine baisse pourrait maintenant être possible en 1983 si les prix internationaux du pétrole n'augmentent pas. Cela apportera un certain allégement aux consommateurs.

Le gouvernement du Canada se propose de maintenir les prix du gaz naturel à l'équivalent d'environ les deux tiers du prix pondéré du pétrole. Cela assure au consommateur une économie de prix importante et le remplacement des produits pétroliers par le gaz naturel. Le gouvernement a tenu sa promesse envers les consommateurs de gaz.

Sur toute la durée des ententes, le coût de l'énergie pour le consommateur sera plus faible au Canada que dans tout autre pays industrialisé. Les prix monteront, mais le mécanisme d'établissement des prix maintenant en place assure des prix du pétrole et du gaz naturel sensiblement inférieurs au niveau mondial. Cette protection des prix à la consommation a une valeur considérable. La consommation intérieure prévue de pétrole, sur la durée des ententes, coûterait aux Canadiens 39 milliards \$ de plus si elle était payée aux prix mondiaux plutôt qu'aux prix canadiens établis par entente avec les provinces productrices. Il va sans dire que les prix intérieurs du gaz naturel sont encore moins élevés, grâce à l'abondance relative de cette ressource au Canada. Le coût du gaz naturel pour les Canadiens pendant la durée des ententes, de 1981 à 1986, serait supérieur de plus de 40%, soit de 21 milliards \$, si les prix étaient fixés au niveau mondial.

Cette protection en matière de prix de l'énergie est loin d'être négligeable: elle équivaut à 2 500 \$ par Canadien. Encore ce chiffre ne donne-t-il peut-être qu'une idée inférieure à la réalité des avantages fournis au consommateur par notre régime de prix, puisqu'il suppose une augmentation modérée des



prix internationaux du pétrole. Si ces prix accusaient une forte hausse, comme ils l'ont déjà fait, la protection assurée au consommateur en matière de prix serait sensiblement plus importante, puisque notre prix intérieur du pétrole n'est pas rattaché au marché mondial. Les consommateurs canadiens bénéficient donc directement, d'une façon très concrète, de la valeur des ressources énergétiques du Canada. Leur part de la valeur internationale du pétrole et du gaz supporte très avantageusement la comparaison avec les recettes nettes revenant à l'industrie de l'énergie, aux provinces productrices ou au gouvernement du Canada. Cela est d'autant plus vrai qu'une bonne proportion de la part fédérale des recettes est restituée au consommateur canadien par l'intermédiaire des programmes d'action directe en matière d'énergie qui facilitent son adaptation à des prix plus élevés en subventionnant les investissements dans les économies d'énergie et le remplacement du pétrole.

Chapitre 6

CONCLUSION

Voici deux ans et demi, la situation énergétique apparaissait incertaine et préoccupante au Canada. Les prix mondiaux du pétrole venaient de doubler et le gouvernement d'alors n'avait pu parvenir à une entente sur les prix du pétrole et du gaz avec les provinces productrices. Lors du sommet économique de 1979, le Canada indiqua qu'il aurait besoin d'importations nettes de pétrole d'au moins 95 000 m³/j (600 000 b/j) en 1985. La demande de pétrole augmentait au rythme de 3 ½% par an. L'industrie pétrolière et gazière était dominée au Canada par des entreprises étrangères, dont le régime fiscal renforçait la prépondérance.

Le régime foncier des terres du Canada permettait à ces entreprises d'avoir en concession des millions d'acres pour des années, sans grandes obligations quant aux travaux à effectuer, et avec peu de chances pour les Canadiens de participer à ces activités. La compagnie pétrolière nationale, Petro-Canada, était menacée de ne plus être un instrument de la politique nationale en passant dans le secteur privé.

La situation financière du gouvernement fédéral à l'égard de cette industrie était intenable. L'indemnisation des importateurs de pétrole coûtait à elle seule environ 3 milliards \$ par an au trésor fédéral; pourtant, sa part des recettes pétrolières et gazières était d'environ un quart de la part des provinces. Les Canadiens, par le biais de leurs impôts, se voyaient demander de supporter une partie trop lourde du fardeau représenté par la gestion de l'économie nationale, parce que le gouvernement fédéral ne recevait pas sa juste part des recettes pétrolières.

En peu de temps, la situation a complètement changé. Le Programme énergétique national, combinant des initiatives du gouvernement du Canada, des ententes avec plusieurs provinces, des mesures provinciales et des décisions du secteur privé, a transformé la situation.

Les Canadiens bénéficient maintenant d'un cadre stable, garantissant des prix établis au Canada pour les cinq prochaines années. Les importations de pétrole n'atteindront probablement jamais plus le niveau de 1980. En 1985, elles seront inférieures à la moitié du chiffre prévu il y a deux ans et demi seulement.

Les entreprises canadiennes jouent maintenant un rôle important aussi bien dans l'Ouest que sur les terres du Canada et seront propriétaires d'au moins la moitié de la production canadienne de pétrole et de gaz d'ici 1990. La compagnie pétrolière nationale, Petro-Canada, est passée au quatrième rang de l'industrie pétrolière et gazière au Canada et est active d'un océan à l'autre.

Le gouvernement du Canada reçoit une part équitable et convenue des recettes du secteur pétrolier et gazier, et les chances de maintien de cette stabilité paraissent bonnes.

100 CONCLUSION

Le Programme énergétique national représente une initiative audacieuse. Les Canadiens prennent en main leur avenir énergétique, résolus à tirer parti de leurs atouts dans ce domaine. Bien des progrès ont été réalisés. Il reste beaucoup à faire. Cependant, avec les mesures maintenant en place et de la persévérance, l'avenir est clair. Nous autres Canadiens aurons un avenir énergétique placé sous le signe de la sécurité, de l'équité et de la propriété de nos propres ressources.